This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 827,952

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIAE VERITAS
1817

CORBEYRAN

DE

CARDAILLAC-SARLABOUS

DC
112
.S6
F72

AVANT-PROPOS

Il y a des choses que tout le monde dit parce qu'elles ont été dites une fois.
(MONTESQUIEU, *Esprit des Lois.*)

Le XVIe siècle, cette époque de notre histoire si curieuse, si attrayante, si mouvementée, fut, suivant l'expression de l'éminent historien des Princes de Condé : « le siècle des grands caractères, celui où l'on constate surtout l'exécution prompte et hardie des résolutions extrêmes, l'audace dans le crime ou l'héroïsme dans la vertu [1]. »

Mais il a un côté attachant qui n'a pas été, ce nous semble, suffisamment éclairé encore, et qui donnerait lieu à des observations bien intéressantes : c'est le rôle joué, dans les événements politiques, religieux et militaires de ce temps, par les Méridionaux, par les

[1] DUC D'AUMALE, *Hist. des Princes de Condé.*

Gascons en particulier. Partis de leurs gentilhommières, légers d'argent, mais pleins d'espoir et surtout de confiance en leur étoile et en leur vaillance, ils se trouvaient au premier rang partout où il y avait de bons coups à donner ou à recevoir, et aussi profit et honneur à conquérir.

Ces Cadets de Gascogne, dont çà et là, dans nos annales, on retrouve le récit d'exploits et d'aventures étranges, ont défrayé les mémoires contemporains et fourni de nombreux sujets de roman, où le vrai paraît parfois invraisemblable, tant il y avait d'imprévu et d'extraordinaire dans leur existence.

Aussi, la légende a-t-elle souvent dénaturé l'histoire, et jamais la parole de Montesquieu que nous prenons pour épigraphe de ce travail n'a été plus exacte que pour le XVI^e^ siècle.

C'est, en effet, le cas de l'un de ces Gascons dont nous parlions tout à l'heure, et qui a été depuis trois cents ans calomnié par tous les historiens. Sollicitée par cette curiosité que stimule le désir de découvrir la vérité, notre attention s'est portée sur l'un des enfants de la Gascogne pyrénéenne, sur un Bigourdan, qui, parvenu aux plus hauts sommets de la hiérarchie militaire, servit vaillamment le Roi de France.

Il serait relégué au rang des nombreux « oubliés, » attendant que la postérité leur rende la justice qui leur est due, si les passions religieuses, et surtout la rancune des protestants, ne l'avaient marqué au front en le stigmatisant d'une accusation dont nous pouvons victorieusement démontrer la fausseté.

Tous les historiens, sur la foi de La Popelinière, écrivain huguenot, accusent Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous d'avoir participé à l'assassinat de Coligny dans la nuit de la Saint-Barthélemy, et d'avoir jeté par la fenêtre le corps de l'amiral, avant même qu'il fût mort.

Or, nous démontrerons que Sarlabous est non seulement innocent de cet acte, puisqu'il était au Havre le 24 août 1572, mais qu'il évita les massacres des protestants dans son gouvernement.

Quant au rôle éminent joué par notre héros en Écosse, en Picardie, au Havre, nous avons réussi à en colliger les détails inédits, qui trouveront place dans cette étude.

L'histoire, surtout celle de ces temps troublés, a été écrite sur des mémoires qui portent la trace trop visible des sentiments et des passions de leurs auteurs. Elle doit être reprise à nouveau, comme une enquête impartiale, avec les matériaux exhumés des archives, et passée au crible d'une critique dépouillée de toute idée préconçue.

De plus, on doit juger les diverses époques de la vie nationale, et notamment le XVI^e^ siècle, en tenant compte des influences de temps et d'idées au milieu desquelles s'agitaient les partis et leurs représentants. Ce n'est point avec nos préjugés, nos habitudes, notre égoïsme contemporain que nous devons apprécier les actes des Ligueurs, des Huguenots ou des Politiques.

A cette époque l'unité nationale n'était pas encore constituée, les luttes des grands vassaux, succédant

aux horreurs de la guerre de Cent-Ans, avaient laissé des traces sanglantes dans les provinces. La Renaissance, avec sa culture païenne et son scepticisme cosmopolite, reflet brillant, mais atténué, de l'antiquité grecque et latine, faisait fleurir l'esprit raisonneur et philosophique de la Réforme; à cette période de transformation, l'idée de Patrie ne s'imposait pas pour arrêter les compétitions locales, les ambitions des grands, l'explosion des rancunes des petits.

Plus qu'à aucun autre temps, la lutte pour la vie était le but primordial de chacun. La rigidité des principes, l'unité de vie, la fidélité se rencontraient cependant chez les cœurs exceptionnels. Corbeyran de Cardaillac fut de ceux-là. Élevé par la protection des Guises, mais grâce à sa valeur et à ses qualités militaires, à une haute situation, il resta inébranlablement dévoué à leur personne et à leur cause, et ce n'est pas là, selon nous, un de ses moindres titres à l'admiration de la postérité.

Dans cette notice biographique, que nous voulons rendre aussi complète qu'il est possible, nous étudierons d'abord les Origines de la famille de notre capitaine, pour montrer qu'il avait de qui tenir; puis nous le suivrons dans sa vie aventureuse et dans les gouvernements où s'exerça son esprit organisateur et se déploya son indomptable énergie.

Nous espérons pouvoir prouver par la suite de ce récit, que Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous fut non seulement digne de figurer au rang des grands capitaines de son siècle, mais qu'il mérita de trouver un jour la justice qui lui était due.

SOURCES

Dans nos recherches nous avons trouvé le meilleur accueil et le plus grand empressement à nous communiquer chartes, documents, notes et ouvrages, chez plusieurs personnes que nous tenons tout particulièrement à remercier de leur obligeance.

Ce sont :

M. Jean Marck, archiviste ; M. Beilliard, bibliothécaire du Havre ; M. Ch. Rœssler de Graville, l'historien du *Havre d'autrefois;* enfin M. le Maire du Havre, qui a facilité les communications des documents relatifs à la cité havraise ;

M. Gaston Balencie, le savant historien de Bigorre, et M. le chanoine Cazauran, conservateur des archives du Grand-Séminaire d'Auch ;

M. Hume Brown, d'Édimbourg, auteur de la *Vie de Buchanam*, qui nous a procuré divers extraits des Papiers d'État d'Écosse.

M. Teulet, archiviste aux Archives Nationales, qui a bien voulu nous communiquer de précieuses notes de son père sur l'Écosse ; enfin, M. Honoré Champion, libraire à Paris, qui a mis à notre disposition, avec une extrême complaisance, les recueils spéciaux que nous ne pouvions trouver en province.

A tous nous adressons nos plus sincères remerciements.

I. — ÉCOSSE

Papiers d'Etat, Archives d'Édimbourg.

Fr. Michel. — *Les Écossais en France, les Français en Écosse.* — 2 vol., Londres, 1862.

Al. Teulet. — *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse, au XVI^e siècle.* — Paris, V^e Renouard, 1862, 5 vol.

— *Lettres de Marie Stuart.* — Paris, Didot, 1859.

L. Paris. — *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Laubespin.* — Paris, Imp. roy. en 1841.

Prince Al Labanoff. — *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse.* — Paris, Plon, 1842.

— *Lettres inédites de Marie Stuart, etc., 1556 1587.* — Paris, Merlin-Didot, 1839.

Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac-Fénelon. — Paris, Téchener, 1840.

Mignet. — *Marie Stuart.*

II. — LE HAVRE

G. de Marceilles. — *Mémoires de la fondation et origine de la ville françoise de Grâce.* — Ms. in-16, publ. et ann. par Morlent. — (Bibl. du Havre).

De Bléville. — *Histoire de la ville françoise du Havre de Grâce.* — Ms. in-4 (Bibl. du Havre).

X. — *Histoire du Havre.* — Ms. de 77 ff. (Bibl. du Havre).

Antiquitez de la ville françoise du Havre. — Mss. de 41 ff. (Bibl. du Havre).

Pièces historiques relatives au siège du Havre en 1563, précédées d'une notice, par V. Toussaint. — Le Havre, Cortey frères, 1862.

A.-F. Borély. — *Hist. de la ville du Havre et de son ancien gouvernement.* — 1880-81, 3 vol., in-8°.

De Coninck. — *Le Passé du Havre.*

Discours au vray de la Réduction du Havre de Grâce en l'obéissance du Roy. — Robert Estienne, 1563.

Ch. Rœssler de Graville. — *Documents sur le Havre.* — *Le Havre d'autrefois, etc.*

III. — SAINT-BARTHÉLEMY

Mémoires du temps : La Popelinière, Branthôme, D'Aubigné, Davila, Montluc, De Thou, Marguerite de Valois, etc.

H. Bordier. — Discours de Henri III à un personnage d'honneur et de qualité, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy.

Eusèbe Philadelphe (Barlaud). — *Le Réveille-Matin des Français*, 1572, publ. par Cimber et Danjou.

Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX. — Coll. Cimber et Danjou.

Belleforest. — *Les Chroniques et Annales de la France*, 1585.

Arcère. — *Histoire de la Rochelle*, 2 vol., 1756.

Capilupi. — *Le Stratagème ou la ruse de Charles IX contre les Huguenots.*

Histoires de France, par Dupleix, Mézeray, J. de Serres, Sismondi, P. Daniel, H. Martin, Michelet, Lacretelle, Dareste, Duruy, Gabourd, Bordier-Charton, etc.

Forneron. — *Les ducs de Guise et leur époque.* — 1877.

Comte J. de Laborde. — *Gaspard de Coligny.* — 1882.

P. Anselme. — *Histoire généal. de la maison royale de France*, t. VIII.

Le Tocsain contre les massacreurs. — Reims, H. Martin, 1579.

Bulletin du protestantisme français.

Archives historiques de la Suisse, par Escher et Hottinger.

Baron A. de Rible. — *Le traité de Cateau-Cambrésis.* — *Commentaires de Blaise de Montluc.*

H. de la Ferrière. — *La Saint-Barthélemy.* — *(Nouv. Revue*, 1890).

Etc., etc., etc.

LES ORIGINES

DES CARDAILLAC

Dans toute tradition, si invraisemblable qu'elle paraisse, on peut être certain de découvrir à l'origine un fait vrai, probablement dénaturé après plusieurs siècles de transmission orale ; mais l'historien ne doit point la négliger *à priori*, sous prétexte qu'elle est entachée d'erreurs. C'est, au contraire — nous en avons fait souvent l'expérience, — un précieux jalon pour les découvertes futures.

Aussi, à défaut de références plus précises sur les premiers Cardaillac, croyons-nous devoir recueillir, au début de cette étude, l'assertion reproduite dans deux ouvrages locaux, qui assignent à cette famille une antiquité remontant au VIII^e^ siècle.

D'après la *Statistique du Lot*, par Delpon[1] « la terre de Bioule aurait été donnée à un Cardaillac par Pépin-

[1] Tome II, art. CARDAILLAC.

le-Bref, en récompense de son dévouement dans la guerre contre Waïffre, le dernier duc d'Aquitaine. »

Le baron Chaudruc de Crazannes, qui fut un érudit, écrit à son tour dans ses *Essais sur le Quercy :* « Le château de Cardaillac, qui offre deux tours carrées [1], isolées de toute construction, remonte au moins au VII^e^ siècle. »

Toutefois, — et c'est là ce qui motive la réserve faite plus haut à propos des traditions, — Delpon commet une erreur sur le don lui-même fait par Pépin à un Cardaillac. Bioule n'entra dans cette famille, comme on le verra plus loin, qu'au XII^e^ siècle; il s'agit donc du château de Cardaillac, qui fut le berceau de cette lignée, et dont M. de Crazannes nous dit qu'il date du VII^e^ siècle.

L'histoire et l'archéologie viendraient donc ici se donner la main pour s'appuyer mutuellement.

Quant à la participation d'un Cardaillac à la guerre des ducs d'Aquitaine, elle est presque indiscutable; la tradition l'affirme, et ce fait est conforme avec les données de l'histoire [2].

Il est certain, nous le prouverons tout à l'heure, — que déjà au XI^e^ siècle les Cardaillac étaient cités parmi les représentants les plus éminents de la haute noblesse du Midi, avec laquelle ils contractaient alliance, et comme, à cette époque reculée, les familles ne se transformaient point avec la rapidité d'aujourd'hui, on peut en induire que les Cardaillac avaient déjà un rôle pré-

[1] Une troisième a été abattue.

[2] « Aussi, dès cette époque (le VII^e^ siècle), ajoute M. Chaudruc de Crazannes, dans ses *Essais* déjà cités, l'histoire fait-elle mention d'un Bertrand de Cardaillac combattant en Quercy contre Waïffre. »

pondérant dans la province. La tradition n'a donc rien d'invraisemblable. De plus, après la mort de Waïffre, assassiné par ses gens, le 2 juin 768, Charlemagne réorganisa l'Aquitaine, et donna les comtés ou gouvernement des villes aux seigneurs français dont il avait pu apprécier la fidélité.

Outre les comtes qu'il créa, l'empereur assigna dans l'Aquitaine plusieurs terres, vacantes ou confisquées, à des chevaliers recommandables par leurs fidèles et loyaux services, et qui devinrent par là ses vassaux. On les appelait *Vassi dominici* [1].

Ce fut là l'origine des comtes de Toulouse et des autres grands feudataires du Midi, en même temps que des familles qui, s'établissant ainsi dans nos contrées, y firent souche, et tantôt adoptèrent comme nom patronymique celui d'une localité, tantôt imposèrent le leur à leurs seigneuries.

Les Cardaillac furent probablement dans ce dernier cas.

Si l'on cherche, en effet, l'étymologie de leur nom, on s'aperçoit d'abord qu'il s'est écrit de plusieurs manières :

Kardillac,
Cardillac,
Kardelac,
Cardeillac, Cardelhag,
Cardaillac,
ou Cardailhac.

En tenant hors de cause le suffixe *ac*, dont la vraie signification est encore à trouver, et qui est particulier à

1 *Hist. de Languedoc*, Éd. Privat, t. I, 856.

l'Aquitaine gallo-romaine, il reste le mot *Cardil, Cardel* ou *Kardelh*, qu'on ne peut chercher à rattacher au latin *Cardelius,* qui ne se trouve pas dans l'onomastique gallo-romaine. La forme *Karde, Kardil, Cardeil*, paraît avoir plutôt une origine saxonne ou franque. N'ayant point fait d'études spéciales sur les langues primitives, nous signalons simplement cette appréciation.

Les Kardilac, Kardelag ou Cardaillac donnèrent donc leur nom à la terre qui venait de leur être octroyée, et les branches qui se détachèrent du principal rameau firent de même. Nous en avons un exemple : au XII^e^ siècle nous trouvons des Kardilac, Cardelhac ou Cardaillac, seigneurs d'un lieu ainsi nommé et situé dans le Nébouzan.

C'est donc dans cette nuit obscure du haut Moyen Age qu'il faudrait pouvoir porter nos investigations pour trouver la solution du problème posé : la dispersion des diverses branches des Cardaillac.

Leur berceau, ou plutôt leur premier établissement connu, fut donc à Cardaillac, dans le Quercy. C'est là, en effet, que quelques-unes des diverses branches de la famille conservèrent des droits seigneuriaux indivis jusqu'aux derniers siècles ; et nous devons ajouter que cette localité de Cardaillac, aujourd'hui entièrement déchue, devait avoir une importance notable, puisque les co-seigneurs tenaient beaucoup à leur paréage. Divers documents constatent qu'un grand nombre de *milites* ou chevaliers y habitaient au XIII^e^ siècle. Un acte que nous analyserons plus loin témoigne de ce fait.

Aussi les frères de Sainte-Marthe, chargés par le marquis de Cardaillac, seigneur de Gaix et autres lieux,

d'établir la généalogie de sa famille[1], purent-ils écrire avec raison les lignes suivantes :

« Entre les plus anciennes familles de ce royaume, sans contredit, la plus grande et la plus illustre de la province du Quercy est celle de Cardaillac, qui jouit de toutes les marques et prérogatives qui peuvent rendre une maison célèbre à la postérité. »

Plus loin les auteurs de la *Gallia Christiana* ajoutent :

« La baronnie des Cardaillac est située dans le haut pays du Comté du Quercy, tenue et mouvante du Roi à cause de ce Comté. Elle est composée de vingt-deux paroisses et distante de sept lieues de la ville de Cahors, capitale du pays, d'une de celle de Figeac et de quatorze de Montauban. Cette baronnie consiste en un ancien château composé, autrefois, d'un grand réduit fermé de hautes murailles, dans lequel il y a plus de *cent maisons d'habitants, la plupart nobles;* quelques gentilshommes vassaux de cette terre, ayant étably en ce lieu leur domicile.

« Le bourg de Cardaillac est composé de trois cent feux, tout proche le chasteau, auprès duquel passe la rivière de Drosou, qui se va rendre dans le petit Célé, et celui-ci dans le Lot, un des trois principaux fleuves dont le Quercy est arrousé.

« Les seigneurs de Cardaillac qui sont appelés et qui ont rang aux Estats de la province immédiatement après les barons baronnans, à scavoir : Castelnau, Luzech, Puycornet et Gourdon, pour marque de haute seigneurie firent bastir en ce lieu de grandes et fortes tours carrées : il en reste encore aujourd'hui deux en bon estat; dans

[1] Publiée à Paris, chez Edme Martin, 1654, in-4° avec armoiries.

l'une, appelée la tour de Bieule, les officiers des seigneurs barons qui font exercer leur justice par un seul juge commun, y ont estably les prisons ; et l'autre appartenant au seul seigneur de Lacapelle. Cette baronnie, dès sa première origine, a été toujours conjointement possédée par indivis, comme elle est encore à présent, par divers seigneurs des branches de la maison qui ont toujours estimé d'avoir une portion en ceste noble seigneurie qui a *donné le nom à la famille de Cardaillac* [1] ».

On ne saurait être plus explicite ni plus précis. Malheureusement, les Sainte-Marthe ne nous donnent pas leurs références. Les documents qu'ils ont compulsés ne sont point tous parvenus jusqu'à nous, mais il est probable qu'ils n'avançaient rien sans preuve. Leur autorité, en pareille matière, est d'ailleurs admise par tous les érudits.

A leur défaut nous citerons le fait suivant :

Le 31 décembre 1095, Urbain II, venu en France pour prêcher la première croisade, donna, dans le monastère de Saint-Martial de Limoges, une bulle en faveur de l'abbaye de Figeac, adressée aux évêques de la région, pour ordonner de prêter main-forte à la restitution des biens détenus par des chevaliers à titre d'avoués ou défenseurs et qui refusaient de les rendre. Parmi les noms des chevaliers, *custodes*, on lit celui des :

CARDALIACENSES [2]

Un acte de 1064, — sur lequel il y a cependant lieu de faire quelques réserves, — prouverait que Hugues Ier

[1] *Généalogie de 1654*, in fine.

[2] LAINÉ, *Archiv. nobil.*, t. VIII, LENTILHAC, 10 v.

de Cardaillac était l'homme-lige et *l'allié* du comte de Toulouse.

Mais cet acte, fût-il entaché d'erreur de date, est néanmoins corroboré, au point de vue spécial de la parenté, ainsi mentionnée, par un arrêt rendu par le parlement de Toulouse, en 1521, dans un procès de famille, au sujet d'une question de succession. L'arrêt porte que « d'après la louable coutume de cette maison, *qui descendait de celle de Toulouse*, et à cause de ce, suivant les traditions d'icelle, les fils y ont toujours succédé, ce que n'ont jamais fait les filles ni femelles, ains en ont été expulsées par temps immémorial. »

Cet arrêt est trop affirmatif dans une question primordiale, pour n'avoir point été appuyé de documents probants. On peut donc en accepter les assertions. Du reste, cette coutume, assez répandue dans les familles nobles du Midi, a été constamment suivie par toutes les branches des Cardaillac jusqu'à nos jours.

Des détails qui précèdent il résulte que, dès la seconde moitié du XI^e^ siècle et le commencement du XII^e^, les Cardaillac de Quercy étaient les premiers parmi les nobles barons du pays.

D'autre part, les Cardaillac de Comminges sont également en possession du titre de chevalier dès le XII^e^ siècle, et sont les hommes-liges du comte de Comminges. Or, les seigneurs de Bioule tiennent leur terre des comtes de Comminges, descendants eux-mêmes des comtes de Toulouse.

Cette branche des Cardaillac était venue en Comminges, à la fin du XI^e^ siècle, alors que les premiers Cardaillac, obéissant aux lois immuables de l'expansion des familles, poussèrent des rameaux dans les diverses

provinces méridionales. Ainsi que nous ne saurions trop le répéter, dans le haut Moyen Age n'était pas chevalier qui voulait. Cette dignité était réservée aux fils aînés des familles qui avaient fait leurs preuves; l'exception qui permettait de conférer la chevalerie à des manants était tellement rigide qu'on en connaît fort peu. Donc, les Cardaillac de Comminges, déjà au commencement du XII^e^ siècle, faisaient partie de la noblesse féodale, et il n'est pas étonnant qu'étant donnée la fécondité des mariages d'alors, les premiers Cardaillac se soient implantés dans d'autres contrées que celles d'où ils étaient originaires.

Si l'on considère en outre que, dès leur apparition dans l'histoire, les uns sont alliés aux familles souveraines, et que les autres ont des points de contact très étroit avec les princes, il est permis de conclure de plus fort à cette unité d'origine.

En même temps nous avons la preuve qu'une famille de chevaliers, portant le même nom, avec altérations identiques, *Kardelag*, *Cardillac*, *Cardelhac*, etc., est déjà très florissante en Limousin dès le milieu du XIII^e^ siècle; qu'elle est en possession des titres de chevalier et de damoiseau, et qu'elle possède des fiefs nobles; chose curieuse, c'est elle qui recueille par droit successoral, au dernier siècle, le titre patronymique et la terre des Cardaillac-Quercy.

Cette branche était elle-même issue du rameau principal, dont elle s'était détachée au XIII^e^ siècle, probablement dans les mêmes conditions que les autres portant le même nom. En voici la preuve :

Le VIII des calendes de février 1299 (v-st.), eut lieu, à Cardaillac en Quercy, une transaction entre les divers

co-seigneurs du lieu et les chevaliers et nobles qui habitaient ce castel.

Parmi les contractants nous relevons [1] :

« 1° Bertrandum de Cardalhaco, } milites,
« 2° Arnaldum de Cardalhaco, }
« 3° Geraldum de Cardalhaco, domicellum,
« 4° et heredes Hugonis de Cardalhaco,
« 5° Guillelmum, filium quondam Bernardi Hugonis de Cardalhaco,
« 6° Ramundum, filium et heredem Geraldi de Cardalhaco, filii quondam nobilis viri Berengarii de Cardalhaco,
« dominos de Cardalhaco ex una parte.

« Et nobiles de Cardalhaco : Geraldum Hugonis et Petrum Vasconis, *milites;* Geraldum de Sinx, Guillermum Vasconis, Bertrandum de *Sancto Brixio*, pro se et domino Bertrando, patre suo et Bertrandum de S^to^ Brixio, domicellum, Bertrandum de Ruppe, pro se et Fulcone, domicellis, etc. »

D'après cet acte il y aurait donc eu, à ce moment, six branches de Cardaillac. En rattachant chacun des contractants à la branche à laquelle il appartient, nous identifions : le 1^er^, à Bertrand V, de Bioule; le 3°, à Géraud II, de Lacapelle-Marival [2]; le 4°, à Hugues III, fils d'Hugues IV, dont les enfants eurent pour tuteur Guillaume de Capdenac; le 5°, à Guillaume II, fils de Bernard-Hugues de Cardaillac-Varaire; le 6°, Raymond, de la branche de Thémines.

[1] *Généal.*, art. GÉRAUD DE CARDAILLAC, seigneur de Lacapelle, et Archives du Lot, fonds Lacabane.

[2] Géraud était qualifié damoiseau parce qu'il venait à peine de succéder à son père et n'avait pas encore reçu la chevalerie.

LES ORIGINES

DES CARDAILLAC

Dans toute tradition, si invraisemblable qu'elle paraisse, on peut être certain de découvrir à l'origine un fait vrai, probablement dénaturé après plusieurs siècles de transmission orale ; mais l'historien ne doit point la négliger *à priori*, sous prétexte qu'elle est entachée d'erreurs. C'est, au contraire — nous en avons fait souvent l'expérience, — un précieux jalon pour les découvertes futures.

Aussi, à défaut de références plus précises sur les premiers Cardaillac, croyons-nous devoir recueillir, au début de cette étude, l'assertion reproduite dans deux ouvrages locaux, qui assignent à cette famille une antiquité remontant au VIII[e] siècle.

D'après la *Statistique du Lot*, par Delpon[1] « la terre de Bioule aurait été donnée à un Cardaillac par Pépin-

[1] Tome II, art. CARDAILLAC.

Reste Arnaud : à ce moment, aucun Arnaud connu parmi les Cardaillac-Quercy n'était chevalier. Le seul qui portât ce nom était Arnaud, fils de Géraud, des seigneurs de Thémines. Or, cette branche est représentée, nº 6, par Raymond, fils et *héritier* de Géraud et petit-fils de Bérenger.

Arnaud de Cardaillac-Thémines était donc à ce moment un cadet qui n'avait rien à voir dans le partage susdit.

Si nous consultons d'autre part la généalogie des Cardaillac-Comminges nous trouvons, comme chef de cette famille en 1299, Arnaud, deuxième du nom, chevalier. Nous pouvons donc conclure que l'identification est complète avec le chevalier cité dans l'acte.

Nous trouverons d'ailleurs une confirmation de ce fait dans une pièce fort importante et très honorable du riche chartrier des Cardaillac de Végenne, en Limousin.

C'est le certificat donné par Messire Carrière d'Aufrery, commandeur de l'Ordre de Malte, *directeur de ses archives* et son chargé d'affaires au grand prieuré de Toulouse. Ce certificat, daté de 1788, est donné à Messire Hélie-Gratien de Cardaillac, chevalier de l'ordre; il y est dit :

« Les descendants en ligne directe de Bertrand, baron de Cardaillac, ont formé plusieurs branches. Nous n'en connaissons que six, ainsi nommées :

1º Cardaillac : Lachapelle-Marival ;
2º Id. Saint-Cernin ;
3º Id. de Végenne, en Limousin ;
4º Id. Lomné ;

5° Cardaillac : d'Ozon, en Bigorre ;
6° Id. Bieule-Lévis [1]. »

Le directeur des Archives de Malte qui avait, par devers lui, les preuves des huit quartiers paternels et huit quartiers maternels exigés pour l'entrée dans l'ordre, était mieux que personne à même de produire cette affirmation.

On pourrait peut-être s'étonner que les Cardaillac de Comminges aient perdu leurs droits sur le lieu de Cardaillac de Quercy. A cela nous répondrons que l'indivision dans laquelle était laissée cette seigneurie fut, pour le château, une cause de ruine, et cela est si vrai que, peu à peu les tours tombèrent en ruine, soit après les guerres anglaises, soit à la suite des injures du temps, et que les seigneurs auxquels elles appartenaient les abandonnèrent peu à peu, puisqu'en 1654 il n'en restait que deux, celle de Bioule et celle de Lacapelle-Marival.

Enfin, il nous est permis de conclure à une commune origine par la pérennité des prénoms dans les diverses branches du XII^e^ au XV^e^ siècle.

Si nous suivons, en effet, la filiation directe, nous trouvons les prénoms suivants usités tout particulièrement :

1° A Bioule : Hugues, Géraud, Bertrand, Guillaume ;
2° A Comminges : Guillaume, Arnaud, Géraud ;
3° A Lacapelle : Géraud, Bertrand, Guillaume ;
4° A Végenne : Bertrand, Hugues, Raymond ;
5° A Varaire : Bertrand, Guillaume, Bernard ;
6° A Brengues : Hugues et Marquès.

[1] Archives de M. le marquis de Cardaillac.

De plus, nous constatons que chaque branche a un prénom caractéristique : à Bioule, Bertrand ; en Comminges, Arnaud ; à Lacapelle, Géraud ; à Végenne, Raymond ; à Varaire, Bernard ; à Brengues, Marquès.

Il y a lieu de supposer que le premier de tous les Cardaillac fut un Géraud, que le premier des seigneurs de Bioule fut un Bertrand ; que le fondateur des Cardaillac-Comminges se nommait Arnaud, car on retrouve ce prénom constamment dans les premiers siècles. Quant aux autres branches, on connaît le nom de leur fondateur.

Pour tous ceux qui s'occupent de recherches généalogiques, cette identité, très marquée, des prénoms est une grande présomption de parenté qui vient corroborer les autres.

Enfin, à titre de rapprochement nous signalerons un sceau conservé dans la précieuse collection des titres scellés de Gaignères, vol. III, L. O.

En 1438, Mingot de Lomné, — probablement fils puiné de Guillaume de Cardaillac, seigneur de Lomné, — écuyer-capitaine de Monflanquin, en Agenais, reçut ses gages le 28 avril 1428 et scella de son sceau :

« Party au 1er d'une tige à trois têtes, semblables à un chardon, qui est de Cardaillac-Bigorre ; au 2 d'un lion avec un orle de bezans, qui est de Cardaillac-Quercy. »

Cette partition de l'écu peut être interprêtée comme une preuve de parenté, et tout au moins d'alliance.

Il résulte des documents *innombrables* [1] que nous

[1] Cette expression n'a rien d'exagéré, car les archives de Bioule, que nous avons dépouillées, renfermaient une quantité considérable de pièces de tout genre ; M. le baron Fernand de Cardaillac, conseiller à la cour d'appel d'Agen, a, en outre, recueilli sur les Cardaillac-Lomné un énorme dossier ; les archives du château de la Trayne, près Souillac, appartenant à M. le marquis de Cardaillac, ainsi que les archives de M. Louis de Montesquiou forment un

avons consultés ou analysés, et de ceux que nos devanciers avaient déjà utilisés, que le nom de Cardaillac a été glorieusement porté par des branches nombreuses, sorties d'un même tronc. Nous ne saurions mieux résumer cet épanouissement d'une grande race à travers les âges, qu'en traçant un arbre généalogique synthétisant nos recherches, et qui pourra donner une idée claire et succincte de leurs résultats.

fonds des plus importants; enfin les archives du Grand Séminaire d'Auch, celles de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous ont donné des centaines de documents, sans compter le fonds inestimable et si riche de la Bibliothèque nationale, où les Cardaillac ont à eux seuls plus d'un volume de pièces originales.

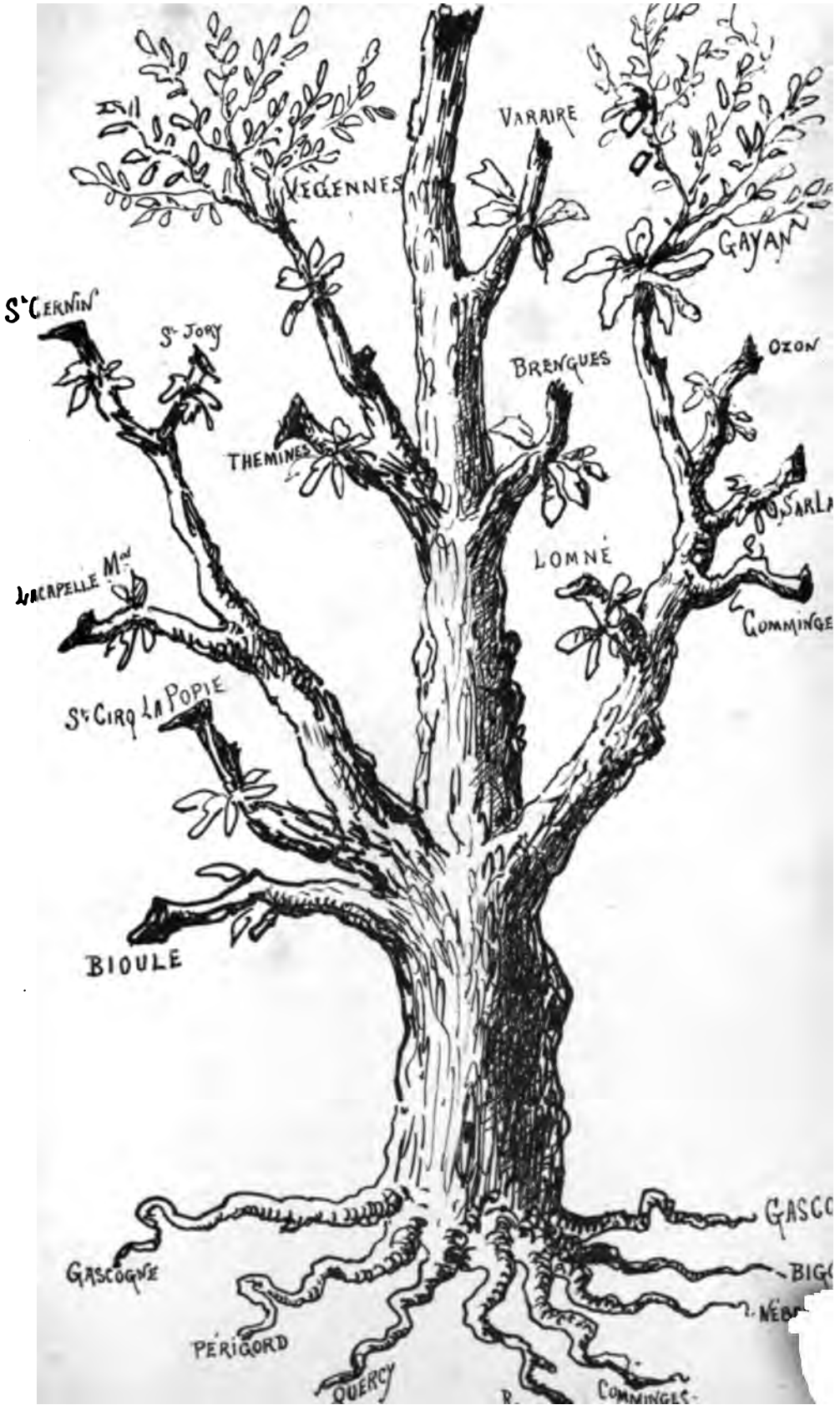
VARAIRE
VEGENNES
GAYAN
S^t CERNIN
S^t JORY
OZON
BRENGUES
THEMINES
LOMNE
LACAPELLE M^au
GOMMINGE
S^t CIRQ LA POPIE
BIOULE
GASCOGNE
PERIGORD
QUERCY
COMMINGES

LES

CARDAILLAC DE COMMINGES

APRÈS avoir montré l'antique origine de la grande race de Cardaillac, et indiqué les diverses branches qui se détachèrent du rameau plantureux de cette belle lignée, nous nous occuperons spécialement des Cardaillac de Comminges, d'où sortit, au XVI^e^ siècle, le capitaine dont nous allons essayer de retracer la brillante carrière.

Au milieu de la vallée de la Gesse, dans le Nébouzan, se trouve le premier établissement de cette branche. C'est le bourg de Cardaillac, par corruption Cardeilhac, qui est encore une des paroisses les plus populeuses du canton de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne). Une vaste forêt, restée légendaire par les dangers qu'y faisaient courir les brigands qui s'y cachaient, occupe une partie de son territoire, et du château, subsistant encore il y a trente ans, il ne reste plus que de vastes remises et des charmilles dessinant des allées et promenades en fer à cheval, derniers vestiges des splendeurs seigneuriales d'antan.

Dáns cette petite bourgade, ou plutôt dans le château qui la protégeait de ses tours, grandit et fleurit, peu à peu, dès le XII^e^ siècle, la tige des Cardaillac de Comminges, dont nous allons rapporter brièvement la filiation pour indiquer d'où sortit notre héros, Corbeyran de Cardaillac.

Au milieu du XII^e^ siècle, en 1152, on trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Bonnefont en Comminges de nombreux actes de donation, dans lesquels figurent des membres de la famille de Cardaillac. En les colligeant et en les analysant avec un soin scrupuleux, nous avons établi la filiation suivante :

CARDAILLAC-COMMINGES

I. **Péregrin** ou **Pélerin** de Kardilac ou Cardelag et ses fils figurent de 1152 à 1215 dans divers actes, en même temps que *Pierre de Cardaillac*, moine de Bonnefont, et **Guillaume-Arnaud I^er^**; ce dernier est témoin, en 1155, d'une donation faite au monastère. Puis on le retrouve faisant hommage au comte de Bigorre, Centulle III, de son château, avec ses fils :

II. **Guillaume-Arnaud II,** Raymond, Géraud et Arnaud. — Guillaume-Arnaud II fit hommage à Centulle III, comte de Bigorre, en 1189, puis il alla outre-mer, c'est-à-dire à la Croisade de Constantinople, ainsi qu'il conste de deux actes de 1203.

III. **Guillaume-Arnaud III de Cardaillac,** fils ou neveu des précédents, qui figure aussi dans plusieurs actes en 1235, eut lui-même trois fils : Géraud, chevalier; Pierre, moine de Bonnefont, et :

CARDAILL
TOTO
NOSCUNTU
IN ORB

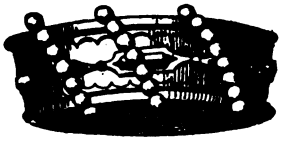

IV. **Arnaud Ier de Cardaillac,** chevalier, nommé dans divers actes, indiquant réellement sa parenté avec les précédents. Son fils :

V. **Géraud de Cardaillac,** chevalier, marié avec dame Tiburge, fit diverses donations à l'abbaye de Nizors et à celle de Bénissons-Dieu en 1263, et eut trois enfants dont l'aîné :

VI. **Arnaud II de Cardaillac,** damoiseau, puis chevalier, porte, dans une quittance de 1291, les armes qui ont depuis appartenu à cette famille : *d'azur au chardon à trois têtes arraché d'or.* Il prit part à la guerre de Flandres en 1302.

VII. Son fils **Auger,** damoiseau, épousa Bertrande de la Roche, probablement de la famille de Fontenilles, et c'est de ce moment que les Cardaillac de Comminges adoptèrent la brisure qui figure dans leurs armes : *d'azur au chardon à trois têtes arraché d'or, à la bordure d'or, timbrée de 8 rocs d'échiquier de sable* [1]. Il mourut avant 1329, laissant six enfants, dont quatre filles mariées aux seigneurs de Siadous, Clarens et Begolle.

VIII. **Raymond de Cardaillac,** chevalier, seigneur de Cardaillac, Charlas, Exserlains, Sarremejean, Larroque, etc., mourut probablement sans postérité, ou dans tous les cas son héritage tombant en quenouille, la lignée mâle se continua par son frère :

VIII *bis*. **Arnaud III de Cardaillac,** mentionné dans divers actes en 1350.

[1] Par suite d'une corruption héraldique, les rocs d'échiquier se sont transformés en alérions.

CARDAILLAC-LOMNÉ

IX. **Guillaume de Cardaillac,** fils d'Arnaud III, devint seigneur de Lomné, par son mariage avec Simone de Lomné, seigneuresse de Lomné et Batzère, seigneuries qui lui donnèrent entrée aux états de Nébouzan (1379).

Ils eurent quatre enfants, dont les dames de Lortet et de Chelles-Dessus, Arnaud et :

X. **Bernard Ier de Cardaillac,** seigneur de Lomné, Batzère, Espèche, Bulan, etc., homme d'armes du comte de Comminges, épousa Mascarosse de Jussan, fille du seigneur de Luc en Bigorre. Ils eurent plusieurs enfants, dont *Arnaud, tige des Sarlabous,* que nous retrouverons ci-après. Il mourut en 1463.

XI. **Roger de Cardaillac,** seigneur de Lomné, Batzère, Espèche, Luc et Bulan, épousa Blanchefleur de Bulan, de la famille de Barèges, et mourut en 1493. De ce mariage naquirent : Arnaud, fils puîné, qui forma la *tige de la branche d'Ozon,* aujourd'hui éteinte, et :

XII. **Raymond de Cardaillac,** seigneur de Lomné, Bordes, Batzère, Espèche, etc., co-seigneur d'Asque, fils aîné du précédent, épousa, le 9 février 1480, Jeanne de Marestaing, fille de Jean de Marestaing, seigneur de

Lagarde et d'Anglèse de Saint-Pastous. Il fut présent à la revue passée à Castres, en Albigeois, par le maréchal d'Albret en 1498, et mourut en 1503.

XIII. **Bernard II,** seigneur des mêmes lieux, se maria avec Florette de Lortet en 1504.

XIV. **Arnaud IV de Cardaillac,** écuyer, seigneur de Lomné, Batzère, Espèche, Asté, co-seigneur de Bize, Nistos, Gazave, servit avec distinction à Provins en 1535, à Villers-Cotterets en 1557, et au siège de Perpignan; il était capitaine et un des cent gentilshommes de la chambre du roi en 1547. Il se maria avec Marguerite de Bize ou Vize, fille de Jean de Vize, gouverneur de Fontainebleau. Il mourut avant 1554, laissant deux fils, dont l'un Pierre, que certains historiens croient être le grand-père de M^me^ de Maintenon, et :

XV. **Bernard III de Cardaillac,** seigneur des mêmes lieux et d'Avezac, baron d'Esparos, né vers 1542, gentilhomme de la chambre du roi, se maria avec Jeanne de Polastron en 1566, qui lui apporta les seigneuries de Montagnac et Taybosc. Il acquit, de noble de Bégolle, la baronnie d'Esparos. Il eut un enfant naturel, Pierre de Cardaillac, dont la branche posséda les seigneuries de Mauvesin et de la Goutte, et s'éteignit en la personne de Catherine de Cardaillac, qui épousa le marquis de Castelbajac au XVII^e^ siècle. Et de son mariage avec Jeanne de Polastron, il eut :

XVI. **Jean-Jacques de Cardaillac,** seigneur des dits lieux, baron d'Esparos, né vers 1568, servit sous Villars, et se distingua dans les troubles de la Ligue. Il se maria.

en 1611 avec Marguerite de Sédillac de Saint-Léonard, et mourut en 1625, après avoir vendu la baronnie d'Esparos à Alexandre de Mun-Sarlabous, laissant pour fils Alexandre, *chef de la branche des Cardaillac, barons de Gayan*, — la seule aujourd'hui subsistante, — et représentée par le baron Fernand de Cardaillac, comte de Cardaillac-Lomné, chef de nom et d'armes de la maison de Cardaillac-Comminges, et son frère Xavier.

Jean-Jacques eut aussi deux filles, un fils prêtre, et :

XVII. **Bernard IV de Cardaillac,** chevalier, seigneur des dits lieux et de Benque, né vers 1614, rendit hommage au roi pour ses diverses seigneuries, 1634, épousa en 1635 sa cousine Françoise de Cardaillac-d'Ozon. Il mourut en 1684.

XVIII. **Paul de Cardaillac,** écuyer, seigneur des dits lieux et de Montagnac, fut maintenu par Pellot comme noble en 1662; il se maria en 1664 avec sa parente Catherine de Mun-Sarlabous, rendit hommage au roi en 1687, fut encore maintenu par Le Pelletier comme noble en 1699, et mourut en 1717.

XIX. **Bernard de Cardaillac,** chevalier, seigneur, comte de Cardaillac-Lomné et autres lieux, capitaine au régiment Dauphin-Cavalerie, gouverneur de Lourdes, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Montagnac, Bize, Castries, Labrande, etc., mort sans postérité vers 1725. La lignée fut continuée par son frère :

XIX *bis*. **Arnaud IV de Cardaillac,** chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, puis relevé de ses vœux, comte de Lomné, baron d'Esparos, seigneur de

Lomné, etc., rendit hommage au roi en 1725, épousa Marie-Thérèse de Rochechouard; racheta la baronnie d'Esparos, dont il possédait une partie; se remaria avec Louise-Françoise-Gabrielle de Mirande de Sainte-Gemme. Il mourut en 1766, après avoir fait vérifier ses titres de noblesse, par arrêt du 6 septembre 1740, et avoir renouvelé son hommage au roi en 1741.

Il eut trois fils, Bernard, Paul et Armand. — Paul, chevalier de Malte, dont la carrière brillante a été rapportée par M. Rosapelly dans son article : *Les Marins Bigourdans*, et qui perdit la vie sur le vaisseau *l'Artésien*, qu'il commandait sous le pavillon du Bailli de Suffren en 1784, au combat de la Praya. — Arnaud, son frère, chevalier de Malte, prit part à la bataille de Quiberon en 1759, et fut tué à 20 ans, sur la *Brune*, dans un combat contre les Anglais en 1760.

XX. **Bernard de Cardaillac,** chevalier, comte de Cardaillac, baron d'Esparos, seigneur de Lomné et autres lieux, né en 1736, fut officier dans la compagnie colonelle du comte de Guerchy, puis capitaine en 1770 au régiment Royal-Infanterie et chevalier de Saint-Louis, épousa en 1767 demoiselle Anne d'Osmond; il fit hommage au roi en 1779, et assista en mars 1789 à l'Assemblée provinciale d'Auch, et en avril 1789 aux États de Comminges, mais il mourut le 10 mai de cette année, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné, Arnaud-Gabriel, s'éteignit à la fleur de l'âge, à Saint-Domingue, cadet de marine, et :

XXI. **Louis-Michel de Cardaillac,** comte de Cardaillac, baron d'Esparos, seigneur de Lomné et autres

lieux, né en 1774, qui se trouva durant la Révolution, à l'âge de 18 ans, à Paris, et faillit être victime de la Terreur ; il eut la bonne fortune d'y échapper, et mourut en 1812, sans postérité, à Toulouse. Avec lui s'éteignit la branche des Cardaillac-Lomné.

CARDAILLAC-SARLABOUS

La branche de Lomné, aujourd'hui éteinte, était, ainsi que nous l'avons indiqué, la branche aînée. Guillaume Ier de Cardaillac, seigneur de Lomné, avait épousé en 1379 Simone, dame de Lomné, déjà veuve de Pierre de Jussan, duquel elle avait hérité de Sarlabous, et il devint ainsi seigneur de ce lieu.

Bernard, vicomte d'Aster, avait légué cette seigneurie à son fils Arnaud-Guillaume, qui épousa Savarique de Jussan et, n'ayant pas d'enfants, légua Sarlabous, par substitution, à Pierre de Jussan.

Dans son testament, Guillaume Ier constate qu'il a déjà donné à son deuxième fils Arnaud 330 écus florins d'or et lui en légue autant; il est probable qu'il lui donna en même temps Sarlabous, dont celui-ci se qualifie désormais seigneur.

Les divers généalogistes, le P. Laspalles et l'abbé de Vergès, qui ont colligé les documents de la famille de Cardaillac, commettent une confusion de personnes à propos d'Arnaud de Cardaillac. En effet, d'après eux, celui-ci, fils de Guillaume et de Simone de Lomné, mariés en 1379, qui figure 36 ans après sur le testament de son père, ne se serait marié qu'à 70 ou 72 ans, en 1457. Il y a eu donc probablement deux Arnaud.

XI. **Arnaud Ier**, fils de Guillaume Ier et de Simone de Lomné, qui est qualifié seigneur de Sarlabous, né entre 1380 et 1390, n'aurait pas eu d'enfants.

XII. **Arnaud II,** son neveu, fils de Bernard Ier et de Mascarosse de Jussan, fut son héritier par substitution.

L'abbé de Vergès prétend que c'est Bertrande de Mun qui apporta à son mari la terre de Sarlabous. Nous avons vu plus haut comment cette seigneurie était entrée dans la famille de Cardaillac. Arnaud se maria le 24 janvier 1458 (n. s.), en effet, avec Bertrande de Mun, fille de Odet de Mun, un des zélés et vaillants défenseurs de la monarchie chancelante de Charles VI, et qui, avec ses voisins, défendit la Bigorre contre les Routiers et se distingua à Nîmes, dans le Vivarais et le Valentinois, où les pillards se livraient à toutes sortes de déprédations.

Le mariage eut lieu devant Auger, notaire de Tournay, le 20 janvier 1458 (n. s.), en présence de Roger de Foix, évêque de Tarbes, Auger de Willambitz, Gaillard de Chelles, Bernard de Vise ou de Bize. Il fut exécuteur testamentaire de son frère Roger, suivant son testament du 15 avril 1493. Il lui avait fait cession de ses droits en 1483.

Aucun document ne nous fournit de détails sur la vie d'Arnaud de Cardaillac, qui certainement fit la guerre en compagnie de son beau-père ; nous savons seulement qu'il laissa deux enfants : Jeanne, mariée à Guillaume de Basust, seigneur dudit lieu, en Comminges, le 22 novembre 1486, et :

XIII. **Jean de Cardaillac,** seigneur de Sarlabous, qui prit part aux dernières journées de la lutte des Arma-

gnacs et des Bourguignons, car il figure dans le rôle de la compagnie de M. le comte de Comminges-Lescun en 1475. Il se maria le 2 octobre 1485 avec Blanchefleur de Soréac, fille de Bonet de Soréac et de la dame d'Oueillous, dont le frère Arnaud, seigneur de Soréac et d'Oueillous, signa au contrat, ainsi que les seigneurs de Jussan, de Luc, et notamment le capitaine de Barbazan, qui fut un des grands hommes de son époque. « Après avoir mérité le titre de frère d'armes du roi d'Angleterre, contre lequel il joûta victorieusement, il eut l'honneur d'une sépulture royale à Saint-Denis. »

Jean de Cardaillac vivait encore en 1520, et il fut témoin d'un acte d'affièvement consenti par le seigneur de Tilhouse ; en 1522 il fut syndic de la communauté de Sarlabous.

Il eut pour fils :

XIV. **Odet de Cardaillac,** seigneur de Sarlabous, qui épousa le 26 avril 1513 Jeanne de *Binos*, co-seigneuresse de *Bize* ou *Vise*, fille de Guillaume Raymond de *Binos*, co-seigneur de *Vise*, et de Marguerite de Bajordan.

Géraud de *Vize*, seigneur d'Autichamp, oncle et tuteur de la mariée, signa au contrat, ainsi que Jean de *Vize*, co-seigneur de *Vize*.

Nous citons ces divers noms avec leurs différences orthographiques pour montrer combien on se préoccupait peu, aux siècles précédents, de l'uniformité des noms de famille. Non seulement le nom patronymique est souvent modifié et défiguré, mais chaque enfant de famille noble prenait ordinairement le nom d'une terre, de sorte qu'il est bien difficile de se retrouver au milieu de tous ces écueils.

Odet de Cardaillac est cité dans une pièce du cabinet de Clérambault comme faisant partie de la compagnie de Lautrec le 7 mars 1514. Nous n'avons pu découvrir d'autres détails sur sa carrière militaire.

Il vivait encore en 1544, et signa au contrat de Jean de Barège et de Marguerite de Cardaillac d'Ozon, sa cousine.

De son mariage avec Jeanne de Binos naquirent :

XV. **Corbeyran de Cardaillac,** dont nous allons donner la biographie.

2° Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, co-seigneur de Bize, seigneur de Luc, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, mestre de camp et colonel de l'infanterie, etc., marié en 1563 à Marguerite de Jussan, et mort vers 1591 sans enfants. Raymond fut un grand capitaine, acharné ligueur et fidèle serviteur des Guises. Il joua, dans la seconde moitié du XVIe siècle, un grand rôle militaire, que nous espérons pouvoir un jour mettre en lumière.

3° Florette de Cardaillac, mariée à Abadie, sieur de Sarniguet, en Bigorre, homme d'armes de son beau-frère Raymond, morte sans enfants, avant 1568, ainsi qu'il appert du testament d'Odet.

4° Marie de Cardaillac, mariée en premières noces à N. de Labarthe, sieur de Lartigolle, et en deuxièmes noces à Pierre de La Torte ou de Latour Landorthe, sieur de Caussade, originaire de Nay, en Béarn.

5° Catherine de Cardaillac, que Vergès dit être mariée en 1557 à noble Jean de Vergès, sieur de Lion, près de Dax.

6° Catherine, que Vergès dit être une fille naturelle, mariée à noble Pierre de Noguès, habitant de Tournay, mais qui est mentionnée dans le testament d'Odet comme femme de Pierre de Hougué ou Nougué.

XVI. **Jean de Cardaillac**, fils naturel de Corbeyran, légitimé par le roi en 1579, rendit hommage au roi pour les seigneuries de Sarlabous, Bize et Bulan ; il épousa en 1568 Jeanne de Calliege, et ne laissa que deux filles, dont l'une épousa Alexandre de Mun, qui prit le nom et les armes des Cardaillac-Sarlabous ; la seconde épousa Charles de Maillac, fils d'un compagnon de guerre de Corbeyran au siège de Thionville.

CORBEYRAN

DE

Cardaillac-Sarlabous

MESTRE DE CAMP

GOUVERNEUR DE DUNBAR (ÉCOSSE)

ET DU HAVRE-DE-GRACE

CHEVALIER DES ORDRES DU ROI

MEMBRE DU CONSEIL D'ÉTAT

ITALIE ET ÉCOSSE

— 1544-1558 —

Le château de Sarlabous, situé au milieu des Quatre-Vallées, et dominant l'Arros qui baigne les terres avoisinantes, était une de ces gentilhommières du haut pays de Bigorre, où les femmes, vaillantes et braves mères de famille, élevaient les nombreux enfants qui leur naissaient entre les départs fréquents de leurs maris pour le service du roi.

Le château avait une très belle vue : de l'ouest à l'est on apercevait la chaîne des Pyrénées dominée par les sommets du Pic-du-Midi et du Mont-Aigu. Grande construction flanquée de tourelles, sa façade principale donnait sur la vallée de l'Arros et le plateau de Lannemezan.

Aujourd'hui rien ne subsiste de ce nid, où naquirent plusieurs capitaines, fidèles serviteurs de la France et du roi. Odet de Cardaillac fut un vaillant soldat des guerres d'Italie. Les fils devaient suivre la même carrière, et laisser après eux un renom de bravoure et de valeur militaire que nous sommes heureux de mettre en relief dans cette étude.

Malheureusement, nous n'avons aucun renseignement à fournir sur la jeunesse de notre héros ; mais, comme il était presque compatriote du Béarnais, nous pouvons conclure que son éducation fut aussi rustique que celle d'Henri de Navarre.

Si nous sommes dans le vrai en fixant la naissance de Corbeyran de Cardaillac aux environs de 1515, nous pouvons conclure que sa carrière militaire commença vers 1535.

L'abbé de Vergès, qui possédait une vaste érudition et de nombreux documents sur le pays de Gascogne, affirme, dans un *Essai généalogique* manuscrit [1], que Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous débuta dans le métier des armes en Italie; mais il oublie de préciser davantage et d'indiquer ses références.

François Ier, en prévision de cette guerre, avait eu l'intuition d'une excellente organisation territoriale de ses armées. En 1534, en effet, il créa en France sept légions de 6,000 hommes, correspondant aux sept grandes provinces, et où les soldats, levés par enrôlements volontaires, restaient, en temps de paix, *à la disposition*, pour employer un néologisme du métier militaire, et recevaient, en temps de guerre, une haute paye. Ils étaient tenus à des revues et à des exercices périodiques, et étaient armés d'arquebuses.

Cette institution, — qui, malheureusement, n'eut pas une longue durée, — enthousiasma d'abord non seulement les soldats, qui pouvaient obtenir de l'avancement, mais aussi les gentilshommes qui y trouvaient gloire et

[1] Arch. du Grand Séminaire d'Auch, mss., n° 5,525. — Vergès, auquel on doit beaucoup pour l'histoire de son pays natal, lisait assez à la légère les documents ; toutefois on peut accepter, au moins comme probables, ses assertions.

honneur, et il est à présumer qu'un grand nombre de jeunes nobles gascons, qui, plus tard, se firent remarquer dans les guerres, entrèrent de cette façon dans l'armée.

C'est avec des troupes de ce genre que François Ier put lutter pendant si longtemps, et souvent avec avantage, contre son rival Charles-Quint. Quatre campagnes successives n'épuisèrent ni les ressources du pays, ni la bravoure des Français. A la bataille de Cérizolles, le sire de Foix commandait cinq mille Gascons, qui s'avancèrent dans un ordre admirable contre les troupes du prince de Salerne. C'était à onze heures. Du Guast veut essayer avec les lansquenets impériaux de s'opposer à leur entreprise.

« Aussitôt, dit Mennechet[1], les Gascons s'arrêtent; Enghien voit que le sort de la bataille est tout entier dans ces neuf mille Espagnols et Allemands, qui renversent tout sur leur passage. Il rassemble autour de lui les jeunes Français que Montluc a arrachés aux plaisirs de la Cour, et s'élance à leur tête sur les vieilles bandes impériales, que tant d'audace étonne. Plusieurs tombent, la ligne est rompue, et à peine s'est-elle reformée qu'Enghien revient à la charge et la rompt de nouveau, mais son infanterie n'est pas là pour le soutenir et il se voit cerné, ainsi que les braves qui l'ont suivi, par plus de quatre mille Espagnols. Il se prépare à vendre chèrement sa vie, lorsque les lansquenets, mis en déroute par le corps de bataille, viennent communiquer leur frayeur au reste de l'armée. Enghien profite du désordre et tombe sur les Espagnols qui l'entourent. Cette impétueuse attaque décide de la victoire. »

[1] MENNECHET, *Hist. de France*.

C'est bien là le fait de nos Gascons.

Puisque l'abbé de Vergès affirme que Corbeyran fit ses premières armes en Italie, — « Il commença, dit-il, à servir dans les guerres d'Italie », — pouvons-nous douter qu'il ne fût à cette belle journée? Rappelons, d'ailleurs, les noms de Montluc, qui appréciait tant, quelques années après, Corbeyran à Thionville, et du duc d'Enghien, un des Guises, à la fortune duquel les deux Sarlabous furent si dévoués. Il n'y a pas de preuves directes, mais, tout au moins, de grandes probabilités pour que notre héros se soit distingué dans cette campagne mémorable.

Comment expliquer autrement son envoi en Ecosse, avec le grade de capitaine, et le rôle important qu'il y joue, pendant toute la minorité de Marie Stuart, nièce du duc de Guise?

* * *

Le vieux levain d'antagonisme qui, pendant trois siècles, n'avait cessé de provoquer des conflits entre la France et l'Angleterre, fermentait encore durant le règne des premiers Valois-Angoulême, et la lutte entre les deux nations se continuait sans relâche, limitée tantôt aux discussions diplomatiques, tantôt à une intervention plus ou moins directe dans les affaires intérieures ou extérieures de l'un et l'autre pays, tantôt enfin arrivant à une période violente, comme au Havre et à Calais.

Pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, la religion servit fréquemment de prétexte pour déguiser l'action politique des reines d'Angleterre ; Élisabeth, la protestante, soudoyait en secret les covenantaires écossais soulevés contre leur reine catholique.

Pour bien définir le rôle militaire joué par Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous en Écosse, durant la minorité de Marie Stuart et jusqu'après la rentrée de celle-ci dans son royaume, il est nécessaire de rappeler cette histoire curieuse, mais peu connue, de la régence de Marie de Lorraine. M. Mignet, l'historien français de l'infortunée victime d'Elisabeth, s'est peu appesanti sur cette période qui commence à la mort de Jacques V et finit à la mort de sa femme, en 1560.

Nous essaierons de résumer très brièvement les faits que nous avons recueillis dans les correspondances diplomatiques, dans les mémoires et dans les ouvrages contemporains, où nous cherchions la trace des hauts faits de notre capitaine gascon.

Après la mort de sa femme Madeleine de France, fille de François I^er, Jacques V, roi d'Écosse, qui avait vécu quelque temps au sein de cette cour si brillante de Fontainebleau, ne resta pas longtemps inconsolable. Au bout d'un an de veuvage, il choisit une nouvelle compagne, Marie de Lorraine, fille de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, veuve de Louis d'Orléans, duc de Longueville, mort lui-même après quelques mois de mariage.

Le génie politique des Guises avait négocié cette union. L'histoire impartiale pourra discuter certains actes de ces hommes d'Etat, mais elle saura leur reconnaître un ardent dévouement à la grandeur de la France

à laquelle ils donnèrent leur sang et leur intelligence. Le mariage de leur sœur avec le roi d'Ecosse n'était pas seulement une satisfaction d'ambition personnelle, il continuait la politique d'alliance inaugurée par Louis XII avec Jacques IV, et resserrait les liens qui unissaient la France et l'Ecosse, liens que la mort de Madeleine venait de rompre si prématurément.

Marie de Lorraine était une princesse accomplie, élevée à la grande école de la Renaissance française, au milieu des lettrés, des penseurs, des artistes, des savants dont le génie rayonnait comme l'efflorescence d'un monde nouveau, fécondé par cette antiquité « qui semblait surgir de la poussière des bibliothèques. » Grande, majestueuse, disent ses contemporains, elle avait fixé les regards d'Henri VIII, mais elle refusa cette main royale souillée de trop de crimes, et pour détourner l'ardeur matrimoniale de ce prince, on dut annoncer le mariage de Marie avec Jacques V, alors qu'on en était encore aux préliminaires [1].

L'influence de Marie de Lorraine en Écosse fut considérable : elle contribua puissamment à affermir les relations entre son pays natal et son pays d'adoption. Elle appporta la grâce, la civilisation françaises dans cette capitale froide et massive [2].

Jacques V, atterré par le désastre de Soltway où ses troupes se débandèrent, mourut de chagrin, le 14 décembre 1542, laissant une fille unique, que Marie de Lorraine venait de mettre au monde.

Dès ce moment commencèrent pour la jeune reine

[1] F. MICHEL, t. I, p. 421.

[2] Balcarres papers, cités par Fr. MICHEL, t. I, p. 430.

les difficultés d'une minorité qui devait durer de longues années, et être marquée par les plus graves évènements.

Henri VIII, qui n'avait pas abandonné ses projets d'union entre les deux royaumes de la Grande-Bretagne, se posa comme prétendant à la main de la reine et offrit de négocier le mariage futur de son fils avec Marie Stuart [1]. Mais les Guises veillaient, et leur sœur, que le comte d'Aran, régent du royaume, âme indécise et faible, poussait du côté de l'Anglais, profita d'une blessure faite à l'orgueil écossais pour conclure une alliance avec la France [2]. Dès ce moment, l'Écosse, envahie par l'Anglais, fut défendue par des soldats français.

En ce malheureux royaume, gouverné par un régent sans caractère, une nouvelle cause de difficultés avait surgi avec l'établissement de la Réforme, qui avait trouvé des adeptes dans certains comtés. Le peuple était resté fidèle au catholicisme, professé par la reine et le régent, tandis que, sous l'influence intéressée de l'Angleterre, d'ardents propagateurs des idées nouvelles travaillaient l'aristocratie besoigneuse, que l'or anglais tentait autant que les prédications de John Knox.

Toutefois, les exigences de l'Angleterre qui voulait s'emparer de Marie Stuart, *la petite reine*, surexcitèrent la fibre nationale, et après une défaite subie à Pinkie, le 10 septembre 1547, on décida, sur la proposition de Marie de Lorraine, l'envoi en France de sa fille, destinée à devenir l'épouse du dauphin François [3].

1 Un projet de traité en ce sens fut même conclu le 1er juillet 1543.

2 15 décembre 1543.

3 TEULET, *Lettre de M. d'Oyssel au duc d'Aumale*, 24 juin 1548, t. I, p. 169.

Pour y parvenir, le duc d'Aumale, l'un des Guises, organisa une expédition commandée par Montalembert, sieur d'Essé, et composée de 4,000 Gascons, sous d'Andelot, frère de Coligny, 2,000 lansquenets, sous Rhingrave, 500 Italiens, sous Pierre Strozzi; cette petite armée fut transportée en Écosse par une flotte commandée par le Prieur de Capoue, Léon Strozzi, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem [1].

Cette expédition fut le signal de la retraite des Anglais, commandés par lord Grey, qui saccagea et brûla tout sur son passage, et garda le fort de Haddington, avec 1,500 Anglais. Le siège commença en juin 1548, et les Anglais y subirent de très grandes pertes, mais on dut le lever par suite de l'envoi de renforts importants.

Toutefois, d'Essé réussit dans sa mission et enleva, malgré l'amiral Clinton, la jeune reine, qu'il embarqua avec ses compagnes, les quatre Maries [2], sur le galion royal, et il reprit aux Anglais, en moins d'une année, tout le midi de l'Écosse.

Malheureusement les troupes étaient mal payées et malgré les lettres désespérées de la reine [3], les capitaines à bout de ressources, laissèrent les soldats vivre sur le pays. On comprend combien cette situation fut nuisible à notre influence et servit le parti anglais. Une émeute survint et il y périt 22 Écossais et 8 Français [4]. D'Essé fut forcé d'emmener les officiers les plus compromis.

[1] TEULET, *Relations*, t. I. p. 160.

[2] Les quatre jeunes filles de la suite de Marie Stuart étaient issues des maisons de Fleming, Leaton, Beaton et Livingston.

[3] TEULET, t. I, p. 174, 193.

[4] F. MICHEL, t, I, p. 466.

D'autre part, les Anglais, toujours maîtres de Haddington, continuaient leurs incursions. C'est alors que Henri II, invoquant l'intérêt de la France à défendre l'Écosse, leva sur ses villes closes un impôt de 400,000 livres, et expédia le maréchal de Thermes, avec 3,000 hommes de renfort et des subsides en août 1549.

Parmi les capitaines arrivés de France se trouvait Corbeyran de Sarlabous, et dès ce moment nous pourrons suivre, dans les pièces diplomatiques, le rôle important qu'il joua dans certaines circonstances.

L'expédition de de Thermes fut marquée par le blocus d'Haddington, qui fut évacué le 19 septembre 1549; mais la situation restait précaire, car la reine fut forcée de séjourner au milieu des troupes pour empêcher toute collision entr'elles. Du reste, le maréchal « qui avait la goutte et une femme jeune et belle [1] », ne pouvait guère porter remède à ces désordres. Il dut rentrer en France, à la paix de Boulogne, en 1551, laissant quelques troupes sous le commandement de capitaines éprouvés.

Parmi ceux-là fut Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, qui, pendant trois ans, resta en Écosse et fut mis à la tête de la garnison entretenue dans le château de Dumbarton [2].

C'est du moins ce qui résulte d'une mention relevée dans les carrés d'Hozier à la Bibliothèque Nationale. On y retrouve, en effet, les lettres de provisions expédiées par le roi Henri II, et datées de Fontainebleau le 1er décembre 1553, en faveur du sieur de Sarlabous,

[1] TEULET, *Relations*, t. 1, p. 207.

[2] Vergès, dans sa *Généalogie* manuscrite des Cardaillac, dit que, par brevet de Henri II du 8 décembre 1553, il fut fait gouverneur du château de Dumbarre (*sic*).

lui attribuant le commandement de cette compagnie. Ce titre était la récompense des services rendus à la régente par Sarlabous puisqu'il avait la garde d'une des places les plus importantes de l'Écosse.

Malgré la paix, en effet, le pays était toujours agité par les agents anglais qui préparaient, sous main, un nouveau mouvement favorisé par les protestants d'Écosse.

La reine Marie de Lorraine, venue en France durant cette période, obtint que le comte d'Arran lui cédât la régence; et, chose immense, cette femme supérieure à tous les égards, et qui dès le début avait inspiré les plus grands dévouements et fait l'admiration de tous par son sens droit, son jugement et son caractère, fut tout à coup impopulaire dès qu'elle eut le pouvoir. Ce fait s'explique : étrangère régente, elle eut contre elle la secrète influence du comte d'Arran, et de plus elle se laissa imprudemment aller à témoigner ses préférences pour ses compatriotes. Dans toutes les dignités, les Français occupent le premier rang. Heureusement pour elle, la catholique Marie Tudor régnait en Angleterre, ce qui empêcha encore quelque temps les progrès des dissidents protestants et leur union avec leurs voisins. D'autre part, le parti catholique national travaillait à la conclusion du mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France.

C'est durant cette période que Corbeyran de Carcaillac resta en Écosse, et on peut penser qu'il n'y fut pas inactif. Il rentra en France avant le mois de décembre

Dunnottar, qu'il ne faut pas confondre avec Dunbar, est situé sur la côte de la Caledonie. Dunbar est situé au rivage de la mer du Nord.

1557, ainsi qu'il résulte d'une dépêche de M. d'Oyssel, envoyé en Écosse, qui est mentionnée dans un mémoire apporté par M. de Rubbay.

Il y est dit que Sa Majesté connaît les nouvelles de deçà (d'Écosse), par cette dépêche, du 19 décembre, « *postérieure au partement du capitaine Sarlabous*[1]. »

[1] *Mem. baillé au s^r De Rubbay venant d'Ecosse en France*, TEULET. t. I. p. 296.

CALAIS ET THIONVILLE

— 1558 —

Le duc de Guise, nous dit Branthôme[1], « aimait une infinité de gentilshommes et capitaines gascons de la même patrie, qui l'adoraient et l'honoraient beaucoup. »

Sarlabous était très fidèle aux Guises, ses protecteurs ; et nous le voyons constamment attaché à eux, comme aussi toutes les faveurs qu'il reçut en récompense de sa bravoure, lui furent obtenues par ses puissants protecteurs.

D'après l'abbé de Vergès, qui, cette fois encore, oublie, comme toujours, de citer ses sources, nous pouvons dire que Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous se trouvait avec le duc de Guise devant Calais, alors que le duc, nommé lieutenant-général du royaume, entamait, en janvier 1558, cette brillante campagne qui mit le comble à sa réputation d'homme de guerre, et à sa popu-

[1] IV, p. 238.

larité. Vergès dit textuellement : « Corbeyran se distingua au siège devant Calais, en 1558. »

En huit jours Guise prit Calais[1] sur les Anglais, « et voyant que ce n'estoit pas tout et qu'il falloit bien achever la partie de la victoire, il prit par force Guines, très forte place, où il y avait dedans un très brave et vaillant capitaine, le milord Gray et Hamer, et conquesta toute la comté d'Oye[2] ».

Il nous suffit donc de savoir que Corbeyran était à la fête », pour pouvoir affirmer qu'il s'y conduisit suivant son habitude, et nous verrons tout à l'heure qu'il savait se mettre au premier rang.

Quelque temps après, continue Branthôme[3], le duc de Guise alla assiéger et prendre Thionville[4], « ville certes du tout imprenable, autant pour l'artiffice et fortifications qui y estoient, que pour le naturel, pour estre entourée de paluz (marais) et de la profonde Mozelle, et pour 1,500 hommes de guerre qu'il y avait dedans.

Les défenseurs se conduisirent héroïquement et résistèrent pendant deux mois au duc de Guise.

Les détails de ce siège mémorable ne sauraient trouver place ici : mais Montluc, dans ses *Commentaires*, en raconte un épisode, dans lequel il est question de Corbeyran de Sarlabous et de la part glorieuse qu'il prit à ce brillant fait d'armes : nous citons textuellement

[1] Le 11 janvier 1558.

[2] BRANTHÔME, IV, 21.

[3] BRANTHÔME, IV, 21.

[4] Thionville, au commencement du XVIe siècle, était sous la domination de l'empereur de Habsbourg. Les Thionvillois, habitués à changer de maîtres, avaient voulu se mettre à l'abri des surprises et l'avaient fortifiée eux-mêmes. Tandis que Metz tombait au pouvoir des Français dans la lutte de Charles-Quint et de François Ier, Thionville restait à l'empereur.

ce passage qui fait le plus grand honneur à notre héros[1] :

« ..... la nuict ensuivant, Monsieur le Maréchal de Strossi passa la rivière avecques M. de Guyse, et commençasmes à faire les tranchées au long de ceste plaine ; et demeurasmes sept ou huit jours avant que nous fussions à 200 pas de la ville, pource que les nuicts estoients courtes, et dès que le jour venoit ils nous foudroyoient dans les tranchées, et n'y avoit ordre d'y travailler que la nuict. M. le Mareschal n'en bougea jamais, sinon que quelquefois il alloit à ses pavillons.....

« ..... il me laissa faire les tranchées à ma fantaisie, car nous les avions au commencement commencées un peu trop estroictes à l'appetit d'un ingénieur. Je faisois de 20 pas en 20 pas un arrière-coing, tantost à main gauche, tantost à main droicte ; et le faisois si large que douze ou quinze soldats y pouvaient demeurer à chacun avecques arquebuses et hallebardes, etc..... Et trouvèrent M. de Guyse et M. le Mareschal fort bonne ceste invention. M. de Guyse me dit qu'il falloit que j'envoyasse recognoistre ce qu'avoit fait nostre artillerie à la tour, *et que ce feust par des gens bien asseurez.* Je prins les capitaines *Sarlabous*[2], le jeune Maillac, Saint-

[1] Bibliothèque Nat., Imprimés. — Collection Petitot, vol. 21, 1re série, p. 432. — Extrait du chapitre ayant pour titre : *Commentaires de Blaise de Montluc* (1558), passage relatif au siège de Thionville.

[2] « De Cardillac ou Cardaillac Sarlabous, ils étaient deux frères. Tous deux figurèrent plus tard dans les guerres de religion ; il en sera souvent fait mention dans les Mémoires qui suivent ceux de Montluc. » (Note de M. de Ruble.)

L'édition de M. Alphonse de Ruble des *Commentaires de Montluc* laisse croire qu'il peut y avoir confusion entre Corbeyran et Raymond. D'après ce savant commentateur, le manuscrit porte : *Sarlabous, le jeune, et Maillac...* Les anciennes éditions nous donnent : *Sarlabous, le jeune Maillac*, ce qui désignerait Corbeyran. Quelle est la bonne version ? M. de Ruble croit que ce ne

Estèphe, Cipierre, et mon fils le capitaine Montluc et y allasmes. Et comme nous estions près de la tour, il nous falloit passer de petits ponts que les ennemis avoient fait pour passer le marés et pour approcher de la tour. A laquelle estant arrivez, trouvasmes une palissade de bois, comme la cuisse, qui alloit depuis la tour jusques à 7 ou 8 pas dans la rivière ; et falloit aller au long de la palissade jusques au bout par l'eau et puis par delà la palissade revenir à la tour. Nous avions fait porter deux picques à deux soldats ; je ne me mis point à l'eau, mais tous, réservé moy, passèrent de ceste manière la palissade, et l'un après l'autre recognoissoient la batterie qu'avoit esté faicte à la tour. Et y firent descendre un soldat avec une pique, et trouvèrent que dans la tour y avoit eaüe jusques au-dessous les esselles. Et pour ce que la rivière faisoit bruit en cest endroict là à cause de la palissade, leurs sentinelles n'entendoient rien, encore que la tour fust à quatre pas de la muraille. Cela faict nous nous en retournasmes ; et le matin j'allay rendre compte à M. de Guise de ce qu'avions veu, lequel ne trouva plus bonne nostre recognoissance, et me dit qu'il scavoit bien qu'il n'y avoit point de palissade et que des gens qui, n'avoit gueres, estoient sortis de là, l'en avoient asseuré et qu'il falloit la nuict ensuivant, la faire mieux recognoistre. Je fus fort fasché de ceste responce, et ne

peut être Raymond, dont il fixe la mort, d'après Montluc, au siège d'Oléron en 1570, parce qu'il se base sur cettte phrase de Montluc (p. 267) : « Sarlabous qui est encore en vie. » Or, en 1570, les deux frères étaient en vie et le siège d'Oléron, où Corbeyran fut tué est de 1586. L'incertitude resterait donc entière, mais les plus grandes probabilités sont en faveur de Corbeyran, et nous estimons qu'on devait lire, ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes : Les capitaines Sarlabous, le jeune Maillac, Saint-Estèphe, etc. Le texte de la collection Petitot, vol. 21, p. 432, confirme cette lecture.

luy respondis sinon que le tesmoignage des capitaines me sembloit estre suffisant ; mais puis qu'il ne s'en contentoit, qu'on recognoistroit mieux la nuict ensuyvant. Il me dit qu'il n'entendoit pas que j'y allasse moy-mesme ; je luy dis qu'aussi ne ferois-je. M. le Marechal cogneut bien que j'estois fasché, et dit au sr Adrian Baillon [1] et au comte Théophile [2] : « Je cognois que Montluc est « fasché de la responce que luy a faicte M. de Guyse, « et vous verrez s'il ne va ceste nuict recognoistre, « d'une terrible sorte, car je cognois la complexion de « l'homme. »

« M. de Guyse retint ce soir là Monsieur le Maréchal, et comme il fut nuict, je prins quatre cens picquiers, tous corselets, et quatre cens arquebusiers et allay mettre les quatre cens corselets le ventre à terre à cent pas de la porte de la ville, et je m'en allay avec les quatre cens arquebusiers droit à la palissade [3]. Les capitaines mesmes qui avoient recogneu estoient autant faschez de la réponce que m'avoit faicte M. de Guyse que moy-mesme. Ils passèrent les premiers la palissade. Or je cuide que les ennemis, le matin, s'estoient apperceveз qu'il estoit passé des gens par le bout de la palissade, car nous y trouvasmes un corps de garde de vingt ou vint-cinq hommes, desquels la plus part furent tuez, et

[1] Adriano Baglioni. Il quitta le service de France pour s'attacher à l'empereur Maximilien II. Il fut plus tard général des armées de l'Eglise, sous le pontificat de Grégoire XIII. Mort en 1574.

[2] Le comte Théophile Calcagnini.

[3] On lit dans une relation du siège de Thionville, déjà citée, que cette expédition eut lieu le 10 juin, à 2 heures après minuit. Rabalin rapporte le fait avec les mêmes circonstances, mais il appelle cette attaque un faux assaut qu'il dit avoir été ordonné par le duc de Guise, tandis que Montluc déclare avoir agi à l'insu de ce général.

le reste se sauva dans le ravelin, où nos gens les poursuyvirent et entrèrent dedans après eux ; mais la porte du ravelin qui entroit dans la ville estoit fort petite, et n'y pouvoit passer qu'un homme : qui fut cause que nos gens s'arrestèrent, car les ennemis deffendoient la porte. Si est ce qu'ils jettèrent une moyenne hors du ravelin en terre de nostre costé et pource qu'auprès de la tour nostre artillerie qui avoit battu delà la rivière, avoit abbaissé la muraille, de sortes qu'avec quelques picquiers qui estoient venus avec nous nous vinsmes aux mains ; et dura plus d'une heure le combat. M. de Guyse qui voyoit tout de l'austre costé de la rivière, enrageoit de ce qu'il voyoit. M. le Mareschal estoit avec luy, qui rioit avec le sieur Adrian et le comte Théophile, et leur disoit : « Ne vous disois-je pas qu'il en feroit une ? » J'avois faict porter cinq ou six coignées aux soldats, et pendant que le combat duroit je fis couper toute la palissade, ou arracher, et ne nous fallut plus entrer en l'eaüe pour nous en retourner car l'eaüe s'escoula. Le capitaine S^t^-Estèphe fut tué, et l'enseigne de Cipierre, et un autre enseigne, non pas qu'ils eussent les drapeaux, car je n'en avois point apporté, et dix ou douze soldats qui furent morts ou blessez. *Le capitaine Sarlabous est encore en vie et plusieurs autres, qui attesteront* que si nous eussions porté avec nous cinq ou six eschelles de la hauteur de 7 ou 8 pieds seulement, nous estions dedans, car ils faisoient mauvaise garde de ce costé et en cest endroict là, se fiant au corps de garde qu'ils avoient mis dehors ; de façon qu'ils demeurèrent un long temps avant de venir deffendre cest endroict. Et montèrent 5 ou 6 soldats sur la muraille, s'aydant les uns aux autres ; et ne falloit que mettre les eschelles sur la muraille qui

estoit demeurée de la batterie, et monter sur le terre-plain. Je croy que la fortune nous eût ry, car on dit qu'elle aime les audacieux.

« Le matin j'envoyai dire à M. de Guyse, *par le capitaine Sarlabous*, ce que nous avions veu, car je n'y voulus pas aller, estant certain qu'il estoit mal content. M. le Mareschal estoit toujours auprès de luy, et disoit : « Voulez-vous mieux recognoistre une bresche qu'en « donnant un assaut. C'est un trait de Gascogne que « vous ne scavez pas. » Ce qui estoit occasion que Monsieur de Guyse estoit mal content, etc., etc. »

Le rôle de Sarlabous à Thionville ne se borna point à cette affaire. Montluc porte témoignage de sa valeur dans les derniers jours du siège.

Voici ce qui se rapporte à notre capitaine[1] :

« Monsieur de Guyse me manda que je regardasse si je pourrais loger trois ou quatre cents hommes, depuis la tour jusques au ravelin, et qu'il m'envoierait des gabions et des pionniers..... Nos enseignes se meyrent au long de la muraille depuys la tour jusques au revelin, et ceulx de la plateforme voyaient au long de la cortine et les nostres qui estoient contre ce revellin à cousté de la canonnière leur tiroient..... Monsieur de Nevers estoit là..... Monsieur de Guyse estoit de l'autre costé..... Je m'avisai » *parce que l'artillerie ennemie décimait les soldats qui voulaient mettre des gabions* « de mettre cent ou six vingt pionniers dans l'eau contre le bas de la rivière pour faire une tranchée le long de la rivière tirant du revelin. ». L'affaire fut chaude, puisque « n'eussiez vus que soldats blessés. »

[1] DE RUBLE, *Montluc*, t. II, p. 297.

Montluc raconte en détail la prise de la tour par où se fit la brèche et ajoute : « Et alors je relevai le cappitaine Sarlabous et tous ses compagnons qu'estoient au long de la courtine et contre le revelin et se remirent dans les tranchées. »

Il termine en disant : « Nous avions combattu depuis les dix heures et comptions que le combat avait duré de 6 à 7 heures. »

Comme on le voit par cette citation du célèbre maréchal, son chef direct, Corbeyran avait largement payé de sa personne, et par deux fois s'était distingué par sa bravoure et son mépris de la mort.

Une note de M. Francisque Michel, dans *les Écossais en France et les Français en Écosse*, prouve péremptoirement que Sarlabous, Saint-Estèphe, Maillac, et autres capitaines gascons, qui étaient au service de la régente d'Ecosse, étaient venus en France pour rejoindre le duc de Guise dans sa campagne en Lorraine [1].

Mais nous pouvons encore invoquer en faveur de notre capitaine le témoignage d'un autre contemporain.

D'Aubigné, dans son *Histoire Universelle* [2], parlant du siège de Thionville, mentionne également cette reconnaissance qui a valu plus tard à Corbeyran le titre de « Héros de Thionville [3]. »

[1] Voici textuellement la note de M. Fr. MICHEL, t. II, p. 13 : « On trouve au siège de Thionville en 1558, un capitaine Sarlabos avec Cypierre le jeune, Saint-Estèphe, Mallas et Jacques, *qui figurent d'une facon plus ou moins notable dans la guerre d'Écosse*, et le premier de ces noms revient à chaque instant dans les Mémoires relatifs à l'histoire de France après le milieu du XVIe siécle. Voyez la collection Petitot (2e série, t. XXI, p. 433, t. XXII, p. 186, 316, 431, etc). »

[2] T. I, p. 76.

[3] FORNERON, *Les ducs de Guise et leur époque*.

« Ce fut sur la fin de mai, dit-il, que le duc de Guise, ayant logé sa cavalerie légère sur le chemin de Luxembourg, le duc de Nevers au-delà de l'eau, commença de l'autre ses approches et batteries aux deffenses. Et puis, le 5 de juin, ayant battu en batterie, le 9 d'après fit faire une reconnaissance à la breiche, laquelle n'étant trouvée résonnable, il eut recours à gagner les fossés de tous côtés avec une merveilleuse difficulté aux approches dans les marets. Les assiégés, bien battus à une sortie, se rendirent le 22 juin. »

« Montluc ajoute dans ses *Commentaires :*

« La tour fut prise, et Thionville allait l'être, lorsque Montluc dit au duc de Guise : « *Mas bous hazetz trop* « *boun mercat de nostro pel et de bostro Monseigné* [1]. « — Mais vous faites trop bon marché de notre peau et « de la vôtre, Monseigneur [2]. »

« De fait, tout le monde se comporta valeureusement, et au poste d'honneur se trouvaient le capitaine Sarlabous, et un compagnon qui étaient au long de la courtine et contre le ravelin, et que Montluc fit alors placer dans les tranchées [3]. »

La prise de Thionville eut un retentissement considérable, dont nous trouvons la preuve dans ce passage de Branthôme [4] :

« Quand les nouvelles en vindrent au roy, il en demeura tout esbahy, ne le pouvant aisément croire ; comme de vray qui a veu la place comme moy, s'en étonnera grandement. Aucuns l'appelaient *Villa Theon*

[1] Il faut lire : *et de la bostro.*

[2] De Ruble, *Montluc*, p. 286, t. II, traduit : et « de votre Monseigne. »

[3] D'Aubigné, t. I, p. 76.

[4] IV. 219

(ville de Dieu) pour l'allusion du nom moytié grec, moytié latin, et pour tel nom les Bourguignons la tenaient plus forte. »

Cette campagne se termina, comme on sait, par le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559).

Mais le roi n'attendit pas la fin du siège pour donner à Corbeyran un éclatant témoignage de son estime.

Par lettres de provisions données à Villecourtray, sous le sceau secret, le 15 juin 1553, le Roy Henri accorde à Corbeyran de Cardaillac, sr de Sarlabous, la charge d'échanson en sa maison; ces lettres étaient contresignées par le cardinal de Lorraine[1].

Dès que les clauses du traité de Cateau-Cambrésis furent connues en France, elles soulevèrent d'unanimes protestations ; Montluc dit que « la paix se fit au grand malheur du roi principalement et de tout le royaume[2]. » M. de Ruble vient de publier un ouvrage remarquable sur cet instrument diplomatique, où il prouve, au contraire, que ce fut la charte fondamentale de l'Europe jusqu'au traité de Westphalie : « Ses effets dit-il, ont été des plus durables, car il répondait aux nécessités présentes de l'Europe, délimitait sagement les possessions de chaque nation, réprimait pour toujours l'essor de la maison d'Autriche vers la monarchie universelle, amoindrissait la puissance de Philippe II dans les Pays-Bas et en Italie, et assurait la liberté du reste du

[1] Lettres de retenue dans la charge d'échanson ordinaire de la maison du roi données par Sa Majesté à Corberan de Cardillac, seigneur de Sarlabos, *dit capitaine de Dunbar*, au royaume d'Ecosse, le 15e de juin 1558. Ces lettres, en parchemin, signées par le roi, le cardinal de Lorraine, présent, de Laubespin, et scellées. (Carrés d'Hozier.)

[2] DE RUBLE, *Montluc*, t. II, p 318.

monde. Les Pays-Bas, l'Italie, l'Angleterre et la France en tirèrent de grands avantages[1]. » — Depuis ce moment, « la frontière du royaume ne fut pas contestée ; jamais la guerre civile ne s'aggrava d'une de ces grandes menaces de l'extérieur qui exigent la réunion en faisceaux de toutes les forces d'un peuple[2]. »

Marie Tudor ne survécut que quelques mois à la perte de Calais, et c'est justement pendant qu'on discutait au Cateau les préliminaires de la paix, que survint la nouvelle de sa mort, arrivée le 17 novembre. Le 10 décembre, Philippe II, son consolable époux, demandait la main d'une princesse de la Maison de France, Elisabeth de Valois, seconde fille d'Henri II et de Catherine de Médicis.

Ainsi finissait la longue rivalité de la France et de l'Espagne.

1 DE RUBLE, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, Préface.
2 *Ibid.*, p. III.

ÉCOSSE

— 1559-1561 —

Aussitôt la paix conclue, Corbeyran s'empressa de regagner l'Écosse, et, désormais, nous le trouvons plus fréquemment signalé dans les documents relatifs à l'histoire de ce pays.

Après le Covenant de 1557, les protestants, excités par Knox, se constituèrent en une sorte de gouvernement insurrectionnel, sous le nom de lords de la Congrégation. Les doctrines nouvelles avaient fait, pendant le règne de la catholique Marie Tudor, beaucoup de progrès en Écosse, parce que les prédicants, chassés d'Angleterre, trouvaient un asile dans les montagnes écossaises.

Marie de Lorraine eut le tort de ne point les ménager, surtout au moment où elle travaillait à réunir sur la tête de sa fille les deux couronnes d'Écosse et d'Angleterre. Cette ambition n'avait rien d'extraordinaire, puisque Philippe II et Charles-Quint avaient donné l'exemple de royautés multiples.

Marie Stuart écartela dès lors ses armes du léopard d'Angleterre.

Cette méconnaissance de ses droits causa une profonde irritation à Élisabeth et motiva les reproches du parti réformiste d'Écosse, qui n'eut dès lors d'autre objectif que de prendre la haute main dans les affaires du royaume, tout en protestant de sa fidélité à la reine régente[1]. Avec le secours des Anglais, les covenantaires s'emparent de Perth, de Stirling et d'Édimbourg même, où ils entrent le 30 juin 1559, et souillent leur victoire par des violences atroces et des ruines.

La régente, dans un rapport au roi de France[2] raconte les évènements avec des détails navrants : « Les rebelles ont repris Saint-Jean-Stone, y ont installé les officiers et juges de la Religion ; ils ont pénétré dans Sterling, saccageant les couvents des Cordeliers et des Jacobins, ainsi que les abbayes et églises voisines ; et ils allaient se diriger vers Lithlebourg, lorsque la reine, ayant envoyé au gouverneur de cette ville, les sieurs de Rubbay et Sarlabous, ceux-ci rapportèrent les meilleures assurances de fidélité de ce gouverneur. »

Marie de Lorraine annonce qu' « elle a été forcée de se retirer à Dunbar, avec d'Oyssel, mais que les troupes auxiliaires sont dans le plus complet dénûment, et n'ont pas reçu de solde depuis longtemps. Poussés par les protestants, les soldats réclament incessamment. Le sieur d'Oyssel a dépensé tout ce qu'il possédait, et si Sa Majesté n'y pourvoit, il sera obligé de tout quitter. »

[1] TEULET, *Relations*, t. I. p. 235. Rap. de d'Oyssel à M. de Noailles.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 327. Instructions au sr du Fresnoys.

« Il en est de même des bandes écossaises, qu'on n'ose licencier sans les payer, de peur d'augmenter le nombre des mécontents. »

La situation de la régente était donc très critique ; les officiers français s'endettaient personnellement pour pourvoir à la solde et à l'entretien de leurs soldats. Corbeyran, qui dans ces tristes conjonctures témoignait à la reine tant de dévouement, ne fut point des derniers à sacrifier ses intérêts à ceux de la cause qu'il servait.

La dépêche royale n'était pas encore arrivée à Paris, qu'un courrier apporta en Écosse la nouvelle simultanée de la blessure de Henri II, et du mariage précipité de Marie Stuart et du Dauphin [1]. Aussi, Marie de Lorraine, voulant gagner du temps, s'empressa-t-elle de conclure une trêve avec les rebelles. Par ce traité, les protestants devaient évacuer Lithlebourg, et laisser deux ôtages entre les mains de la reine ; ils s'engageaient à respecter les biens et les gens d'Église jusqu'au 10 janvier 1560 ; la liberté de conscience était reconnue [2].

A la fin de juillet 1559, le sieur de Béthencourt fut expédié de France en Écosse avec une dépêche et des instructions. Il annonçait l'envoi de 80,000 livres et de quelques hommes [3].

Dans ces graves conjonctures, Élisabeth s'empressa de protester de ses intentions pacifiques, et de son innocence à l'égard des menées protestantes [4]. Elle ratifia même [5] les traités passés précédemment entre l'Angleterre,

[1] Blessé le 29 juin par Montgoméry, le roi mourut le 10 juillet.

[2] TEULET, *Relations*, t. I, p. 334.

[3] PARIS, *Négociations sous François II.* Portef. Laubespin, 1841, p. 15.

[4] TEULET, *Relations*, t. I, p. 341. Lettre de la reine d'Angleterre à la reine d'Écosse.

[5] TEULET, *Relations*, t. I, p. 342. Lettre de Noailles, 1er septembre 1559.

l'Écosse et la France, mais elle ménageait l'avenir en agissant prudemment.

Quatre enseignes de gens de pied débarquèrent le 30 août, en Écosse, sous la conduite d'Octavien Bosso. M. de la Brosse et l'évêque d'Amiens, arrivèrent le 25 septembre à Lithlebourg [1]. Rapin-Thoyras prétend qu'ils amenaient 3,000 hommes avec eux.

Un évènement imprévu vint jeter le trouble dans les affaires de la régente. Le comte d'Aran, ancien régent, créé par Henri II duc de Chatellerault, pour l'attacher à la cause de la reine Marie Stuart, avait envoyé son fils en France. Il apprit un jour que celui-ci avait été emprisonné à Vincennes pour avoir mal parlé de la religion devant le duc de Guise, et s'était évadé. Le jeune comte d'Aran, rentré en Écosse, se joignit dès lors aux confédérés et fit tous ses efforts pour entraîner son père dans la coalition [2].

L'influence d'un Écossais, nommé Forbes, soudoyé par l'Angleterre, finit par avoir raison de la résistance du duc. Celui-ci se mit enfin du côté des rebelles, qui dès lors reprirent ouvertement les hostilités [3].

Dès leur arrivée, les Français entrèrent en campagne, et groupèrent autour d'eux les quelques Écossais restés fidèles, ainsi que les troupes françaises déjà installées en Écosse.

Élisabeth, fidèle à sa tactique, envoyait secrètement aux rebelles des subsides en monnaies anglaises et flamandes [4]. Elle avait vendu pour un million d'or le

[1] TEULET, *Relations*, t. I, p. 354. Lettre de Noailles, 1er septembre 1559.
[2] PARIS, *Négociations*, p. 220.
[3] TEULET, *Relations*, t. I, p. 359.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 364.

plomb provenant des églises et des couvents d'Angleterre [1].

D'autre part, et sous le fallacieux prétexte de maintenir l'intégrité des frontières, en prévision d'hostilités entre les deux partis, elle concentrait à Berwick des renforts, et faisait montre de gens de guerre dans ces parages. Bientôt après, elle chargeait ouvertement Ralph Sadler d'amener 2,000 soldats au secours des insurgés.

Le jour de la Toussaint, La Brosse et d'Oyssel, qui commandaient à Lithlebourg, assiégé par les confédérés firent une sortie heureuse, où les rebelles perdirent un grand nombre des leurs; le 6 novembre, nouvel engagement, où les insurgés eurent 300 morts ou blessés, parmi lesquels plusieurs capitaines, et laissèrent 200 prisonniers entre les mains des assiégés [2].

Les rebelles se retirèrent à Stirling, où ils se fortifièrent.

Au commencement de décembre 1559, de nouveaux renforts amenés de France sur 40 navires abordèrent à Coldyngan et à Eymoutz [3].

Grâce à ce secours, la reine mère qui, de Leith où elle s'était réfugiée, continuait à administrer le royaume au nom de sa fille, put se remettre en possession des places fortes, et nous trouvons, d'une part, dans une lettre de M. d'Oyssel à M. de Noailles, de l'autre, dans une lettre de Thomas Randolph, à Sadler, en date du 31 décembre 1559, des détails précieux sur la reprise de Stirling et sur le rôle que joua Sarlabous dans cette brillante opération militaire.

[1] TEULET, *Relations*, t. I, p. 373.
[2] *Ibid.*, t. I, pp. 367, 374. Lettre de M. de Noailles, 2 novembre 1559.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 380. Lettre d'Oyssel.

Voici le texte complet de la note de M. d'Oyssel, qui est fort honorable pour notre héros :

9 janvier 1559 (1560).

M. d'Oyssel a M. de Noailles [1].

(Anglet., reg. XIV, f. 341.)

Note sur ce qui s'est passé es affaires d'Escosse du 9e janvier 1559 (60).

La vigille de Noël, le sieur de Villeparisis (M. d'Oyssel) feit partir de Lislebourg, avec l'avis de la Royne, de M. de la Brosse et de l'Evesque d'Amiens, qui sont ici pour le conseil de Sa Majesté, le *sieur de Sarlaboz*, mestre de camp, accompagné de cinq enseignes de gens de pied pour marcher droit à Sterling, et le lendemain, le sieur de Villeparisis le suivit avec autres huict enseignes de gens de pied, toute la cavalerie qu'il a par deça et quelques pièces d'artillerie, en délibération d'aller trouver au dict Sterling le duc de Chastelle-rault, les contes d'Aran, d'Argueil, de Glincairne, prieur de Saint-André, sieur de Russey, et autres leurs complices, qui s'y estoient assemblez pour y passer les festes de Noël et y conclure quelque chose de leurs affaires.

Lesquels, sentant la venue, tant dudict mestre de camp que du sieur de Villeparisis, s'écartèrent incontinent, et mesmes en deslogea ledict duc ledict jour de Noël à minuict. Depuis, ledict sieur de Villeparisis a faict séjourner quelques jours les dictes bandes à cause du maul-vais temps, et puis après avoir envoyé celles qu'il avoit avecques lui audict Sterling, pour là y passer le pont de ceste rivière et esviter par ce moyen un grand embarquement qu'il eust convenu faire, les fit marcher toutes ensemble, sous la conduite dudict mestre de camp, au pays de Faïf, qui est opposite à ceste coste et où ces rebelles tiennent plus de gens de guerre.

Où ayant ledict sieur de Villeparisis advis qu'il estoit déja advancé, il feit, dimenche dernier, 7e du présent mois de janvier, embarquer en ce havre du Petit-Liet 300 à 400 hommes de pied pour les traicter de l'autre costé, où ils prindrent terre si à propos que la cavalerie dudict sieur de Villeparisis, avec laquelle et quelques harquebousiers à cheval ledict mestre de camp *(Sarlabous)* s'estoit advancé, laissant

[1] Teulet, *Relations*, t. I, p. 403.

ung peu derrière luy l'infanterie, eust loysir de se joindre avec lesdicts 300 ou 400 hommes de pied, auparavant qu'ils fussent chargez des ennemys, qui estoient bien au nombre de 15 à 1,600 hommes, qui du commencement firent mygne de faire teste et venir au combat, mais se sentant vifvement assaillis de nostre petite trouppe, commencèrent à s'esbranler : ce que voyant, les nostres les chargèrent plus vifvement que auparavant, de façon qu'ils les mirent à vauderoute, prindrent deux enseignes des leurs, et entre morts, prisonniers et blessez, de quatre à cinq cents pour le moingz. Le reste alla bien loin sans regarder derrière eulx, dont il ne fust eschappé ung seul s'il y eust eu nombre de cavalerie pour poursuyvre la victoire. »

A la suite de ce fait d'armes et des succès obtenus par le corps expéditionnaire, la situation changea de face : Stirling fut repris, Leith fortifié, et Randolph écrit à la date du 31 décembre 1559[1].

« ..... Que je vous écrive rien de certain, je ne sais, si ce n'est qu'il y a présentement dans Stirling cinq enseignes, desquelles Charlabou (Sarlabous) a le commandement. Dans Leith (Lenthelgow) huit, et le reste, au nombre de 4,000 hommes, dans Leith et Édimbourg, si ce n'est qu'il en soit arrivé un plus grand nombre depuis huit jours[2]. »

Quelque temps après, lorsque les fortifications de Leith furent réparées, la régente y plaça comme gouverneur Martigues, colonel général des bandes françaises d'Écosse, et le chargea de défendre les approches d'Édimbourg. En même temps elle donnait la forteresse de Dunbar en garde au capitaine « *Sarlabous aîné*[3]. »

[1] M. Francisque Michel a fait erreur en mettant à cette lettre la date du 1er décembre. M. Hume Brown nous a signalé cette confusion qui ressort évidemment d'ailleurs des faits eux-mêmes.

[2] States Papers, vol. II, p. 21. Communication de M. Hume Brown.

[3] F. MICHEL, *Les Écossais*, t. II, p. 13. — Dunbar (Dumbarum), bourg maritime d'Écosse, comté de Haddington, à 43 kilomètres N.-E. d'Édimbourg, sur

Cecil constata que la partie était de nouveau fort compromise par ce déploiement de forces ; aussi résolut-il de jouer une grosse carte ; il envoya de nouveaux secours plus importants aux lords de la Congrégation qui se trouvaient à bout de ressources. Avec l'or anglais ils purent lever une armée de 12.000 hommes et rentrer en campagne, portant la guerre au cœur même du pays.

Malheureusement la reine régente était déjà fort malade. Son état s'aggrava lorsqu'elle apprit cette nouvelle et les résolutions de son ennemie [1].

En effet, Elisabeth, sur l'avis de son conseil, avait décidé de faire couronner roi d'Écosse Hamilton, fils du comte d'Aran, cousin de Marie Stuart. En échange elle gardait à l'Angleterre la suzeraineté de l'Ecosse, et des places de sûreté : Dunbar, Dumbarton, Domfries, et l'Ile-aux-Chevaux [2]. Le traité fut conclu à Berwick, avec les rebelles, le 24 mars 1560. Elisabeth lança un manifeste dans lequel elle exposait les motifs de sa résolution. Les Guises y étaient dénoncés comme les auteurs des troubles qui désolaient l'Ecosse.

la mer du Nord. Port d'un accès difficile et même dangereux. A l'extrémité septentrionale de la rue principale on remarque Dunbar-House, la résidence du comte de Lauderdale ; au nord de cette habitation on voit, sur un rocher qui s'avance dans la mer, les ruines du célèbre chateau de Dunbar.

Marie Stuart, après avoir confié la garde de cette importante forteresse à Bothwell, y chercha deux fois un refuge : la première à la suite de l'assassinat de Riccio ; la deuxième lorsqu'elle se vit obligée de s'enfuir du château de Bortwick, déguisée en page.

Quand elle se fut rendue, à Carberry-Hill, aux nobles insurgés contre elle, le château de Dunbar fut pris et détruit complètement par le régent Murray.

Ses ruines appartiennent aujourd'hui au comte de Lauderdale.

[1] TEULET, *Relations*, t. I, p. 393.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 396.

L'armée anglo-écossaise, forte de 14 ou 15 mille hommes, entra en campagne.

Leith, Dunbar et Édimbourg, bloqués du côté de la mer par les vaisseaux anglais, furent assiégés par les alliés.

Martigues, chargé de la défense de Leith, fit subir de grandes pertes aux assiégeants, dans diverses sorties, notamment le lundi de Pâques, où il leur prit deux enseignes, quatre pièces d'artillerie, quarante personnes de marque, et où on leur tua cinq à six cents hommes[1].

Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous défendit Dunbar avec une énergie non moins remarquable, et repoussa plusieurs assauts. Le bombardement causa de graves dommages à la place, qui résista victorieusement à ces diverses attaques.

Dans ces graves conjonctures, François II et Marie Stuart envoyèrent M. de Seurre pour négocier avec les rebelles. On lui adjoignit Montluc, évêque de Valence, frère du maréchal, qu'on savait très tolérant et quelque peu enclin aux idées nouvelles.

Montluc fut d'abord retenu à Warwick, sous divers prétextes, parce que les Anglais espéraient apprendre la capitulation de Leith[2]. Les lords de la Congrégation exigèrent qu'il montrât ses pouvoirs; ils lui permirent, toutefois, d'avoir une entrevue avec la reine, alors fort malade.

L'habile diplomate revint au camp, fit un long discours aux confédérés, auxquels il promit beaucoup, notamment une amnistie complète et des garanties. Les

[1] D'après M. PARIS, p. 380, les Anglais étaient venus 7 à 8,000 et les Écossais 12 à 1,500. Ils n'étaient plus que 5 à 6,000 à la fin du siège.

[2] PARIS, *Négociations*, p. 374.

rebelles déclarèrent qu'ils voulaient la démolition des fortifications de Leith, et l'expulsion des Français. Montluc s'enferma dans des subtilités.

D'après lui, « les Français n'ont nullement l'intention de s'emparer de l'Ecosse, et si quelques désordres ont été signalés, les coupables ont été punis pour leurs méfaits. Si Leith a été rebâtie, c'est qu'on l'avait brûlée. » Les rebelles maintinrent leurs prétentions sur Leith, et réclamèrent la démolition des fortifications que Sarlabous avait fait exécuter depuis six mois à Dunbar. La reine, excédée et poussée par la nécessité, allait céder pour Leith; le comte d'Aran devait remettre Dumbarton à un Écossais, Dunbar resterait au roi de France, serait réparé et garderait une petite garnison française.

Cette dernière condition était justifiée par la possession de Dunbar, qui, depuis quinze ans, était à la France; mais Montluc ne voulut pas céder et rentra à Berwick.

Sur ces entrefaites, la régente mourut le 10 juin.

Marie de Lorraine, au témoignage de De Thou, avait un génie élevé et un grand penchant pour la justice. Pendant longtemps, elle avait su contenir son peuple et s'était montrée aussi ardente patriote que fidèle française, en essayant de concilier les intérêts des deux nations.

Cette mort amena un résultat inattendu. La paix que les Anglais désiraient autant que les Français, fut conclue le 9 juillet 1560, par Montluc et Larochefoucault-Randon.

Dans cet instrument diplomatique, par une subtilité orignale, on ne reconnaissait pas aux rebelles le titre de belligérants; mais, par un acte latéral, on leur garantit l'évacuation de l'Écosse par les Français, la restitution

de leurs biens, l'amnistie et l'administration du royaume par des nationaux [1].

Leith devait être démoli, mais la France gardait Dunbar avec 60 hommes de garnison, et l'Ile-aux-Chevaux avec un égal effectif.

Ces concessions, qui donnaient pleine satisfaction au parti écossais, étaient imposées par la situation plus que précaire de Leith, sur le point de capituler, et Montluc, en écrivant à Catherine, dut s'excuser d'avoir cédé. D'autre part, Élisabeth était tellement pressée elle-même de signer la paix, qu'elle approuva le double du traité qui lui avait été remis et l'envoya la première à François II [2].

Durant ces négociations, Sarlabous tenait toujours à Dunbar, attendant des ordres, et exécutant sa consigne comme un brave capitaine. Nous en trouvons la preuve dans une lettre de Randolph à Cécil :

Papiers d'État d'Écosse. — ELIZ. vol. 5, n° 1 [3].

Qu'il plaise à vos honneurs d'apprendre qu'hier Forbes et l'autre gentleman sont revenus de Dumbar. D'après leur commission, ils visitèrent les vaisseaux qui étaient chargés de biscuits, de cidre, de graisse, et d'autres choses de même genre, comme il apparait d'après un mémoire que les maitres de vaisseaux ont envoyé aux seigneurs du Conseil. Leur désir est de savoir où ils pourront en avoir le plus d'argent. Sarlabos s'est montré très doux en recevant le message des lords, et dans ses paroles il témoigne le désir d'observer tous les points du traité; il a envoyé aux lords pour en avoir une copie.

Les fortifications apparaissent encore à Forbes comme n'étant pas assez démolies, pour que, — comme il le dit, — elles ne puissent être restaurées dans 10 jours de travail.

[1] PARIS, *Négociations*, p. 425. Traité avec les Écossais.

[2] *Ibid.*, p. 424. Lettre de Montluc à Catherine.

[3] Traduit sur l'original.

De cette façon. les seigneurs sont avertis, je ne doute pas qu'ils y mettent bon ordre.

L'évêque de Donformelinge a promis d'être au Parlement, et là, de se disculper de tout ce que l'on pourrait lui objecter. Il est très irrité contre les habitants de Kircawdie, qui est une de ses villes, parce qu'ils ont dirigé deux pièces d'ordonnance contre lui, quand ils ont appris qu'il venait avec un aussi grand train — cinq ou six vingt chevaux (100 ou 120) — de peur que, comme il dit, il ne vienne à Dombarren (Dunbar).

Je suis désireux de voir que les présentes incluses vous parviennent en sûreté. Je n'ai pas d'autre moyen de vous les envoyer que par sir Georges Bowes.

Ce que vous devriez savoir aussi, vos honneurs doivent l'avoir appris par le lord de Lidington.

Je viens donc, par les présentes, prendre humblement congé de vous.

Ecrit à Edimbourg, le 1er août, à l'heure 3e de la pendule après midi, 1560.

Celui à qui vos honneurs commandent,

Tho. RANDOLPH.

Au dos : *1er Août 1560.*
M. Randolph à M. le Secrétaire.
Au très honorable Sr Willam Cecill,
Secrétaire pour la majesté royale.

Cette lettre, dans son laconisme, nous permet, toutefois, de constater qu'on s'était bien battu à Dunbar, puisque les fortifications du château étaient en mauvais état; en même temps on voit que le ravitaillement était prêt de s'opérer, car les vaisseaux chargés de vivres sont en vue de Dunbar. L'accueil fait par Sarlabous au message des lords de la Congrégation, dont notre capitaine ne connaissait pas encore la nouvelle situation légale, prouve qu'il était aussi prudent que vaillant.

Sarlabous avait d'ailleurs ses raisons pour garder une telle réserve. Il n'avait encore reçu aucun ordre de ses souverains pour rendre la place.

Pour le traité dont Corbeyran réclame une copie aux covenantaires, il promet bien d'en observer les termes, mais seulement lorsqu'il saura qu'il est définitif. Et un mois et demi plus tard Corbeyran est toujours à son poste, alors que d'autres, ses compagnons et ses collègues, ont déjà quitté l'Écosse. Le chevaleresque gascon reste l'un des derniers, attendant, impassible, les évènements.

Le prieur de S[t]-John, sir James Sandilands, avait été envoyé en France, par les Écossais, pour demander à Marie Stuart la ratification du traité, mais il fut mal reçu par la jeune reine. Il présenta les instructions que lui avait données le Parlement, relativement à la tenue des États, à la nomination des conseillers d'État, six par les États et huit par la reine, et recommanda à leurs majestés diverses affaires, notamment les désordres de l'ouest et « les attentats et oppressions faites par le sieur Temple [1]. »

Sarlabous étant mêlé à cette affaire, il convient d'en indiquer les diverses phases.

Robert, seigneur de Temple, était un des partisans les plus acharnés de la reine régente. Avec plusieurs de ses voisins, il ne voulut pas se soumettre aux clauses du traité qu'il ne reconnaissait, pas plus que Sarlabous, comme ayant une valeur, tant qu'il n'était pas approuvé par la reine. Ils tinrent donc la campagne et commirent « plusieurs meurtres, déprédations, brûlèrent maisons et blés, renversèrent des maisons de pierre appartenant à des covenantaires, qui obtinrent lettres pour l'ajourner, avec ses complices, devant la justice du pays ».

[1] PARIS, *Négociations*. p. 468.

Mais laissons la parole au mémoire dressé par les lords :

« Le sieur Temple et ses complices donnèrent caution de comparoir au jour assigné. Le jour estant venu pour comparoistre, estant plusieurs légitimement appelez, ne comparurent point; au moyen de quoy, pour leurs contumaces, ont été dénoncés rebelles, et, suyvant les lois et la pratique de ce royaulme, ont été mis à la Corne. Ils n'y sont seulement demeurés jusqu'à présent par grande contemption, les rebelles de nos dits souverains, ains ont levé des compagnies de gens de pied et se sont fortifiés dans le chasteau de Temple, et de nouveau ont fortifié une maison dans une isle qui est au lac de Lochguhinyeoth, faisant de jour en jour incursion sur les subjets de nos souverains, et ne se contentent seulement de leur oster leurs biens, ains font tant de murtres que personne ne s'ose tenir à l'entour; mesme ils sont tant inhumains qu'ils n'espargnent l'impotente vieillesse de quatre-vingts ans, ains les tuent dans leurs lictz.

« Les seigneurs ayant entendu que ledit sieur Temple se serait retiré au chasteau de Dombar, laissant dans son chasteau de Temple son fils et une forte garnison de soldats qui exerçaient, tous les jours, les oppressions susdites, trouvèrent bon d'envoyer un gentilhomme, ensemble un hérault, à Monseigneur Sarlaboz, pour lui intimer et montrer leurs procédures, et pour lui donner à entendre que ledit sieur Temple estoit rebelle, en tant qu'il contemnoit l'authorité de nos dits souverains et qu'il troublait, tous les jours, leurs subjets, et qu'au traicté, passé naguère, entre les députés de nos dits souverains et la noblesse de ce royaulme, il a été accordé au spécial que ceux qui auroient le chasteau de Dombar

en garde, n'eussent à recepvoir dans ladicte place aucun Escossais de quelque qualité ou condition qu'il soit, pour les maintenir contre les conseils de ce royaulme, ou garder que les gens de justice ne puissent mettre la main, ny se mesler aucunement des querelles partyculières des seigneurs et aultres du pays, ains, en cas de complaincte, seront eulx mesmes tenus d'en respondre devant les juges ordinaires du pays et punissables selon les lois et coutumes d'iceluy, ... et pour ce ont requis et chargé, au nom de l'authorité de nos dits souverains, ledit Sarlaboz à délivrer ledit Robert, sieur de Temple, au justice général de ce royaulme et à ses depputés à Lislebourg, dans un certain temps après qu'il en a été chargé, pour estre puni pour ses offenses et pour estre cryé en justice suyvant les loiz du royaulme soubs les peynes contenues en ladite charge; laquelle estant légitimement exécutée, ledit Sarlaboz n'a nullement voullu accomplir ledict traicté ny obéyr à la dicte charge[1]. »

Les seigneurs avaient reçu de Corbeyran cette fière réponse que nous reproduisons en entier[2] :

Messeigneurs, j'ay receu votre lettre avec la créance de Monsieur de Forbes, lequel m'a faict entendre que le Conseil avoyt trouvé maulvais que j'aye retiré en ce chasteau le mylord Temple, chose contrevenant à la paix, comme il dict. Toutesfoys, pour m'estre instruict aux articles d'ycelle, pour avoyr aussy congneu ledit Sr Temple fort affectionné au service du Roy et de la Royne, je l'ay faict, n'estant adverty, ne de leurs majestés, ne des seigneurs françoys qui sont dernièrement sortis d'Escosse, que ledict Temple

1 Article pour informer nos souverains des attentats et torts perpétrés par le seigneur de Temple, 156. — PARIS, *Négociations*, p. 471.

2 Papiers d'État d'Écosse, ELIZ., vol. 5. (Comm. par M. Hume Brown, d'Édimbourg.)

soyt mutin ou rebelle, et parce qu'il se sent innocent de toute chose meschante donct on le pourroyt charger. Sy ce n'estoyt soubz l'ombre et du temps qu'il a faict service au Roy et à la Royne, n'ayant comme il a au long discouru au cappitaine Forbes et à vostre hérault.....

.... Si de ceulx qui le font appeller qu'il ne sente et sache son ennemy et pour l'opinion de bouche desquels il ne voudrayt recepvoyr jugement, désyrent toutesfois se purger de toutes charges qu'on luy voudroit mettre sur, devant lesd. majestés ou commissaires non subjectz par ycelles deputez, se seroyt retyré icy, comme en lieu auquel le roy et la royne en porront aussy assurément fornir que en place d'Escosse; et pour ce, Messeigneurs, que retirent céans led sieur Temple, j'ay plus panssé et désyré faire très humble service au Roy et à la Royne que leur desplaire, j'attendray leur comandement sur ceste affere, et ce pendant je mettray ordre que led. sieur Temple ne tombera es mains que de ceulx que leurs majestés me commanderont, vous priant leur en escrire ce que je feray de ma part pour plus sondans exécuter ce que lesd. majestés prandront plaisir me commander.

Messeigneurs, je vous prierai ne trouver maulvais ce que j'en ai faict, car je l'ay faict de bon cœur, panssant comme je croy que j'auray faict service au roy, et d'autant que je vois que dedans 24 heures je dois estre mis à la corne, je voudrais avoyr été si fort orné et poulssé, que dedans 12 heures je fusse à Paris, en peine de ne retourner jamais en Escosse, qui sera l'endroyt, après avoir salué vos grandeurs, de mes humbles et affectionnées recommendations, je prierai le Créateur, messeigneurs, vous donner en santé longue et heureuse vie. Escript à Dunbar, ce 17 septembre 1560.

Votre plus humble serviteur,
SARLABOS.

Au dos : *17 Septembre 1560. Sarlaboys (lettre de) aux lords d'Écosse. A Messeigneurs, Messeigneurs du Conseil à Lislebourgh.*

Dans leur « Article, » les seigneurs ajoutaient que la conduite de Sarlabous était d'un mauvais exemple, car les rebelles ont ainsi « l'espérance d'estre recelez audict chasteau de Dunbar. »

Ils supplient le roi et la reine de « donner tel ordre, de sorte que ledit Sarlabous ne soit seulement tenu de

représenter ledit sieur de Temple à la justice pour estre puny comme il appartiendra, ains qu'il n'ayt nullement à l'advenir, ny aultre ayant la charge dudict chasteau, à receller, loger ou ayder aucun que soit fugitif, etc... [1] »

Le roi et la reine d'Écosse répondirent à cette requête : que d'abord ils ne reconnaissaient pas le caractère de « traité » à des supplications et remontrances sur lesquelles il y a eu des articles accordés ; le reste des réclamations est accueilli de la même façon.

Quant au château de Dunbar, voici la réponse : « Qu'il y a plusieurs obligations particulières dedans les articles, lesquelles ils doivent fournir, en demandant la rattification, l'obligation de ceux qui promettent de défendre Dombarre, et autres places contre ceulx qui la voudraient occuper et entreprendre, combien que leurs Majestés aient relevé leurs forces suivant ce qu'ils avaient promis. »

Pour l'affaire de Temple, le roi et la reine opposent également une fin de non recevoir :

« Faut obligation des Estats, s'il se fait quelque sédition, émotion ou assemblée de main armée, pour laquelle le pays tiendra les auteurs pour rebelles et à ce faire se doibvent obliger ceulx qui ont présenté ladicte requête [2] *(sic)*. »

Ce texte est peu clair, et nous pouvons supposer que le sieur Temple ne fut point livré par Sarlabous [3].

Nous devons faire ressortir le fier langage de ce soldat

[1] PARIS, *Négociations* p. 472.

[2] Objections à faire contre l'exécution du traité que demandent les États d'Écosse. — PARIS, *Négociations*, p. 475.

[3] Une famille portant le nom de Temple, et originaire d'Écosse, s'établit plus tard à Montauban, et acheta en 1705 la seigneurie de Saint-Béar, dans les environs de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

qui n'hésite point à tout braver pour remplir son devoir. Cette page de la vie de Corbeyran est celle qui l'honore le plus, car elle montre qu'il joignait un grand cœur à l'âme d'un vaillant capitaine.

Hélas, tant de dévouement et de fidélité allaient devenir inutiles. François II mourut le 5 décembre 1560. Dès ce moment, la situation des quelques Français restés en Écosse devint de plus en plus précaire, car la jeune reine, arrivée de France, tomba bientôt au pouvoir des factions qui divisaient ce malheureux pays,

Une lettre de Marie Stuart à Charles IX donne sur notre capitaine un détail qui le montre encore sous un jour des plus favorables, et la reine rend un hommage éclatant au zèle que de tout temps il avait montré pour son service :

Marie Stuart. (Lettres)[1], tome 1er, page 108.

MARIE STUART AU ROI DE FRANCE CHARLES IX. (Original. — Collection du prince Alexandre Lobanoff, à Saint-Pétersbourg.)

Vives recommandations adressées en faveur du sieur de Sarlaboz, afin que le roi veuille bien payer quatre mille livres de dettes qu'il a contractées pour l'entretien des troupes sous ses ordres. — Impossibilité où se trouve l'Écosse d'acquitter cette dette. — Bons témoignages rendus par Marie Stuart du zèle que le sieur de Sarlaboz a montré en toute occasion pour son service.

D'Édimbourg, le 11 septembre 1561.

Monsieur mon bon frère, se trouvant le sieur de Sarlaboz endebté par deça à divers marchands et autres de la somme de quatre mille livres, ou environ, pour denrées et marchandises qui luy ont esté prestés pour ayder à entretenir et faire vivre les soldatz qui ont esté

[1] *Lettres, Instructions et Mémoires de Marie Stuart*, publ. par le prince Al. LOBANOFF.

soubs sa charge, dont les dits marchands m'ont faict, depuys mon arrivée par deça, instance et poursuite contre luy, il m'a priée vous escripre la présente, laquelle je n'ai pu luy reffuser, tant pour ce qu'il n'y a moyen de ce costé d'acquicter les dittes debtes, que pour vous tesmoigner les bons et dignes rapportz que j'ay toujours eu du grand debvoir qu'il a rendu en toutes choses, en quoi il mérite grandement d'estre recogneu et bien récompensé. A ceste cause, je vous prie, Monsieur mon bon frère, l'avoir tant et si favorablement recommandé que le bon traictement que vous luy ferez soit occasion à luy et aux aultres de cognoistre que le service qui m'a esté et pourra estre faict par les vostres vous est agréable.

Et me recommandant humblement à vostre bonne grâce, je prie Dieu, Monsieur mon bon frère, vous donner très bonne et longue vie.

Escript à Edimbourg ce XI[e] jour de septembre 1561.

Votre bonne sœur,

MARIE.

Au dos : *Au Roy Monsieur mon bon frère, 1561*. — Le 1[er] octobre, les ministres anglais insistent de nouveau pour la ratification du traité d'Édimbourg, particulièrement du 5[e] article, qui défendait à la reine d'Écosse de porter les armes et les titres du royaume d'Angleterre ; Marie Stuart s'y refuse, répondant qu'un consentement de ce genre serait une renonciation à ses droits de naissance.

La lettre de Marie Stuart, si honorable pour notre héros, est précieuse parce qu'elle indique que Corbeyran était encore en Écosse au commencement de septembre 1561. Une autre pièce, que nous avons fait également transcrire aux Archives Nationales, nous donne d'importants renseignements sur ce point.

C'est une requête présentée à la Chambre des comptes par Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, réclamant le paiement des sommes qui lui étaient dues en 1567, pour son service en Écosse.

Il y est dit que Corbeyran avait été audit pays d'Écosse comme capitaine d'une compagnie de 300 hommes de

pied, du 1er septembre 1559 au 31 mai 1560, soit neuf mois à la solde de cent livres par mois ; et comme mestre de camp du 1er septembre 1560 au 30 septembre 1561, soit treize mois sur le taux de deux cents livres par mois.

Mémorial, 3. G. Fo 158. — *7 avril 1567. Sarlaboz*. (Archives Nationales, P. 2314, page 139.)

Des gens des comptes du Roy nostre Sire ; veu les lettres patentes dud. sr, données à Paris le quatriesme février dernier passé signées de sa main et de Laubespine, secrétaire signant en ses finances impétrées et à nous présentées de la part dudit sr de Sarlaboz, gentilhomme ordinaire de la Chambre dudit seigneur, et gouverneur de la ville françoise de Grâce, contenant que ledit sr avoit faict veoir en son conseil la certiffication du feu sieur Doysel, ci-devant son lieutenant général en Écosse, par laquelle il seroit apparu icelluy impétrant avoit esté audit pais pour le service de Sa Majesté en la charge de mestre de camp et cappitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied françois, durant neuf mois commençans le premier septembre mil cinq cens cinquante neuf et finiz le dernier may suivant, et encores durant treize mois commencez le premier septembre mil cinq cens soixante et finiz le dernier du mesme mois mil cinq cens soixante-un, dont lui devoit estre paié pour sesd. gages et estatz assavoir deux centz livres par mois pour sondit estat de maistre de camp et centz livres par mois pour led. estat de capitaine qui revient en tout à la somme de six mille six cens livres sur le remboursement de laquelle, avant que faire droictz à iceluy impétrant ledit sieur l'auroit renvoié par devers nous pour lui en donner notre advis, ce qu'aurions faict et trouvé icelui impétrant n'avoir rien receu de la susdite somme, de laquelle led. sr voulant qu'il soit paié et satisfaict auroit, par le trésorier de son espargne, fait bailler assignation à Me Nicolas Mole, commis à la charge de trésorier extraordinaire des guerres de chevaux légers et marins de ponant, pour par luy paier icelle somme audit impétrant en l'acquict de ses estatz appointemens. A ceste cause, ledit sr nous mande et très expressement enjoint que des deniers baillez en assignation audit Mole pour l'effect que dessus, facions paier et satisfaire iceluy impétrant de la susdite somme de six mille six cents livres tournois à luy deue, ainsi que dit est, dont en tant que besoin est ou seroit, ledit

s^r luy faict don en considération de ses bons et agréables services, ainsi qu'il est contenu esdites lectres par nous reffusées le dix-septiesme des dits mois et an. Autres lettres patentes dudit seigneur données à Paris lesdits jour et au contenant jussion très-expresse de procéder à la vériffication des dessusdits, nonobstant nostre dit reffuz. L'adviz mentionné en icelles, les comptes renduz par M^es Anthoyne Fayet et Pierre Bertrand pour les dites années mil cinq cens cinquante neuf et mil cinq cens soixante, la certiffication dudit s^r Doysel du dix huictième octobre mil cinq cens soixante un, nostre arrest sur ce intervenu le dix-neuviesme mars dernier passé par lequel aurions consenty l'entherinement des dites lettres, pour joyr par l'impétrant de l'effet d'icelles pour la somme de cinq mille neuf cens livres tournois seulement, qui est pour son estat de mestre de camp pour le temps ci-dessus contenu, quatre mille quatre cents livres et pour son estat de cappitaine de trois cens hommes de pied pour quinze mois la somme de quinze cens livres, attendu que par les comtpes desdits Fayet et Bertrand appert payement avoir esté faict au lieutenant d'icelluy impétrant des sommes contenues audit adviz pour les estatz et solde des soldatz, moiennant lequel paiement ledict s^r doit demeurer quicte des sept mois contenuz aud. adviz. — Autres lettres patentes dud. s^r données à Fontainebleau le vingt quatriesme desdits mois et an par lesquelles ledit seigneur nous mande et enjoint que s'il nous appert n'y avoir quittance dudit Sarlaboz ainsi que de celle de sondit lieutenant des temps et mois pour lesquelz luy rabattons et déduisons la somme de sept cens livres, ayons sans avoir egard à la quittance de sondit lieutenant et toutes autres choses que pourrions proposer là-dessus, à procéder à l'enthérinement desdites lettres selon leur forme et teneur. La déclaration dudit impétrant du dernier jour de ce présent mois, signée de sa main et scellée du scel de ses armes, par laquelle il se submect de paier le quadruple, au cas qu'il se trouve cy après, soit par ses quittances ou autrement, qu'il ait jamais été paié ne receu ldaite somme de sept cens livres tournois. La requeste à nous présentée sur ce; conclusions du procureur général dudit seigneur auquel le tout a été communiqué. Et tout considéré.

Consentons, de l'expres commandement dudit seigneur, l'enthérinement des lettres dudit quatrième février dernier, sans approbation toute fois de la debte pretendue par l'impétrant; la déclaration duquel cy-dessus mentionnée à ceste fin demeurera au greffe.

Donné en la chambre desdits comptes le septième jour d'avril 1567.

Signé : FORMAGET.

Par conséquent nous pouvons conclure de cette pièce que Corbeyran avait été nommé mestre de camp durant l'été de 1560[1]. Cette distinction était la juste récompense de sa brillante conduite, et il convient de préciser qu'elle lui fut accordée pendant son séjour en Écosse, parce que nous trouvons dans Branthôme une indication curieuse à ce sujet, mais contenant une erreur manifeste, que le document précédemment cité rectifie d'une façon indiscutable[2].

« ... Comme donc j'ay dict cy devant, sur le déclin du roy François II et du commencement de Charles IXe, ne se trouva en la France qu'un seul maistre de camp, à cause de la paix qui ressarra les compagnies dans les places et garnisons. La guerre civile vint, à laquelle fallut pourvoir; et pour ce fut dressée une armée soubz la charge du roi de Navarre, lieutenant-général du roy, MM. de Guyze, le Connestable et Maréchal de Saint-André qu'on appeloit, les trois derniers, par ce nom de Triumvirat. Pour l'infanterie furent esleuz et constituez de l'invantion de M. de Guyze, qui, s'entendait à l'infanterie aussi bien qu'homme de France, encore qu'il n'y eust esté nourry et l'aymait fort, trois maistres de camp, à mode des Espaignols, et iceux étaient le capitaine Sarlabous l'aisné, que j'avois vu gouverneur de Dombarre (Dunbar) en Écosse[3], n'avait pas longtemps ; le

[1] La rédaction de cette pièce pourrait faire croire que Corbeyran était arrivé, pour la première fois en Écosse, le 1er septembre 1550, si nous ne savions, par les lettres de provisions de gouverneur de Dumbarton, qu'il était dans ce pays avant 1553. Elle nous prouve au contraire que Corbeyran était reparti pour l'Écosse dès que la paix de Cateau-Cambrésis avait été conclue.

[2] BRANTHÔME, t. v, p. 337.

[3] Branthôme avait connu Corbeyran en Écosse ; le célèbre biographe avait en effet accompagné Marie Stuart, lorsque celle-ci rentra dans ses États. (Fr. MICHEL, *Les Écossais*, t. II, p. 34.)

capitaine Richelieu l'aisné, qui avait été autrefois lieutenant d'une des couronnelles de M. de Bonivet en Piedmond, et gouverneur d'Albe, la mesme, et le capitaine Remole, tous trois certes dignes de ceste charge ; et tous trois eurent leurs régiments à part, et soubz eux trois et leurs régiments toute l'infanterie française fut rangée à la mode des terses espaignols.

« Il y en avoit qui trouvoient ceste pluralité de maistres de camp un peu estrange : mais M. de Guyse qui sçavoit, mieux que tous eux, comme il se fallait gouverner, l'ordonna ainsi : aussi tous trois susdictz firent si bien pendant la guerre qu'ils n'eurent aucun reproche. »

A sa rentrée en France, Corbeyran eut une grosse querelle — justement à cause de cette promotion — avec le capitaine Lagot[1], qui fut tué plus tard à la reprise de Poitiers par M. le Maréchal de Saint-André.

« Ce Lagot[2] estait un homme fort haut à la main, scalabreux et fort brave et vaillant : sçachant que M. de Guyse le voulait accorder avecques Sarlabous et estant devant luy, il alla inventer et dire qu'il avait receu du dict Sarlabous, en Écosse, un coup de baston et que pour ce il ne se sçaurait accorder qu'il ne se fust battu contre luy eust tiré du sang. M. de Sarlabous disoit, juroit et affirmoit qu'il disoit des menteries, qui avaient vu le différend ; si bien que M. de Guyse dist-là dessus : « Il parest bien qu'il est homme et brave et vaillant et a

[1] BRANTHÔME, t. V, p. 339, 340.

[2] Laguo ou Lagot, capitaine béarnais, était protestant. (DE RUBLE, *Montluc*, vol. II, p. 269.) Il avait figuré très honorablement au siège de Thionville, et Montluc raconte qu'il fut chargé de s'emparer des « arrière coings longs à main droite » et qu'il « montra là qu'il estoit vaillant homme et bien avisé. »

« grand'envie de se battre puisqu'il a veu que Sarlabous « luy a voulu faire toutes les honnestes satisfactions du « monde et nyait l'avoir frappé, et que je voulois accor- « der, et avec son total honneur ; il est aller inventer et « me persuader qu'il avoit reçu ce coup de baston, pour « fuyr du tout à l'accord que beaucoup d'autres de ses « compaignons n'eussent pas refusé. »

« On disait que le dict Lagot le fit autant pour ce subject que parce qu'il voyait le dict Sarlabous pourveu de ce grade de « mestre de camp » dont il en portait un dépit extrême et jalouzie, le pensant bien mériter aussi bien que luy ; et pour ce, de gayeté de cœur. se voulait battre contre luy et en faire vaquer l'estat, comme il le pensait et comme il le desdédaignoit et comme aussi il présumait beaucoup de soy... »

Une lettre de Catherine de Médicis (Bibl. Nat., f. fr., nº 3,218, fº 123) montre que la reine-mère faisait grand cas de ces deux capitaines « qui sont gens qui méritent d'être recongneuz » et qu'elle tenait absolument à éviter qu'ils vidassent leur querelle, puisqu'elle invite d'une façon pressante le trésorier de l'épargne à les payer et à les expédier incontinent au service du roi [1].

Une lettre de Lethington à Cecil, datée du 15 août 1561, nous donne le nom de celui auquel Corbeyran devait rendre la place de Dunbar : « Le capitaine Anstruther a également reçu la commission (de Marie Stuart) de recevoir des capitaines français le château de Dunbar et le fort d'Inchkeclh (l'Ile-aux-Chevaux) et de renvoyer chez eux tous les soldats [2]. »

1 *Coll. de Doc. inédits.* Lettres de Catherine de Médicis.

2 Fr. MICHEL, *Les Écossais*, t. II, p. 30.

D'Oyssel avait l'ordre de différer cette remise jusqu'à l'arrivée de la reine à bon port dans ses États[1]. Marie Stuart débarqua à Leith le 19 août.

La reddition de Dunbar eut donc lieu à la fin du mois d'août 1560.

Cette date coïncide, à un mois près, avec le départ de notre héros pour sa patrie.

Corbeyran dut enfin quitter l'Écosse[2] à la fin de septembre 1561. Les fortifications du château furent en partie démolies; un agent de Cecil réussit, à sa grande satisfaction, à enrôler quelques arquebusiers français au service de l'Angleterre.

* * *

Avant de suivre Corbeyran de Cardaillac en France, il nous faut parler d'un fait qui tient dans sa vie une place importante.

A la cour de Marie de Lorraine, parmi ces demoiselles d'honneur que la sœur des Guises avait, comme Catherine de Médicis, groupées autour d'elle et qui appartenaient aux meilleures familles de l'Écosse, Sarlabous avait remarqué une jeune fille, Élisabeth Handresson ou Anderson, et de cette liaison qui dura plusieurs années naquirent deux enfants que leur père emmena avec lui en France, fit élever suivant son rang, et établit d'une façon très honorable.

Cette passion eut-elle un dénouement dramatique durant le siège de Dunbar ? Notre héros pensait-il régu-

[1] Fr. MICHEL, *Les Écossais*, t. II, p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 24.

lariser sa liaison en rentrant dans sa patrie, et les événements allèrent-ils contre ses intentions ? Elisabeth mourut-elle en mettant au monde en 1561, le second enfant ? Un mariage secret unissait-il les deux amants ? Autant de questions qui restent des hypothèses probables, car la suite des événements semble les justifier.

En effet, le principal objectif de Corbeyran, dès que son fils eut l'âge de prendre une carrière, fut de lui donner son nom honoré et respecté. A cet effet, il fit auprès du roi Henri III des démarches pressantes et usa du grand crédit dont il jouissait à la cour pour obtenir des lettres de légitimation, qui lui furent accordées en 1578 dans des termes très flatteurs pour ses services et son mérite.

Nous croyons devoir reproduire ici, textuellement, ces lettres patentes, curieuses et intéressantes à divers titres :

Henry par la grâce de Dieu, roy de France et de Poloigne. A tous presens et advenir, salut. Comme aux personnes de cours et accompaignees de vertu et honeste vie ne doibve estre imputé ne reproché le vice de nature, mais les honneurs et leurs vertus reluisant sur led. vice effacer abolir et estaindre la macule à geniture. En soit ainsy que nostre amé et feal chevallier de nostre ordre, gentilhomme ordinaire de nostre chambre, Corbeiran de Cardeillac, sieur de Sarlabous, gouverneur pour nous en nostre ville françoise, port du Havre de Grace, nous ayt ramonstré qu'estant au pays d'Escosse commandant pour le service des feus roys Henry et François, second de nom, nos très honorés père et frère, que Dieu absolve, au gouvernement des villes et chateaux de Donbarre et en qualité de maistre de camp des bandes, il eust telle coignoissance et si familliere conversation avec Elizabeth Andresson, damoiselle, que de la coppulation deulx deux, lors forlictz et non mariés, seroict né aud. pays d'Escosse ung fils nommé Jean de Cardillac, a présent aigé de dix sept ans, lequel il auroict faict despuis tousjours norrir et eslever et d'autant que croissant le age dudict Jean sond. fils l'on veroict

augmenter en luy de jour en jour plusieurs graces et vertus quy font qu'il se rendra digne et capable de nous faire service à advenir. A l'imittation dudict de Sarlabous, son pere, sans en rien disminuer de son nom louable et comme renommée y a acquise dez le regne de nos prédecesseurs Roys a quy led. Jean de Cardilhac servit nous incite mesmes a remorer et honorer led. sieur de Sarlabous son père naturel auquel Dieu n'a donné aucune lignée légitime s'il nous plaisoict a sa priere et humble supplication luy impartir de nostre volonté le bénéfice de légitimation et naturalité. Scavoir faisons qu'ayant mis ce que dessus en considération, inclination liberalle a lad. requette voulant estandre nostre grace envers led. Jehan de Cardilhac en considération des grands et notables services que led. sieur de Sarlabous a tousjours faictz ci devant a ceste couronne ou pour les nôtres nous avons espoir que led. Jean de Cardilhac estant legitime héritier dud. sieur de Sarlabous son père naturel sera imitateur par mesme moien de sa valleur et fidellité à notre service. Pour ces causes et autres considérations a ce nous nommens icelluy Jean de Cardilhac avons de nostre grace, plaine puissance et authorité royal (*sic*) légitimé et naturalisé, légitimons et naturalisons par ces presentes, voulons et nous plaist qu'en tous honneurs et degrés, offices et actes generallement quelconques, il soict doresnavant tenu dict et repputé pour filz naturel et legitime dud. sieur de Sarlabous et naturalisé en cestuy nostre Royaulme avec pleine faculté et puissance d'acquerir et posséder biens meubles et immeubles tant à titre universel que particullier entre vifz et a cause de mort, mesme estre héritier institué ou ***ab intestat*** et succéder aud. sieur de Sarlabous son père naturel, mesme à aultres ses parens et alliés pourveu toutesfois que ce soict de leur consentement et d'iceulx biens ains acquis, jouys, et estipulés entre vifz, et a cause de mort universellement ou particullierement, en instituant tels héritiers qu'il peult estre permis aux personnes légitimes et naturels cytoyens de France par les loys ou coustumes, ou les delaissens en leur succession ***ab intestat*** pour estre aprehendés par ses enfans et héritiers si aulcuns en y a, ou par led. s^r^ de Sarlabous son père ou héritiers se le survit ou pour ses aultres parens qu'y auroient pour leurs regarts consentir a pareilhs droicts de succession en leurs biens aud. Jean de Cardilhac ou aultres quelconques au profit desquelz il en vouldra disposer, pourveu quilz soient ***renicolles*** (*sic*) comme tel nous tenons et raportons led. Jean de Cardilhac par ces présentes et generallement jouyr de tous les aultres droictz qui peuvent et doivent appartenir aux enfans naturelz bien et deuement

legitimes et aux vrays et naturelz françois, nonobstant quelconques directz loys, uzatges, estatutz generaulx ou locaulz de notre roiaulne sans nous paier pour et raison desd. legitimations et naturalite aucune finance, de laquelle quelque somme qu'elle se puisse monter en faveur des services dud. s[r] de Sarlabous luy avons faicte et faisons donation par ces presentes signees de nostre main. Si donnons en mandement a nos amés et feaulx les gens tenant nostre court et parlement à Paris, Rouen, Thoulouse, Bourdeaulx, gens de nos comptes à Paris, et a tous nos aultres justiciers officiers ou leurs lieutenans et a chacun d'eulx. Si comme luy appartiendra et a quy besoin sera que de notre present grace légitimation et naturalité et conteneu de ces présentes ils feront, souffriront et laisseront led. Jean de Cardilhac jouyr et uzer plainement et paisiblement cessans ou faisant cesser tous troubles et empeschement, au contraire, et si aulcune estinent (*sic*) faictz mis ou donnés ils les mettent ou facent mettre incontinent et sans delay à pleine délivrance et au premier estat et dire. Car tel est nostre plaisir, nonobstant comme dessus et quelconques lettres, ordonnances, restrictions, mandement que dessus et coutumes. Et afin que ce soict chose ferme et estable a tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes saufz en aultres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Paris au mois de mars l'an de grace mille soixante dix huit et de nostre regne le quatriesme. Par le Roy : Brulart ainsy signé et sur le reply est plus escript comme s'ensuyt :

Expédiées le 16[e] jour de décembre mille septante neufvième ; en vertu d'aultres lettres de reliefz de surnaturalité du 27 septembre precédent aud. an 1579 et registrées en la Chambre des Comptes du Roy nostre Sire au lieu de Chartres de ce temps moyennant la somme de vingt cinq escus d'or sol paiée par led. s[r] de Sarlabous père a maistre Nicolas Renard, recepveur général des finances estably à Paris par sa quittance du 23 du présent mois de décembre pourveu toutesfois que led. Jean de Cardilhac filz soict renicole. Faict au bureau de l'ordonnance le 29 jour de décembre 1581. Nicolas ainsy signé et plus bas est escript : visa De Lemolle ainsy signé.

Henry par la grace de Dieu, roi de France et de Poloigne a nos ames et feaulz conseillers les gens tenant nostre court et Parlement de Paris, Thoulouse, Bourdeaulx gens tenans nos comptes à Paris et tous nos aultres justiciers officiers ou leurs lieutenans a chacun d'eulx si comme luy apartiendra salut et dilection. Nous avons dés le mois de mars 1578 accordé a nostre amé et féal chevalier de

nostre ordre, gentilhomme ordinaire de nostre chambre, Corbeiran de Cardilhac, seigneur de Sarlabous, gouverneur pour nous en nostre ville françoise, port du Havre de grace, nos lettres patentes de Chartres cy attachees soubz le contrescel de nostre chancellier, lesquelles il ne vous a peu presenter dans l'an de leur octroy pour veriffier ce qu'a present il crainct que faictes difficulte de le recepvoir a ce pour ce que elles sont sanctionnés. A ceste cause nous vòulons, vous mandons et ordonnons que led. de Cardilhac vous réopine a vous présenter nostres lettres patentes icelles vériffiées de poinct en point selon leur forme et teneur ce que vériffiés peut faire dans l'an de leur action, et nonobstant leur surannation, ce que ne luy voulons aulcunement nuyre ny préjudicier. Ains les avons rellevé et rellevons de grace especiallement plaine puissance et authorité roiale par ces présentes, car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 27 jour de septembre 1579 et de nostre règne le sixième. Par le Roy, etc.

Par devant Claude Beaufort et Guillaume Payens, notaires du Roy nostre Sire au Chatelet de Paris feust present en sa personne Monsieur Corbeiran de Cardilhac, chevalier de l'ordre, pour lequel a faict nomme et ordonne constitue estably ses procureurs generaux et certains messatgers especiaus.

Auquelz et chacun d'eulx feroit et pour le tout portant ces presentes le sieur constituant a donné et donne plein pouvoyz, puissance et autorité mandement especial de pour luy en son nom estre et comparoir par devant Messieurs de la chambre des Comptes de ceste ville de Paris et en toutes aultres courtz et par devant touts jeuges et officiers qu'il apartiendra et par devant eulx et chacun d'eulx requerir consentir et accorder l'interinement des lettres de légitimation et naturalité par led. sieur constituant obtenues du Roy et en faveur de Jean de Cardilhac, son fils, lecture selon la forme et teneur desd. lettres et icelles faire enregistrer et en retenir tel acte et expédition qu'il apartiendra et generallement et ce promettant et ce s'obligeant. Faict et passé le 26 febvrier l'an 1578[1].

Nous avons dit qu'Élisabeth Handreson était probablement une des filles d'honneur de la reine. Nous sommes autorisé à faire cette supposition, par le passage suivant, d'une lettre de Marie-Stuart adressée à M. de

[1] N° 5,572, année 1578. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Lamothe-Fénelon, et datée de Sheffield, le 9 avril 1574.

« A ce que j'entends, il y a un des serviteurs de la feue Royne, ma mère, rettenu à Londres, pour debtes, pour la somme de vingt escus, nommé *Wilham Hondreson;* je vous prie de l'en rettirer pour ladicte somme, et lui donner trante escus davantage, pour le rettirer jusques à ce que je puisse l'ayder. Et de ceci et des autres plaisirs que vous m'avez faict et faictes de jour à autre, je vous en demeureray obligée, et vous en satisferay en cella et toute aultre chose où je cognaistray vous pouvoir satisfaire[1]... »

Hondreson ou Andreson, ou Handresson : tels sont les orthographes de ce nom qui désignent évidemment une même famille. Willam Andresson était-il le père ou le frère d'Élisabeth? Nous ne savons; mais nous trouvons dans « *les Ecossais en France et les Français en Ecosse,* de M. Francisque Michel[2], les armoiries des Handresson, écossais signalés par l'*Armorial général de France et la Recherche de la noblesse de Champagne*, par d'Hozier, comme étant établis dans cette province, et qui portaient « *d'azur à la fasce d'or accompagnée au chef de trois croissants d'argent et de trois hures de sanglier d'or en pointe.* » La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Nobl.*, VII, p. 632, indique la fasce comme étant d'argent.

[1] *Lettres de Marie Stuart*, par le prince LOBANOFF, t. IV, p. 136.

[2] Fr. MICHEL, *Les Écossais en France et les Français en Écosse*, t. I, p. 242.

* * *

Pour clore ce chapitre et montrer quels excellents souvenirs Corbeyran avait laissés en Écosse, il nous reste à analyser divers documents où il est question de lui.

Marie Stuart, prisonnière d'Élisabeth, fait parvenir, le 26 juin 1568, à son beau-frère Charles IX, une lettre que nous trouvons rapportée dans le *Recueil* Lobanoff.

La Reine d'Ecosse écrit en France pour se plaindre que « le Conseil d'Élisabeth lui prépare une plus longue détention qu'elle ne désirerait. Elle craint d'être gardée très étroitement, et elle dépêche Douglas avec un rapport et une lettre pour Catherine de Médicis, dans laquelle elle la supplie d'avoir égard à sa nécessité. »

Le roi lui doit quelque argent « et elle n'a pas un soul *(sic)*. » — « Je n'ay point honte, dit-elle à sa belle-mère, de vous faire ma plainte comme à celle qui m'a nourrie, car je n'ay pas même de quoi acheter une chemyse, et suis venue en l'esquipage que le porteur vous dira. »

Dans le mémoire joint à la lettre, Marie Stuart fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à conserver Dumbarton, place d'importance ; elle supplie le roi « d'y envoyer en diligence, le plus secrètement que faire se pourra, quelques pièces d'artillerie, munitions et argent, suivant le mémoire qu'il en a ci-devant baillé au sieur de Flamy (Fleming, gouverneur de Dumbarton), lequel a été mis en main de son ambassadeur.

« Et si la majesté du roi s'aperçoit, de son côté, que la royne d'Angleterre ne veuille promptement assister icelle dame royne d'Écosse, elle le supplie vouloir envoyer quant et quant jusque au nombre de mil ou

douze cens arquebuziers avec un bon chef, *et, s'il est possible, que ce soit le sieur de Sarlabos.* » La reine prie le roi d'écrire aux seigneurs qui sont restés au service de la reine d'Écosse, pour les remercier de leur fidélité et leur promettre de les aider.

M. Francisque Michel dit enfin qu'en 1571 Sarlabous préparait une expédition en Écosse, *avec Montgomery*. Il y a là une confusion que nous devons expliquer au moyen des documents eux-mêmes.

En 1571, Élisabeth, pour justifier la détention prolongée de Marie Stuart, faisait courir le bruit que le duc d'Anjou préparait une entreprise contre l'Irlande, avec l'assentiment du nonce, de l'archevêque de Glasgow et du cardinal de Lorraine; on ajoutait même que Marie Stuart avait cédé au duc d'Anjou ses droits au trône d'Écosse : Marie Stuart protesta énergiquement contre ces imputations[1].

Deux ans après, au contraire, c'est Lamothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, qui avertit le roi des préparatifs faits en Allemagne pour secourir La Rochelle, et annonce le concours probable des Anglais[2].

Charles IX fit faire des remontrances au grand trésorier, *dénonçant le comte de Montgomery*, comme soudoyé par l'Angleterre, pour préparer des renforts pour La Rochelle, et mieux encore une *descente sur la côte de Normandie*, de Bretagne ou de Gascogne, enfin *se proposant de faire une entreprise en Écosse* pour *y réduire les choses à la dévotion des Anglais*[3].

[1] LOBANOFF, *Lettres de Marie Stuart*, t. III, p. 200, 4 mars 1571.

[2] *Correspondance diplomatique du baron de Salignac de Lamothe-Fénelon*, t. V, p. 259.

[3] *Ibid.*, Lettre du 21 février 1573, t. V, p. 260.

Comme on le voit, il y a loin de l'assertion de M. F. Michel à la vérité. Montgomery et Cardaillac-Sarlabous étaient dans les camps opposés, et personnellement ennemis mortels.

Avec son astuce féline, Élisabeth fit mine de protester et de défendre ces armements. Montgomery, ne tint naturellement pas compte de cette défense[1]. Elle pria même Fénelon d'écrire au roi de France qu'elle ne voulait pas rompre le traité, mais elle se plaignait que le bruit avait couru que le roi Charles IX « avait commencé de donner lentement ordre en Normandie et en Bretagne, à un embarquement pour passer des gens de guerre en Écosse, et que Monsieur (depuis Henri III) le duc d'Anjou, frère du roy, en serait le conducteur, et que M. le Chevalier et M. de Guyses et aultres grands du royaume devaient être de la partye ; et *que même le capitaine Sarlabous* assemblait déjà pour cet effet, au Havre de Grâce, le plus de soldats qu'il pouvait, ce que ladite reine ne voulait encore résolument croyre, ains attendait qu'elle en vît quelque chose plus avant[2]. » Dans cette même lettre, Fénelon insistait sur les préparatifs de Montgomery.

Qu'y avait-il de vrai en tout cela ? Évidemment chacun de son côté se tenait prêt à des évènements imprévus, et il n'est pas douteux qu'on ait dû penser à utiliser, non seulement les talents militaires de Sarlabous, mais sa connaissance parfaite du pays d'Écosse et de sa langue, en même temps que la réputation qu'il y avait laissée. Corbeyran, gouverneur du Havre, avait au cœur la haine des Anglais, ses plus proches ennemis, et il devait néces-

[1] *Correspondance diplomatique*, Lettre du 27 février 1573, t. V, p. 262.
[2] *Ibid.*, Lettre du 3 mars 1573, t. V, p. 267.

sairement applaudir à toute tentative qui pourrait être faite contre eux. Toutefois, on ne donna pas suite à ces projets.

Nous avons voulu, dans ce chapitre, épuiser tout ce qui se rapportait au séjour de Corbeyran en Ecosse.

On a vu qu'il y avait joué un rôle considérable auprès de la reine régente ; il ne faut pas oublier que ce furent là les plus belles années de sa vie; il était jeune, plein d'ardeur. Ses débuts dans la carrière des armes, sa conduite héroïque à Thionville, l'entouraient d'une notoriété telle que les Anglais semblent le redouter particulièrement. Tandis que son nom les fait trembler, il est considéré par Marie Stuart comme le sauveur nécessaire.

Ce sont là, en dehors des autres témoignages historiques, de très honorables titres à l'admiration de la postérité. Quels hommes ces capitaines, que Branthôme nous dépeint avec tant de vérité, et combien nos mesquineries modernes nous paraissent méprisables à côté de ces caractères d'acier, tout d'une pièce, aussi implacables dans leurs haines que loyaux et fidèles dans leurs affections; pour lesquels la vie d'un homme ne devait point être un obstacle à la réalisation de leur idéal, mais qui sacrifiaient tout : existence, repos, bien-être, richesse, pour ce qu'ils considéraient comme un devoir.

LE HAVRE

— 1563-1572 —

L'ÉDIT de Saint-Germain (17 janvier 1562), qui permettait aux protestants le libre exercice de leur culte, hors des villes fermées, ayant incité les religionnaires « à se vouloir mesler trop avant des affaires de l'Estat[1] », une réaction se produisit du côté des catholiques. Le duc de Guise rentrant à Paris, avec ses gentilshommes, tomba, à Vassy, au milieu d'un prêche huguenot. La surexcitation des esprits amena une bagarre qui aboutit au drame que l'histoire a enregistré sous le nom de massacre de Vassy (1er mars 1562). Durant toute sa vie, et à sa mort, Guise a déploré cette involontaire nécessité.

Coligny avait été nommé, en 1561, gouverneur du Havre, en remplacement de la Melleraye. Occupé à diriger son parti, l'amiral avait pris pour lieutenant Jean de Crose, commandant d'une compagnie de gens de pied.

[1] D'AUBIGNÉ.

A la nouvelle du massacre de Vassy, les protestants s'emparent de Rouen, le pillage des églises du Havre, et s'emparent de la Tour et des fortifications de la ville. Jean de Croze ne voit pas qu'il ne veut pas maintenir l'ordre. Ce mouvement fut le signal de la guerre civile qui éclata de tous côtés.

« Jean Ferrières, sieur de Maligny, vidame de Chartres, et l'un des chefs de la Conjuration d'Amboise, vint prendre la direction de la révolte[1], et fortifia la ville du Havre de Grâce. Puis, laissant la place sous le commandement de son beau-frère, Ferrières se rendit en Angleterre, et, au nom de Condé, livra le Havre, Dieppe et quelques autres places à la reine Elisabeth, par le honteux et criminel traité de Hamptoncourt (20 septembre 1562).

En échange de cette trahison, la reine d'Angleterre promettait 6.000 hommes, dont 3.000 pour garder le Havre, « au nom du roi de France, » et en faire un lieu d'asile pour ceux de la religion.

Les conséquences d'un pareil acte ne tardèrent pas à se faire sentir. Warwick arriva peu de jours après avec ses troupes et une flotte, et s'empressa de chasser les Français de la ville et de s'établir dans la place.

A la nouvelle d'un pareil attentat de lèse-patrie et de ses conséquenses, un revirement s'opéra momentanément dans les sphères protestantes, et permit de réunir sous la même bannière les troupes huguenotes et catholiques dans une expédition nationale contre l'Anglais.

L'armée française, commandée par les maréchaux de Vieilleville et de Brissac, après avoir occupé Rouen, vint

[1] L. des Pleuvry. *Hist. et Ant. du Havre*. 1790.

camper à Graville, vers le mois de mai, et la guerre fut officiellement déclarée aux Anglais, par lettres patentes du roi, du 12 juillet 1563.

La lettre suivante de la reine-mère explique la situation de l'armée, et le cas qu'on y faisait de Corbeyran.

A Monsieur de Lansac

.....

Cependant mon cousin, le maréchal de Brissac, s'en va commencer à approcher le Havre, avec les deux régiments de lasquenotz du comte de Ringrave, et ce qu'il y a de François en Normandie, qui seront bientôt renforcez des bandes du Piémont, et des deux autres régiments de François, commandés par les cappitaines Charry et Sarlabous, qui sont encore en Champagne, que je diffère de faire rappeler jusques à ce que les reistres soient sortis du royaume [1].....

.....

Et quant au dit Havre-de-Grâce, nous sommes après pour essayer si la royne d'Angleterre le nous vouldra rendre par doulceur, suivant la déclaration et protestation qu'elle en a faicte tant par escript que par la bouche [2].

Catherine.

La prise du Havre était d'une importance exceptionnelle, pour chasser l'Anglais définitivement de notre territoire, et débarrasser l'embouchure de la Seine de la présence gênante des vaisseaux d'Elisabeth.

Aussi le roi lui-même et la régente vinrent-ils au camp avec les princes. Condé et ses partisans les accompagnèrent, afin de se laver du reproche d'avoir livré la place à l'étranger. Coligny et d'Andelot, son frère, continuèrent à bouder la cour, quoique le premier fût virtuellement encore gouverneur du Havre et que sa

[1] Catherine avait expulsé, en les payant, les mercenaires étrangers appelés par les protestants.

[2] *Coll. de Doc. inédits*. Lettres de Catherine de Médicis, t. II, p. 42.

place dût être au premier rang de ceux qui voulaient le rendre à la France.

Voici, d'après les *Mémoires de Condé*, le résumé des phases les plus importantes de ce siège :

Le 21 juillet, le vieux connétable Anne de Montmorency, le maréchal Henry, son fils, et le maréchal de Bourdillon, arrivèrent à l'abbaye de Graville, où était M. de Brissac qui, en qualité de plus ancien maréchal, avait commandé jusque-là.

Un conseil de guerre fut tenu dans lequel on décida que l'un des maréchaux se tiendrait alternativement dans la tranchée établie le long du boulevard Sainte-Adresse.

Le lendemain le connétable en personne vint à la tranchée, et fit sommer les Anglais de « rendre le Havre au roi à qu'il appartenait » et, dans le cas contraire, il leur faisait connaître les conséquences de leur résistance.

Warwick envoya Paulet, un de ses capitaines, répondre qu'il ne pouvait rendre la place sans le consentement de la reine qui l'en avait chargé.

Un mémoire du temps raconte que Warwick fit apporter aux parlementaires français « des flacons d'argent doré pleins de vins et force couppes pour les faire boire ».

Cette entrevue fut très courtoise, comme il convenait d'ailleurs, et il est curieux de constater que les officiers des deux armées y devisèrent très à l'aise. Deux protestants s'y étant rencontrés, chacun d'un parti, alors qu'ils se trouvaient ensemble au siège de Rouen, y expliquent leur nouvelle situation. Le Français invoquant l'édit de pacification, se déclare prêt à donner sa vie pour faire

rendre au roy ce qui lui appartient; l'Anglais répond qu'il ne connait que les ordres de sa reine, et sur ce, les deux ennemis se tendent la main, prêts à se couper la gorge sur le champ de bataille. De pareils traits sont honorables, et pour les gens et pour l'époque où ils se sont produits.

Le Connétable avait profité de cette entrevue pour avoir des renseignements sur l'état des fortifications; aussi, dès que les pourparlers prirent fin, il donna l'ordre de porter tout l'effort contre la tour du quai, ce qui fut fait durant deux jours.

Les Anglais, voyant qu'on attaquait en même temps le quai et la porte de la ville, craignirent qu'on ne leur coupât la retraite; ils brûlèrent deux moulins à vent qui eussent pu être utilisés par les Français et abandonnèrent la tranchée.

Le capitaine Fayet s'empara d'une des tours et s'y logea, mais l'affaire fut si chaude que le maître de camp Richelieu, oncle du cardinal, y fut blessé d'une arquebusade, dont il mourut[1].

Fort de ce premier avantage, le connétable s'empressa de faire élever près de la palissade une plate-forme où il établit une batterie.

Pendant deux jours, le connétable et le grand-maître de l'artillerie d'Estrées, complétèrent la tranchée et les dispositions de l'artillerie. La capture d'un courrier adressé à Warwick fournit d'utiles renseignements.

Le lundi 25, Condé et Montpensier arrivèrent et s'établirent dans la tranchée pour en relever Montmorency,

[1] François Duplessis de Richelieu, mestre de camp, avait été en 1553 capitaine de Cortensiglia : on le nommait le Sage à cause de sa prudence et de sa modération. (DE THOU, t. II, p. 170.)

tandis que nos troupes s'emparaient d'une barque montée par quinze ou seize chevaliers anglais.

Ce travail gigantesque de la tranchée continuait sous la direction du vieil Anne de Montmorency. En quatre jours, dit un auteur contemporain, « elle fut avancée de bien deux mille pas sur une jetée toute de pierre, où il n'y avait aucune terre pour s'en aider, ains se fallait courrir dans ladite tranchée de sacs pleins de terre, et balles de laine, et de fascines, et prendre du sable mouillé quand la mer se retirait pour lier le tout ensemble et en faire un corps. »

Les Anglais se virent perdus, Warwick fit demander au connétable s'il lui plaisait de lui envoyer quérir un gentilhomme par son trompette[1]. Henri de Montmo-

[1] *Bibliothèque Nationale. Manuscrits anc. f. français, 3,243, f° 35.* — Monsieur, quant à ce que Monsieur le Connestable m'avoit l'autre jour mandé pour la restitution de ceste ville en la possession du roy de France, sur telles conditions honorables qu'on pourrait accorder là dessus en cest endroict, auquel instance fut respondu que je n'avois commission de traicter aucunement, comme de vérité je n'avois, néantmoings j'ay maintenant receu advertissement de la Majesté de la Royne ma maitresse par lequelz appert non seulement que Sa Majesté est bien inclinée pour avoir une paix honorable entre les deux royaulmes, mays aussi m'a donné commission de traicter en cest endroict, en tant que à l'honneur que Sa Majesté sera aggréable, de laquelle ch se je vous voullois advertir comme à celui duquel je m'asseure que mectrez peine seulement avec ledict seigneur connestable mais aussy aux autres, à ung si bon ordre qu'il sera tendant à la gloire de Dieu, la continuation de la paix et à la tranquillitté entre les deux princes. Et à ceste cause je vous prie de communiquer cest effect audict seigneur connestable et m'en advertir par ce présent porteur estant content sur votre passeport d'envoyer demain ung gentilhomme de crédit pour en communiquer plus amplement en cest endroict si ainsy bon semblera. Me recommandant sur ce à votre bonne grâce et priant Dieu, Monsieur, vous donner en santé très bonne très heureuse et longue vie. Du Havre de Grâce, le XXVI[e] jour de juillet 1563. Je vous prie me mander si le frère aisné de Monsieur de Bassompierre s'en est party selon votre promesse m'asseurant bien que la tiendrez. Votre très affectionné et bien bon amy : VUARVIC. Au verso du document on lit : Double de la lettre escripte par Monsieur le conte de Vuarvic à Monsieur le conte Eringrave du XXVI[e] juillet 1563.

rency fut chargé d'aller au-devant de ce gentilhomme, mais aux approches du maréchal, les Anglais firent une sortie, « et se dressa une belle escarmouche, en laquelle furent les Anglais bien rembarrez. »

Le parlementaire, qui était le capitaine Pelletreau, commandant le fort de l'Eure, parvint à sortir et fut amené au connétable. Une trève fut observée pendant ces négociations ; le maréchal de Montmorency déclara qu'il voulait toujours aller à l'assaut et qu'il avait déjà choisi 50 gentilshommes en sa compagnie.

Il avait aussi ordonné que « 500 hommes, des dix enseignes du maistre de camp Charry et autant du maistre de camp Sarlabous, qui estaient devant le fort, se viendroient joindre avec les 17 enseignes de Richelieu et les 10 du comte de Brissac, pour aller au dit assaut ».

Dans ces conditions, la mission du négociateur était plus que difficile. Le parlementaire anglais rapporta à son maître des fruits et rafraîchissements offerts par le maréchal et les demandes qu'il était chargé par le connétable de transmettre à Warwick[1] :

Mémoire de ce qu'il fault demander aux Anglays :

Premièrement :

La restitution du Havre avec l'artillerie, pouldres, boulletz et autres munitions, avec toutes les armes appartenant au roy et aux particuliers.

Qu'ilz laisseront tous les navires qui sont en ladite ville sans rien désarmer ny transporter.

Qu'ilz rendent tous ceulx qu'ilz ont transporté en l'estat et esquipaige qu'ilz les ont prins.

Qu'ils ne transportent aucune marchandise de ladite ville, ny biens apartenant aux subjectz et serviteurs du roy.

[1] Bibl. Nat., Manuscrits, ancien fonds français, 3243, f° 17.

Le lendemain 26, nouvelle entrevue qui se termina par le traité, dont il est nécessaire — on le verra plus tard, — de donner le texte, puisque Sarlabous fut accusé d'avoir violé les conventions de cet instrument.

Les Articles de la Composition du Havre[1]

Sur la demande qui a été faicte par Monseigneur le Connestable, de la restitution du Havre, à Mons^r^ le Conte de Warwick, a esté accordé les articles qui s'ensuyvent entre les dits sieurs, lesquelz ilz ont promis d'acomplir et garder inviollablement d'un cousté et d'autre.

Premièrement :

Que led. Conte de Warwick remettra la ville du Havre-de-Grâce entre les mains dudit Seign^r^ Connestable, avecque *toute l'artillerye*, *munitions de guerre*, appartenant au roy et à ses subjects qui y sont.

Qu'il laissera les navires qui sont en ladite ville appartenant tant au roy que à ses subjectz, avec tout leur esquipaige, et généralement toutes les marchandises comme autres choses qui appartiennent au roy comme à ses dits subjetcz qui y sont.

Et pour seuretté de ce que dessus, que ledict conte mectra présentement la grosse tour du Havre entre les mains dudict seigneur connestable sans que les soldatz, qui seront mis dedans la tour, puyssent entrer dedans la ville, et que Monsieur le Conte de Warwick fera garder les portes du cousté de la ville, jusques à ce qu'il sera commandé par Monsieur le Connestable, sans arborer enseigne sur ladicte tour et tout suyvant ceste cappitullation. Et aussi que ledict seigneur conte baillera quatre oustaiges telz que ledict seigneur connestable nommera pareillement que dedans, demain matin heure de huict heures ledict sieur conte fera rettyrer les soldatz qui sont dedans le fort pour le consigner incontenant entre les mains dudict seigneur connestable ou ceux qu'il commettra pour le recepvoir dedans lesd. huict heures demain matin.

Que tous les prisonyers, qui ont esté prins devant ledit Havre seront délivrés tant d'un cousté que d'autre sans payer aucune rançon.

[1] Bibl. Nat., manuscrits, ancien fonds français, 3243, f° 12.

Et que Monseigneur le Connestable de son cousté permectra audit Sr Conte de Warwick comme à tous ceulx qui sont en garnison audit Havre d'en partir avec tout ce qui appartient à la royne d'Angleterre comme à ses subjectz.

Que pour le transport tant dudict Conte que des logements des gens de guerre et autres choses susdites lesdict seigneur connestable a accordé six jours entiers à commancer demain, durant lesquelz ils pourront librement et franchement desloger et emporter toutes les dites choses, et là où les vents et mauvais temps empescheroynt ledit transport pouvoir estre faict dedans ce terme, en ce cas ledict seigneur connestable luy accordera temps et délay raisonnable pour ce faire.

Ledit seigneur connestable a semblablement permy que tous les navires et vaysseaux angloys et autres qui sont ou seront ordonnez pour ledict transport entreront et sortiront dans le Havre franchement comme seureument sans leur donner aucun arrest ou empeschement soyt en ce camp ny ailleurs.

Lesd. quatre oustaiges dont mention est faicte seront Mess. Ollivyer Maniens, frère de Monsr le Conte de Routheland, les cappitaines Horsey, Pallen et Lotton. En tesmoing de quoy et pour signe de promesse lesdicts sieurs ont signé ces présents articles. Faict le vingt et huictiesme jr de Juillet, l'an mil Ve soixante et trois.

(*Signé*) WARWICK.

Ces articles venaient d'être signés lorsque la flotte anglaise, forte de 60 navires, commandée par Clinton, arriva au moment où bon nombre d'Anglais avait déjà évacué la ville.

Montmorency fit prier l'Amiral de descendre à terre en lui offrant un sauf-conduit pour venir voir le roi; mais « il répondit qu'il ne voyait pas occasion de venir baiser les mains du roi, et qu'il s'en retournait vers sa maîtresse. »

L'*Histoire de la ville du Havre*, par Borely, est le travail le plus complet qu'on puisse désirer sur le passé de cette ville. La période des guerres religieuses, y est écrite avec nombre de documents à l'appui et nous

permet de revenir un instant en arrière, pour donner sur le rôle de Sarlabous, dans ce mémorable siège, de nouveaux et intéressants détails :

« Le siège du Havre, dit-il, se poursuivait avec une grande vigueur. Toute l'armée était arrivée et avait pris ses campements : le gros des troupes françaises sur la côte, dans une position correspondante, au milieu de la courtine nord et à l'axe, à peu près, de la porte d'Ingouville, les reistres et lansquenets étaient plus vers l'ouest, dans la direction de Sauvie ; les Suisses, plusieurs corps de troupes françaises, *dont le régiment de Sarlabos,* s'étaient postés dans la plaine de l'Eure et avaient élevé des retranchements solidement gabionnés, parallèles au côté est du fort Warwick et presque au pied de ce fort.

« Le grand maître de l'artillerie, le Sr d'Estrées, le sénéchal d'Angenois, le seigneur de Caillac, rivalisaient de zèle et d'habileté dans l'installation de la grosse artillerie, en face de la tour et de la porte de Perrey ; la tranchée était poussée jusqu'à la jetée ; le maréchal de Bourdillon faisait dresser une nouvelle batterie contre le boulevard de Sainte-Adresse et protégeait, par un feu sans relâche, le travail des prisonniers ; enfin, du côté de l'Eure, les Suisses et les Français portaient leurs lignes jusqu'au pied du fossé du nouveau fort, *et Sarlabos se signalait sur ce nouveau point par son adresse et par sa bravoure.*

« Du côté de l'est les Anglais ayant fait *une sortie contre les troupes des deux maîtres de camp, Charry et Sarlabos,* au moment même où le maréchal de Brissac visitait les retranchements de ces derniers, *il y eut là un combat acharné*, dans lequel les Anglais essuyèrent

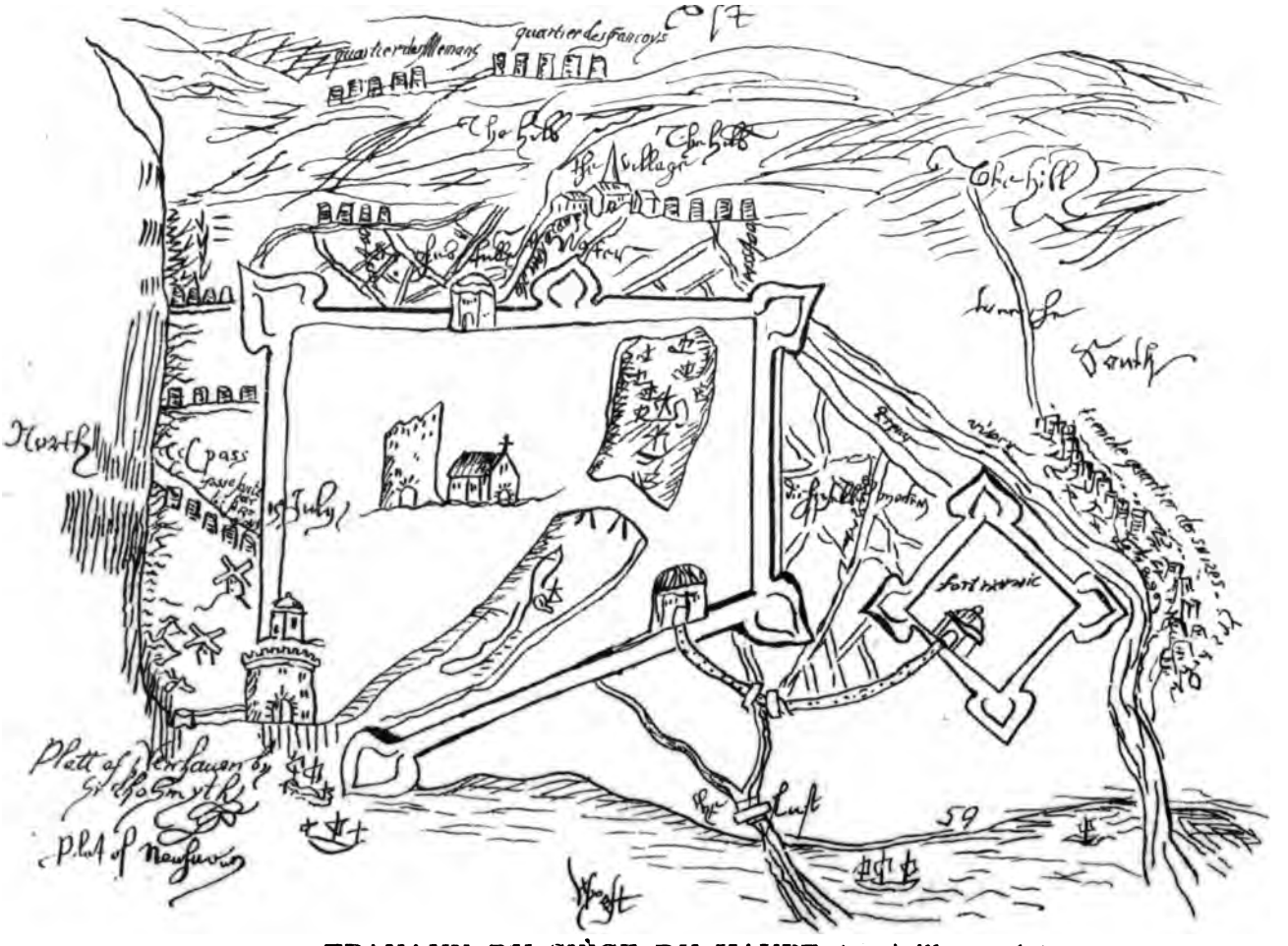

TRAVAUX DU SIÈGE DU HAVRE (15 juillet 1563)

PLATT. OF NEW-HAVEN, BY TH. SMITH

(Arch. d'État à Londres.) (Comm. par M. Ch. Rœssler de Graville.)

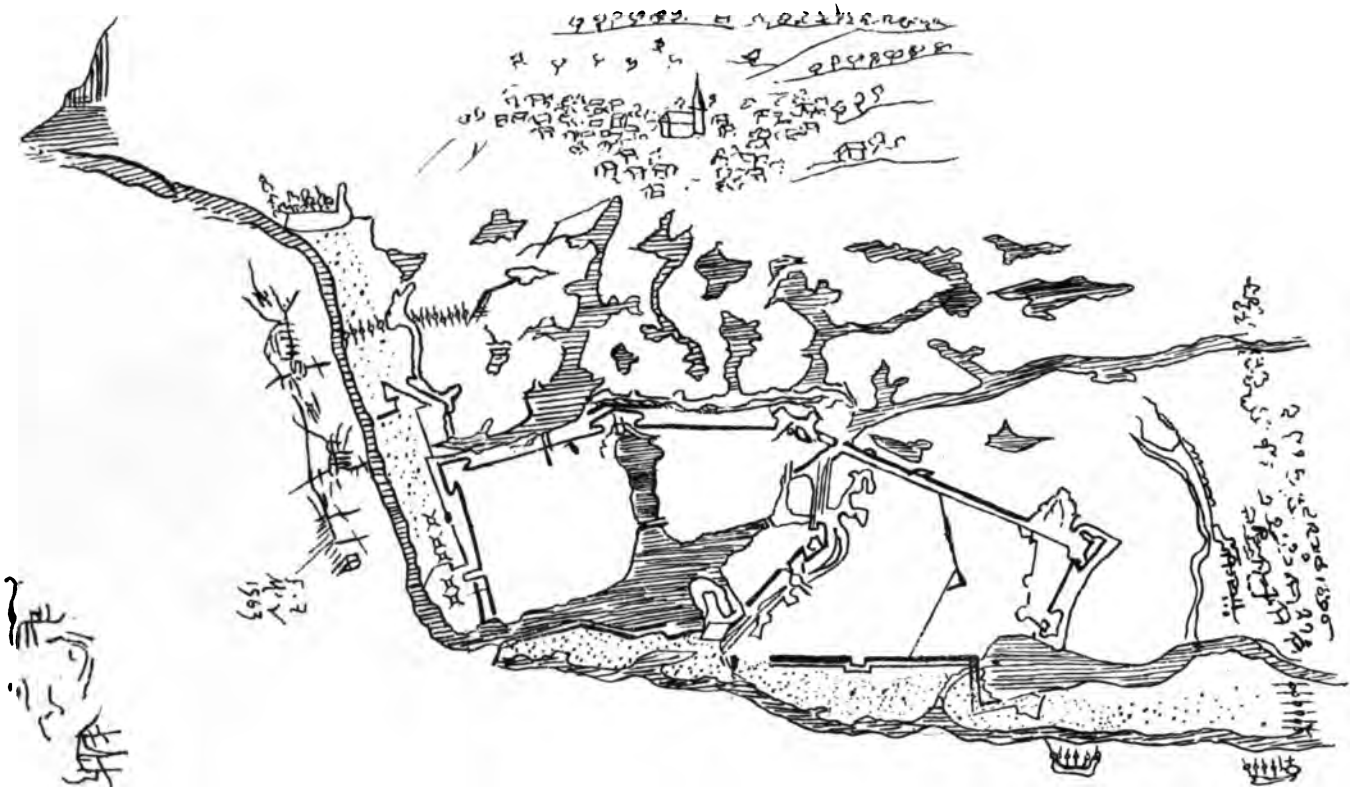

TRAVAUX DE DÉFENSE DU HAVRE (1563)

(Coll. Cotton, British Museum.) (Comm. par M. Ch. Rœssler de Graville.)

des pertes considérables, *Sarlabos y fit des prodiges de valeur, et y gagna la charge de gouverneur du Havre, dont il allait être récompensé*[1]. »

Le P. Daniel, dans son *Histoire de France,* met également en relief les services rendus par Corbeyran pendant le siège :

« Le Connétable fit d'abord sommer le comte de Warwick de se rendre, moins dans l'espérance de l'y engager que pour faire reconnaître de plus près la place, par quelques officiers qu'il envoya au pourparler, que le Comte avait accepté. Sur le refus, il fit ouvrir la tranchée du costé de l'occident, entre la mer et la ville. Il embrassa, dans son attaque, le bastion de Sainte-Adresse et tout cet espace de murailles qui est depuis là jusqu'à la tour du Port.

« La nature du terrain qui n'étoit que du sable, se trouvoit très peu propre aux travaux d'une tranchée : on y suppléa par des gabions, des sacs de laine, et, malgré l'incommodité qu'on recevoit de la mer, qui y entroit quelquefois durant la marée, on la poussa jusqu'à un retranchement palissé, d'où il falloit chasser les Anglais avant que d'arriver au corps de la place.

« Comme on se disposait à insulter ce retranchement par la ruine des défenses de la tour du Fort, les Anglais désespérant de le pouvoir défendre, l'abandonnèrent; et aussitôt le capitaine Poyet, lieutenant de la colonelle de Dandelot, François Duplessis-Richelieu, mestre de camp et chevalier de l'Ordre, que quelques-uns ont pris faussement pour Antoine, son frère, surnommé le Moine,

[1] Bibl. du Havre, manuscrit n° 357. — *Histoire de la ville françoise et Havre de Grâce,* provenant de la bibliothèque de M. Dubocage de Bléville.

les mestres de camp Charry et Sarlabouz l'aisné s'y jettèrent, et nonosbtant l'horrible feu que l'on faisait sur eux des remparts, s'y logèrent, mais Richelieu y fut blessé d'une arquebusade à l'épaule, dont il mourut quelques jours après, fort regretté. C'étoit un des plus braves officiers de l'armée, et c'est lui qui commença, avec son frère Antoine, à redonner à l'ancienne famille dont il descendait le lustre qu'elle avait perdu, faute de bien pour le soutenir.

Le Connétable vit bien que la prise de la palissade avancerait fort celle de la ville. Il en fit aussitost porter la nouvelle au Roy et à la Reine par M. de Méru, son troisième fils, et leur manda qu'il croioit maintenant pouvoir répondre du succès du siège. Il chargea le maréchal de Montmorency de faire dresser en cet endroit une batterie pour faire brèche à la muraille. L'ordre fut exécuté par M. d'Estrées, général de l'artillerie, le plus habile homme en ce genre qui jamais eût paru en France, et les Anglais commencèrent dès lors à désespérer du salut de la place.

Le comte de Warwick, sur le soir, depescha une barque vers une galère anglaise qui étoit à la rade avec quelques troupes, pour les faire entrer dans la ville, mais une batterie qu'on avoit placée sur le bord de la mer empescha la sortie de la barque. On surprit, en même temps, une lettre écrite au gouverneur, par laquelle on lui donnoit assurance d'un prompt secours et on en substitua une contrefaite qu'on lui envoya, par laquelle on luy ôtoit toute espérance d'être secouru. Soit que le gouverneur y eût été trompé, soit que les maladies qui augmentoient tous les jours eussent fait perdre cœur à la garnison, il ne pensa plus qu'à se

rendre et à demander permission d'envoyer un de ses officiers, nommé Pelhan, au Rhingrave, qui, après l'avoir entretenu, le mena au Connétable. *Pendant ce temps les Anglais faisoient une sortie sur le quartier de Charry et de Sarlabous,* où le maréchal de Brissac étoient actuellement; *l'escarmouche fut très chaude*, et il y eut du monde de tué de part et d'autre: mais les Anglois furent repoussés.

« Le Connétable déclara d'abord à l'Anglais que si la ville ne se rendait pas le jour même, il n'y aurait plus de capitulation à attendre, néanmoins il accorda un délai jusqu'au lendemain, à condition qu'il y aurait suspension d'armes et que cependant les assiégés (sans doute les assiégeants) pourroient continuer leurs travaux.

« Dès le matin, 28e de juillet, Pollet et Horsay, officiers anglais, vinrent au camp, et après quelques contestations la capitulation fut dressée à ces conditions... »

Il résulte de ce récit que Corbeyran de Cardaillac se distingua non seulement à l'escarmouche du fort de l'Eure, mais encore à la principale attaque, c'est-à-dire à celle de la palissade, près de la grosse tour. Dans le *Discours au Roy de la reddition du Havre-de-Grâce en l'obéissance du Roy,* on a négligé de mentionner ce dernier point.

« Au siège du Havre, dit à son tour Dupleix, se portèrent valeureusement *les régiments de Richelieu et de Sarlabos*, qui étaient les deux seuls entretenus en ce temps là; ledit Richelieu ayant été tué, Sarlabous eut le gouvernement de la place qui avait été destiné pour Richelieu, avec six enseignes de pied, sous la charge des capitaines

de Mirepoix, de l'Isle et de la Houssaye, et furent aussy donnés au dit sieur de Sarlabos vingt-cinq suisses pour sa garde, outre les cinquante morte-payes de la ville.

« Les mémoires le qualifient de Sarlabos, Corbeyran de Cardillac, des monts Pyrennez, gentilhomme de la chambre du Roi et chevalier de son Ordre. »

Dupleix nous prouve que le régiment de Sarlabous était digne de son chef, puisque celui de Richelieu et le sien étaient les seuls entretenus en bon état.

L'abbé Fleury, dans son *Histoire des Antiquités du Havre*, publiée en 1755, dit que parmi ceux qui montrèrent la plus grande bravoure, lors de la reprise du Havre sur les Anglais, « on remarqua le mestre de camp Sarlabous.

« Un retranchement avait été construit par les assiégés pour protéger la grosse tour. Malgré l'horrible feu que l'on faisait sur lui, les régiments de Richelieu et de Sarlabous forcèrent les palissades et se logèrent dans le retranchement, ce qui permit d'y amener de l'artillerie qui détruisit la grosse tour. »

Warwick, qui s'était montré si chatouilleux pour défendre les intérêts de sa souveraine, n'avait pas dédaigné de faire main basse sur les archives du Havre, qui avaient été enlevées du coffre où le corps de ville les tenait enfermées.

Aussi, prévenue par la rumeur publique, la reine Catherine ordonna au Connétable et à Sarlabous, qui étaient présents, de faire diligence pour réclamer ces documents et les remettre aux échevins. Picqueray se présenta à Warwick, au nom du Connétable, et on fit droit à sa réclamation.

Warwick faisait chaque jour de nouvelles réclamations. Dans une lettre du 30 juillet, il recommande au Connétable les sieurs Paulet et autres qu'il a chargés de mettre ordre à ses affaires.

Lettre du Comte de Warwick du 30 juillet 1563[1].

Monseigneur, parce que ma blessure me faict tout plein de mal, je suis en délibération d'en partir ce jourd'huy pour m'en aller en Angleterre, pour plustost recouvrer ma santez, laquelle chose n'ay voulu faire sans vous en advertir, estant fort marry que n'ay le moyen ne la commodité, pour faire la reverence à la Majesté du roy et la royne, à vous et à tous les seigneurs, me sentant tant obligé à vous pour les courtoisies qu'avez faict à moy et à ma compaignie, que durant ma vie je le recognoistray et en advertiray la Majesté de la Royne, ma maitresse, laquelle vous remerciera en même endroict. Au demeurant, je laisse en ma place, et en mon absence, le sieur Poullet, le M^al^ et le trésorier pour mettre ordre aux affaires qui sont maintenant en main. Vous suppliant que ne leur soit faict de tort et qu'il vous plairoit les favoriser et leur prester vostre aide, comme vous avez desjà honorablement commencé, m'asseurans bien que le ferez et qu'il vous plaise aussy ordonner quelque gentilhomme de réputation de veoir d'estre icy, dans la ville, affin de mieulx y faire ce que contenu est en la cappitulation faict entre nous, qui sera l'endroit que me recommandant humblement à votre bonne grâce, je prie Dieu, Monseigneur le Connestable, qu'il vous advint en santé très heureuse, très bonne et longue vie.

Du Havre, ce XXX^me^ Juillet 1563. — Vostre très humble à vous faire service.

(Signé) WARWICK.

Monseigneur, si vous plaist ordonner que le S^r^ du Molle, qui est dans la tour soit ycy. Je le trouve tant honneste gentilhomme qu'il nous contentera bien, si ainsy vous semblera bon, et aussy qu'il vous plairoit donner ordre pour avoir des hommes et vaisseaux pour mon transport.

[1] Manuscrit ancien fonds français, 3,243, f° 37. — Au dos de la pièce : *Monseigneur, Monseigneur le Connestable de France.*

Le lendemain il ne restait plus, dans la ville, que trois ou quatre cents pestiférés. Sarlabous y entra le premier, avec six enseignes, en qualité de gouverneur [1]. A cette occasion, Richelieu, mestre de camp, étant mort à la suite de sa blessure, deux nouveaux titres de ce grade furent créés et donnés, l'un à Remolles, pour le régiment de Richelieu, et l'autre au jeune Sarlabous, pour le régiment de son frère [2].

Dès qu'il fut entré dans la cité que le roi confiait à sa garde, Corbeyran s'empressa de mettre ordre à tout, et notamment de veiller sur le départ de l'Anglais et l'exécution des articles du traité, et ici se montre dans son plein le caractère, tout d'une pièce, de notre héros.

Les Anglais partirent avec armes, mais sûrement on leur laissa prendre peu de bagages, de telle sorte qu'au lendemain de l'évacuation, arriva la réclamation suivante de Warwick, consignée dans une lettre au Connétable :

LETTRE *du Comte de Warwick, au Connétable de Montmorency, par laquelle il le prie de faire observer les articles de la Capitulation du Havre-de-Grâce, auxquels on a contrevenu* [3].

Monseigneur, il vous peult très bien souvenir des articles accordéz naguaires entre nous, au Havre-de-Grâce, sur la délivrance d'icelle

[1] Provisions de gouverneur du Havre expédiées par le roi Charles IX en faveur de Corbeyran de Cardaillac, seigneur de Sarlabous et de la Houblonnière, données au camp le 1er août 1563, signées CHARLES, et sur le repli : « par le roy en son conseil, de Laubespin, Dumont, » scellées (Carrés d'Hozier). On remarque que ces lettres de provisions qualifient celui-ci seigneur de la Houblonnière, près Lizieux. Nous ne savons à quelle époque cette seigneurie était devenue la propriété de notre capitaine. Il y a encore un petit château du XIVe siècle qui porte des traces de restauration au XVIe.

[2] *Mémoires du prince de Condé*, t. IV, p. 560, et Discours au vray de la réduction du Havre.

[3] Copiée sur l'original qui est dans le volume 8,752 des mss. de Béthune, fo 31, t. IV. Est écrit au dos de cette lettre. A Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France. (Manuscrit, ancien f. français, 3,423, fo 31.)

entre vos mains pour le libre passage de moy et les miens, ensemble toutes choses aulcunement appartenantes à la Royne, ma souveraine, ou à aucuns des siens. En quoy comme pour ma part, j'ay accomply tout ce qu'avois promis. Ainsy bien s'en fault que le réciproque eut esté faict et observé envers moi et les miens. Car dedans le terme limité audit accord, et oultre les capitulations et les promesses y contenus, le capitaine Sarlabos et aultres de sa compagnye entrans en ladicte place, usèrent de la force et violence sur mes soldatz, leur ostant les armures, armes et argent. Et oultre ce dont ay plus de cause et raison de instemment m'en plaindre, ils ont engardé les Mynistres de sa Majesté de enlever, hors dudict lieu du Havre, son artillerye, munitions et poudres montant à bonne somme. Comme aussy les vivres qui avoyent esté transportés d'Angleterre, là estant en bon nombre et de quantité de mesme prix, estymé par lesdicts Mynistres à cent mil escuz sols. Or, Monsieur, encores que les prix desdictes choses ne poiseront pas tant à ma dite souveraine, si est-ce que la rupture dudit accord a faict que je vous en escripve ce mot, vous pryant que, eu esgard tant à l'estat et honneur de Connestable de France, que tenez, comme pour vostre intérest particulier, de faire observer vos promesses (ne pensant pas que telles oultrages ayent esté perpétrées par votre sieur), j'en puisse trouver la réparation d'eux et ne me laisser deschoir de l'oppinion qu'avès de vous quy a esté que me fusse fyé en vous jusques à vous mectre la vye entre les mains, sur votre seule parolle, sans aultre escript, comme attends que le mesme me soit faict par vous et aultres en cas semblable. Et sur ce, prye bien affectueusement me faire bonne responce avec prompte satisfaction. Ayant à ces fins escript à Monsieur le Conte de Ehringrave, qui a aussy cognoissance desdits articles et accord, de moyenner l'accomplissement d'iceulx en mon endroit auquel j'ay escript par ce porteur estant à ceste heure depesché par ma dite souveraine à son ambassadeur, reséant en icelle court. Ne voullant lui mectre avant cest affaire, sy par faulte de votre digne et due réparation sur ces pointz n'y soye constrainct. A quoy n'espère estre occasionné par personne de vostre rancg.

Pryant autant Dieu, Monsieur, après m'estre très affectueusement recommandé à vostre bonne grâce, vous donner la sienne. Escript à Windesore, ce xviiᵉ d'aoust 1563. Vostre très affectionné amy. A vous faire playsir et service.

(*Signé*) Warwick.

Si l'on compare le texte du traité avec la réclamation de Warwick, on verra que Sarlabous était absolument dans son droit. L'artillerie et les munitions devaient être laissés aussi bien que les vivres.

La distinction subtile que Warwick essaie de soulever en prétendant que partie de l'artillerie et des vivres appartiennent à la reine d'Angleterre, et doivent lui être rendus, ne peut être admise, car dans le passage du traité où on parle de réserves, il n'y a que cette phrase générale : « Permettre au Comte de Warwick et à tous ceux qui sont en garnison au Havre, d'en partir avec tout ce qui appartient à la reine d'Angleterre et à ses sujets. » Il était donc inutile de réclamer à cette occasion ; d'ailleurs, le sens de ce dernier article ne peut s'appliquer à l'espèce ; tout au plus avait-on quelque semblant de raison pour les armes des soldats anglais.

La nomination de Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous comme gouverneur du Havre-de-Grâce était la juste récompense d'une bravoure et d'une fidélité à toute épreuve. Mais ce ne fut pas la seule preuve d'estime et de considération que le roi Charles IX et sa mère donnèrent à notre mestre de camp.

Si l'on en croit également les Mémoires contemporains, Sarlabous aurait été fait, à cette occasion, chevalier de l'Ordre du roi.

Mais en outre, le roi lui octroya, le 16 décembre 1563, de nouvelles provisions de gentilhomme ordinaire de sa Chambre. C'était là une des fonctions les plus honorifiques de la Cour, car, d'après Chéruel[1], lorsque François Ier supprima la charge de chambrier, en 1545,

[1] *Dictionnaire des Institutions de la France*, v° GENTILHOMME.

il établit un gentilhomme de la Chambre pour le remplacer, et il n'y en eut qu'un jusqu'à la mort de Henri III.

Les lettres de cette charge, au nom de Corbeyran, sont données à Blois, sous le sceau secret, et signées par le roi, la reine, et contresignées par Laubespin. Sarlabous y est qualifié de mestre de camp d'infanterie.

Le rôle de Sarlabous, comme gouverneur du Havre, a été développé et étudié d'une manière irréprochable et avec un réel talent de critique et d'historien, par M. Borely, dans son *Histoire de la Ville du Havre et de son gouvernement*.

Nous ne saurions mieux faire que de résumer, d'après cet historien local, très compétent et très précis, ce qui a rapport à notre héros, en le complétant par des notes personnelles.

Nous commencerons d'abord par la période comprise entre le siège du Havre, 1563, et la paix de Saint-Germain, 1570.

Le 1er août, le roi, laissant sa mère avec le Connétable, quitta le pays par petites journées; Saint-Romain-de-Colbosc, Yvetot, Baqueville furent, avec Dieppe et Rouen, les principales étapes de ce voyage.

Sarlabous avait pris possession de son gouvernement le 1er août 1563; il s'installa à la maison commune. La ville était à peu près déserte et très malsaine à cause de la peste qui continuait à sévir[1]. Toutefois, grâce à à l'exemple donné par lui et quelques principaux de la ville, on commença à rentrer. Pendant que le

[1] D'après Fleury, la moitié de la garnison périt en quelques jours par suite du manque d'eau potable.

gouverneur reconstituait l'administration avec deux élus et un procureur syndic, les Havrais réintégraient peu à peu leur domicile, et il arriva bientôt que les protestants et catholiques s'y trouvèrent en nombre à peu près égal; ce qui occasionnait dans le public une sourde irritation et des froissements journaliers.

Les protestants rédigèrent même, à cette occasion, un mémoire où ils mirent en relief toutes leurs doléances.

Articles contre les Soldats du Havre-de-Grâce (1563)[1]

Lesdictz soldatz contraignent les bourgeois de la ville du Havre, qui ont esté absens, tant pour cause des Anglois que pour la rigueur de la peste, qui y a toujours esté grande, puys la réduction d'icelle que premier qu'ilz sachent rentrer en leurs maisons, ilz paient huict à dix escus ou autre pareille somme selon qu'ilz en peuvent composer et disent estre pour leur garde de la ville.

Lesdictz soldatz ont depuys ladite réduction, et nonobstant ladite peste, ravy et pillé tous les meubles qui restoyent, par la fuyte desdits Angloys. Et non contens de ce, destruisent journellement et bruslent le moyen boys et fenestres desdictes maisons, voire en la présence des bourgeois mesmes, qui ne les peuvent empescher.

Il est exigé ung tribut par ceulx qui gardent la tour pour lever sa chaîne, pour chacun navire qui sort et entre. A chacune fois ung escu, chose maudite et inaccoutumée de toute ancienneté.

Il n'est demeure ou navire qu'ayant laissez lesdicts Angloys appartenans auxdicts habitans de ladicte ville, aucuns cables, cordages ny ustensiles qu'ilz n'ayent enlevez et pillez.

Il a esté enlevé plus de cent muyds de sel, lesquelz ont esté pillez et transportez hors dudit lieu sans consentement ne permission du roy, et à son préjudice, comme paouvres adjudications avec grand nombre de charbon de terre appartenant à quelques ungs desdicts bourgeois.

Lesdictz soldatz font des excez, tant à la ville qu'aux champs, comme il est manifeste à l'excez qu'ilz ont faict le sixième de novembre dernier à ceulx de la religion d'Harfleur, où ilz furent de nuict

[1] Bibl. Nat., manuscrits, ancien fonds français, 3,243, f° 39.

viron deux cens soldatz morionnez, par intelligence du curé et lieuctent du Capne de la dicte ville, sedicieux, où ilz pillèrent les biens d'iceulx, rompans et brisans coffres et buffetz, buvans à discrétion et emportèrent leurs armes, meubles et argent, ce qu'ilz en peurent trouver, mesme ont plusieurs poursuivy à prendre prisonnier ung nommé Jehan Panang, de Saint-Gilles de la Neufville, et l'ont esté piller en sa maison de nuict, distant de cinq lieues à lad. garnison du Havre.

Ont esté au mois d'octobre dernier surprendre et apréhender ung gentilhomme, nommé le Sr de Serville, estant dans sa maison, distanct dudict Havre de huict à dix lieues, estans au nombre de douze à quinze harquebouziers à cheval et l'ont mené prisonnier audict Havre, l'ayant mis à la rançon de mil escuz, puis à sept cens au dernier mot, mais ayant receu une lettre de Mons. de la Mailleraye, et, sachant qu'il le trouvoit fort estrange, ilz ont réduict ladite somme à trois cens trente cinq escuz qu'il a paiez beaument et de faict, nonobstant que ledict de Serville fust en la sauvegarde particulière du Roy, lequel, pour avoir esté menassé desditz soldatz, de craincte de retomber en leurs mains, pour le mauvais traictement et composition qu'il en a receus n'en a osé s'en plaindre.

Pour ce, les paouvres habitans du Havre sont tellement intimidez de telles choses qu'ilz ayment mieulx habandonner leurs maisons désertes que d'y résider à la discrétion de telles violances et autres excez qui se cognoistront à l'œil, s'il plaist au roy en faire informer et y tenir la main à la justice, laquelle n'a plus de cours en ladite ville, d'autant que prenant toute cognoissances de causes sans distinction, en sont juges et parties n'ignorans poinct de leur pouvoir.

A esté prins au dit Havre trente huict balles de copeaulx de pignes et quatre barilz de souffre appartenans à des marchans de Paris, et à esté portée ladicte marchandise audict Paris, et y est de présent mise en arrest par lesditz marchans.

Ces réclamations, inspirées par le parti anglais, furent mises à néant par Sarlabous, qui n'eut pas de peine à réduire au silence ces attaques intéressées, et après avoir mis fin à tous ces désordres, son premier soin fut de veiller à ce que la place fût en état de résister aux attaques et aux surprises venant, soit du côté des huguenots, par terre, soit des Anglais, par

mer. A cet effet il fit réparer les brèches et la grosse tour, devant laquelle il s'était montré si héroïque. Il construisit même une immense terrasse reliant la tour à la porte du Perrey, augmentant ainsi le système des fortifications et offrant, aux Havrais, une superbe promenade.

Doué d'une activité étonnante et du désir d'être immédiatement en mesure de se défendre, Sarlabous n'hésitait pas à dépenser tous les revenus de la ville dans ce but, et lors des règlements des comptes, la dépense était approuvée par un Conseil présidé par le gouverneur, et composé du Procureur syndic, du Contrôleur et des notables.

Les émoluments attachés à la fonction de gouverneur du Havre n'étaient que de 200 livres[1] par mois, comme pour le gouverneur de Dieppe, La Meilleraye, et de 30 livres par mois pour son lieutenant. Le traitement des autres officiers était : de 200 livres par an pour le contrôleur du roy, de 30 livres pour le syndic, de 100 livres pour le receveur, de 8 à 10 livres pour les autres officiers, auxquels étaient dus, en outre, quelques petits cadeaux comme le vin d'honneur et des droits de vacations pour certains offices.

On doit surtout à Corbeyran un règlement de ville, plein de sagesse et de justice, qui constitue définitivement l'échevinage.

La paix d'Amboise avait été une paix boiteuse ; les esprits, surexcités des deux côtés, en arrivaient à des exagérations et des violences regrettables. La tolérance n'était plus à l'ordre du jour, et les catholiques affolés

[1] Borély, v, 13, dit 200 livres

par les menaces de certains protestants réclamaient des mesures de rigueur.

Dans la basse Normandie, les huguenots avaient recommencé leurs pillages d'églises, leurs dévastations et leurs excès ; on citait les insultes au Saint-Sacrement commises à Dieppe, le jour de la Fête-Dieu, les assassinats de Ligueran. A Rouen, les catholiques et les huguenots en venaient aux mains, et le sang coulait journellement. D'autre part, les Anglais guettaient le moment où ils pourraient reprendre pied en France.

Elisabeth envoyait une flotte sur les côtes de Normandie, d'accord avec les huguenots qui conspiraient contre Sarlabous, en vue de reprendre le Havre.

« Comme gens qui ne se peuvent contenir, ils auraient conspiré avec leurs coreligionnaires du dehors, afin de se saisir de la ville au préjudice du roi, du Sr Sarlabos, des officiers, bourgeois et habitants (de Marceilles). »

Corbeyran, servi par une bonne police, connaissait le complot. Se sentant menacé et un peu démuni de garnison, il envoya à franc étrier à Toulouse, où était le roi, son écuyer Le Gay ; et celui-ci fit telle diligence que la garnison fut augmentée, en 1564, d'une façon suffisante.

Les huguenots, rentrés dans le Havre, étaient donc un danger perpétuel : Corbeyran obtint du roi la permission de les chasser hors de la ville, avec défense d'y rentrer, sous des peines assez graves, telles que la confiscation des biens et l'emprisonnement.

Mais les religionnaires supportèrent impatiemment cet exil ; ils voulurent essayer de se venger et de tâcher, en mettant en défaut la vigilance du gouverneur, de ressaisir leurs anciennes positions. A cet effet, les conjurés

gagnèrent le capitaine d'un vaisseau marchand qui venait des côtes barbaresques et se cachèrent sous des cuirs qui étaient dans la cale.

La visite fut mal faite; ils purent entrer en ville et recommencèrent à conspirer. Le 3 février, quelque temps avant la bataille de Jarnac, ils mirent leur projet à exécution « en barricadant à l'extérieur, à certaine heure de la nuit, les portes et les boutiques des principaux bourgeois » pour les empêcher de se réunir pour la défense de la place.

Les conjurés du dedans occupèrent certaines rues et plusieurs places. Ils assaillirent le guet, et tuèrent à coup d'arquebuses les sentinelles placées le long du Perré.

Le bruit des armes réveilla Sarlabous et plusieurs autres personnes. Un bourgeois s'apercevant que la porte du Perré était ouverte, s'empressa de la fermer et se tint auprès avec sa hallebarde jusqu'à ce que le gouverneur arrivât.

Les factieux du dehors qui n'avaient encore pu entrer furent pris de peur en entendant sonner la cloche de Notre-Dame. La légende veut qu'elle ait sonné d'elle-même, d'autres disent que le sonneur s'était trompé d'heure et qu'il donna le signal de la première messe trop tôt.

Les huguenots s'enfuirent en « laissant sur place leurs mousquets et leurs épées, qu'on trouva le lendemain. Une fois encore ils avaient manqué leur coup. Par cette épouvante, ceux de la ville n'osèrent se déclarer. Plusieurs gentilhommes du pays de Caux avaient trempé dans cette conspiration : De Ressent et de Montaigu, conseiller au Parlement de Rouen, de concert avec Bigot, avocat géneral, ayant informé contr'eux, sur les

lieux mêmes, leur procès fut fait et jugé par la Cour, et il leur coûta la vie[1]. »

Le retentissement de cette affaire fut immense et grandit encore la réputation de Sarlabous, qui devint à la fois la bête noire des religionnaires et un héros pour les catholiques. Il est certain que son courage et sa présence d'esprit évitèrent un bien grand malheur. Si le Havre fût tombé aux mains des conjurés, l'Anglais remettait encore le pied en France, et cette intrusion fatale aurait été le prix d'une criminelle entente entre des Français rebelles et l'ennemi séculaire de notre nation.

Le roi Charles IX, voulant témoigner à Corbeyran sa satisfaction pour les services qu'il avait rendus en cette circonstance et auparavant à la cause royale, lui fit don de la terre de Percauville par la lettre dont voici la teneur et qui est fort honorable pour notre héros :

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France. A tous présens et advenir, salut. Scavoir faisons, que nous ayant esgard et consideration

[1] Monsieur de Coninck met au compte de Corbeyran des massacres qui auraient eu lieu au Havre et que Guillaume de Marseilles n'eût pas manqué de mentionner. Un M. Boucher, dans une lettre publiée par le *Journal du Havre* le 13 août 1886, va plus loin encore.

Il affirme que le 4 février 1569, trois cents conjurés huguenots, qui avaient voulu surprendre le Havre, furent décapités dans les caves de la maison du roi qui sont établies sur la cour Cette exécution aurait été ordonnée par le seigneur de Sarlabourg (*sic*). Le 17 mars 1570, ce même gouverneur y fit étrangler quatre-vingt-trois compagnons de Sore ou Soures, grand corsaire dieppois, lieutenant de Coligny.

L'auteur de cette lettre raconte que la grande salle avait un écho plaintif très frappant. M. Boucher, un vieillard respectable fut interpellé par M. Beillard, bibliothécaire du Havre dans la commission du musée, et quand on lui demanda la preuve de ces deux faits il répondit avoir trouvé cela dans un manuscrit qui s'était égaré depuis. Evidemment cette tradition est erronée dans ses détails elle peut avoir pris naissance dans les justes exécutions des traîtres qui avaient voulu surprendre le Havre et le remettre à l'étranger

aux bons et agréables services que notre amé et féal le Sr de Sarlaboz Corberand de Cardillac, chevalier de nos Ordres, cappitaine et gouverneur de nostre ville de Havre-de-Grâce, nous a par cy devant faict, tant au fait de noz guerres que, en l'exécution de plusieurs charges et commissions d'importence où il a esté employé comme il est encore ordinairement, pour nosdits services, dont il s'acquitte ainsi que a toujours faict, à nostre grand contantement et satisfaction, et désirant pour ceste occasion luy faire tout bon et favorable traictement affin qu'il continue de bien en mieulx en nostre dit service, avons, au dit sieur de Sarlaboz, donné et octroyé, ceddé, quicté, transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes lettres, donnons, octroyons, cédons, quictons, transportons et délaissons pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause :

Toutes et chacune les terres du retranchement faict de l'ancienne ville, trente acres de terre, ou environ, délaissez par les propriétaires d'icelles, à cause de la ruyne des ediffices et retranchements d'iceulx, pour les dites trente acres de terres jouyr et user par le dit sieur de Sarlaboz, ses hoirs, successeurs et ayans cause des maintenant et a toujours, plainement, paisiblement et perpétuellement, et d'iceulx en faire et disposer comme de sa propre chose et héritage, à la charge, toutefois, de nous bailler et payer, par chacun an, à notre recepte ordinaire de Montivilliers, au jour et feste de Toussainctz, un solz tournois pour chacune acre des dites terres, portant lodz, ventes, saisines et amendes, le cas s'y offrant, ensemble tous autres qui, par la coutume du dit pays, nous peuvent pour raison de ce eschoir et advenir ; auxquelles charges et conditions nous nous sommes dessaisiz, desmis et devestuz des dites trente acres de terre, ensemble de tout droit et tel droit qui nous y peult compter et appartenir au nom et profit du dit sieur de Sarlaboz, ses dits hoirs successeurs et ayans cause, sans aucune chose en retenir ny réserver à nous ni aux nostres, fors les foy et hommage, ressort et souveraineté, ou ainsi qu'il appartiendra.

(Signé) CHARLES [1].

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la haute portée de ce document qui fait le plus grand honneur à Cor-

[1] Donation de Percauville en faveur de Sarlabos. — Aux Archives du département de la Seine-Inférieure, on trouve des lettres de Charles IX, datées de Gaillon, juin 1571, qui confirment le récit des historiens du Havre.

beyran. Celui-ci, d'ailleurs, continuait de fortifier la place dont il avait la garde. Afin de protéger tout un quartier de la ville, il fit construire une citadelle à laquelle il donna le nom de Charles IX.

Nous laissons sur ce point la parole au sieur de Marceilles :

« Cette citadelle avait été commencée depuis la grande Barre jusqu'à la dernière tranchée, dont il a été parlé, et elle était demeurée imparfaite jusqu'à son tems, et quant aux trente-quatre acres de terre de retranchement de la ville, qu'il dit que le roi fieffa de M. de Sarlabos par deux sols de rente seigneuriale payables au domaine de Montivilliers, c'était la ferme de Percauville,enclose dans les ruines des anciennes fortifications de l'ancien Havre, laquelle M. de Sarlabos fit bâtir et planter, ainsi qu'on le voyait encore en 1686, avec maison, grange, écurie, colombier et jardins clos de murailles; tout cela fut détruit en 1686, et les fossés de l'ancien Havre furent comblés de la terre de ses remparts, dont on voyait alors quelques traces, étant presque éboulés, auquel tems on remarquait aussi les armes de Mr de Sarlabos, scultées en pierre, mais à demy effacées par l'injure des tems, sur la grande porte de cette ferme, de même qu'on les voit encore aujourd'huy en divers lieux des environs, notamment en la première vitre du costé de l'autel de l'église d'Ingoville. » (Manuscrit de Bléville.)

On était alors en pleine Renaissance et chacun avait à cœur, dans l'édification des monuments publics ou privés, d'imprimer à ces édifices ce cachet particulier qui porte l'empreinte de cette efflorescence artistique. Corbeyran, le Gascon affiné par son contact avec la cour

des Valois, ne pouvait aller contre la mode : c'est pourquoi nous le voyons appeler, pour orner la citadelle, un architecte italien, qui avait déjà fait ses preuves en Normandie. Giulio-Cesare Spinelli fut chargé de faire « ung modelle, plusieurs pourtraicts et devis et de faire mectre, par des peintres en perspective. » Ledit Spinelli « s'en serait retourné audit Havre dès le xx[e] d'août 1571 asseoir, marquer et réparer la dite citadelle[1]. »

A ces travaux, Sarlabous employait sans hésiter les revenus de la ville; il alla même parfois plus loin, à telles enseignes que certaine année la recette s'élevait à 8,123 liv. 9 sols 1 denier et la dépense à 8,400 liv. 17 sols 2 deniers, « d'où il appert que le comptable a plus mis que receu. »

Il est vrai de dire que c'est à ce moment que Sarlabous avait fait venir, de Rouen, un artiste habile, nommé Laurent Lucas[2], qui sculpta, en 1572, « les armoiries du roi, de la reine, de MM. les frères du roi et autres », suivant le marché fait entre lui, l'ingénieur et le gouverneur.

Spinelli, l'architecte, avait 600 livres de gage par an, soit le quart de ceux du gouverneur Corbeyran, qui touchait 200 livres par mois. Malheureusement, soit par suite de la difficulté que présentait le terrain, soit que le plan eût été mal conçu, la citadelle ne fut pas achevée; elle englobait des pâtés de maisons dans son périmètre, et cela souleva de telles réclamations d'indemnités qu'on recula devant leur démolition.

[1] De Beaurepaire, *Bull. de la Com. des Ant.*, 1679.

[2] On trouve des descendants de ce sculpteur à Toulouse, au xviii[e] siécle.

L'activité de Sarlabous était infatigable ; elle fut féconde en résultats heureux pour la ville, et on peut dire que peu de gouverneurs donnèrent plus de gages de leur dévouement aux intérêts qui leur étaient confiés. Il se montra administrateur éclairé, réformant les règlements, donnant à tous les services une impulsion régulière.

« Sans lui, dit M. Bourély, la place serait certainement retombée aux mains des huguenots, et eût été vraisemblablement livrée de nouveau à l'Angleterre. Il fut, à vrai dire, un des plus remarquables parmi les capitaines-gouverneurs du Havre, étrangers à la province et appartenant à la région du Midi, qui travaillèrent successivement pendant un siècle et demi à constituer la ville, à lui donner son administration et ses règlements, qui concentrairent dans le corps de la ville, dont ils étaient les chefs, à peu près tous les services de la place, du port et de la marine, dont la pensée et les efforts, inspirant ceux des échevins même, finirent par assurer l'autonomie de la cité et lui imprimer son caractère propre[1]. »

Sarlabous, ainsi que l'indiquent les comptes municipaux du Havre, assistait et présidait à toutes les réunions du corps de ville, et c'était lui qui ordonnançait les dépenses. On retrouve sa longue et caractéristique signature sur tous ses mandements.

Après la citadelle, il fit construire trois corps de garde : celui de la porte d'Anjouville, celui de la porte du Perrey et celui dit des Suisses.

Mais c'est surtout dans l'agrandissement et l'embellissement de la maison de ville, d'abord par la location

[1] *Histoire du Havre*, p. 154.

d'un hôtel pour son logement particulier qui était attenant à l'hôtel de ville, puis par la construction de diverses parties de ce monument, qui forma désormais un ensemble nommé *le logis du Roi*. C'était là, en effet, que la ville recevait les personnages de disctinction qui venaient visiter la ville.

D'après une gravure du *Havre d'autrefois*[1] nous avons la physionomie de cette maison, dont la construction est originale et très normande d'aspect. Elle est flanquée de deux tourelles octogonales surmontées de pignons aigus et encadrant un bâtiment à deux étages, au toit mansardé. Les fenêtres de style différent montrent que Sarlabous ne fit que restaurer, et ne construisit pas tout d'une pièce.

Sa sollicitude artistique se donna libre carrière dans la décoration et l'ornementation de la salle des fêtes, qu'il fit réparer et embellir dans le goût du temps. Les murs furent décorés de peintures florales, les poutres sculptées, peintes et dorées dans le style le plus délicat. Enfin, il fit élever au centre de la salle une immense cheminée qui est très remarquable, tant par l'exécution que par le goût délicat qui a présidé à son édification.

Une description ne saurait donner aussi bien que la reproduction phototypique de cette œuvre d'art, les belles proportions, l'aspect monumental, le fini des ornements et le goût qui la distinguent. Disons seuleument que le portrait qui figure dans le cadre supérieur de cette cheminée est la reproduction d'un ancien dessin

[1] *Le Havre d'autrefois* est une splendide publication, dont le texte est dû à la plume savante de M. Ch. Rœsler de Graville, et accompagnant la reproduction des gravures anciennes et des monuments du Havre.

Phototyp. Forestié.

LE LOGIS DU ROY

d'après une eau-forte de Lalauze, dans *Le Havre d'autrefois*.

conservé au département des estampes, à la Bibliothèque Nationale, et contemporain du gouverneur Sarlabous.

Le jeune roi, en costume de guerre, est représenté sous un dais. Les armoiries de France figurent dans le haut du tableau, au-dessous duquel on lit cette inscription :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France et de Escoce, IX de ce nom; ætatis suæ XVII. 1569. »

Dans le tableau, l'artiste avait ajouté l'esquisse de *la Citadelle* du Havre.

D'après les historiens du Havre, Corbeyran qui aimait, comme tous ses contemporains, les grandes réceptions et l'apparat des fêtes officielles, pourvut l'hôtel de ville de meubles de chambre, de sièges, de tables et linge de table, vaisselle, etc.; il acquit un beau tableau pour la salle de réception et de fêtes.

L'ancien pont était défectueux et insuffisant, Corbeyran le fit reconstruire de manière à permettre de communiquer du quartier Saint-François avec la Citadelle et la plaine de l'Eure. Sous ce pont était le saut de la grande barre, première écluse chasse-vase en vue du nettoiement du port.

Pour faire face à toutes ces dépenses, Sarlabous usa largement de son crédit à la cour, et obtint, pour le Havre, l'exemption pour quinze ans (1570-1585), c'est-à-dire pendant tout le temps que dura son gouvernement, d'une rente de 100 livres due au domaine.

La tour de François 1er avait été construite en 1520 et 1532, dit M. Beillard, bibliothécaire du Havre. Elle était, au temps de Sarlabous, reliée par une simple palissade aux autres fortifications. Après l'avoir réparée,

Corbeyran fit édifier la belle terrasse qui est près de la tour et de la porte du Perrey[1].

Toutes ces améliorations, tous ces embellissements furent consignés sur un plan dont l'original est conservé à la Bibliothèque Nationale, fonds français, nº 150, et qui fut exécuté en 1583, c'est-à-dire vers la fin du gouvernement de Sarlabous, par le pilote royal Jacques de Vaulx. On y remarque, dit M. Beillard, à l'entrée du port la grosse tour, depuis « tour François Ier, dont le soldat Aignan Leconte s'empara et où il fut tué[2]. » A quelque distance, au nord de cette tour, on voit la maison du roi, alors le logis du sieur Sarlabous, et dans la grande rue l'église Notre-Dame, dont les travaux furent adjugés en présence de Corbeyran de Cardaillac.

Nous trouvons une nouvelle preuve de l'estime particulière que le roi professait pour Corbeyan, dans trois lettres du roi, adressées au Sr de Carrouge, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général pour le roi, au gouvernement de Normandie, comme député de la part de Sa Majesté pour donner le collier dudit ordre aux Srs de Hacqueville et de Sarlabous. Ces lettres, datées de février 1568, dont une en parchemin signée « Charles, » et plus bas : « par le Roi, chef souverain dudit ordre, Robertet », avec paragraphe et scellée de cire rouge, et les deux autres en papier, sont ici produites par copie civile en parchemin, collationnées aux originaux par Nicolas

1 La tour de François Ier commença a être démolie le 15 octobre 1861, à 10 h. 1/4 du matin, Elle était ornée de bossages en forme de demi boules et de pointes de diamant, qui ont été utilisés dans la construction de la jetée du Nord.

2 On verra plus loin le détail de cet épisode.

Michel, procureur en la cour, adjudicataire du tabellionnage de la vicomté de Rouen, et aussi certifiées par lui à Pierre Cherancé et Thomas Lemaire, notaire audit Rouen, le 14 mars de ladite année 1568. »

En cette même année (1er mars 1568), Corbeyran de Cardaillac négocia le mariage de son fils naturel, Jean, avec Jeanne de Calliège, fille de Pierre de Calliège, en Normandie, et de Marguerite Le Vallois [1].

Dans une généalogie de la demoiselle de Calliège, conservée aux archives du grand séminaire d'Auch [2], il est dit qu'elle descend d'une maison de Castille. Jean de Cardaillac-Sarlabous n'eut qu'une fille, mariée avec Alexandre de Mun, qui prit, dès lors, le nom de Sarlabous.

[1] VERGÉS, *Généalogie*.
[2] CARDAILLAC, n° 17,352.

LA SAINT-BARTHÉLEMY[1]

— 24 AOUT 1572 —

C'est chose déplorable de voir ceux qui adorent un mesme Dieu s'entrepoursuyvre à feu et à sang comme bestes sauvaiges.
(LA NOUE, *Disc. pol. et mil.*, XXII.)

Nous voici maintenant aux prises avec l'accusation qui, depuis trois siècles, sur la foi de quelques chroniqueurs, pèse sur la mémoire de Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous.

L'enquête minutieuse, loyale et sans parti pris à laquelle nous nous sommes livré, nous permet d'affirmer que notre capitaine est absolument étranger au meurtre de l'amiral Coligny.

[1] Cette étude était écrite lorsque nous avons eu connaissance d'un remarquable article publié dans la *Revue des Questions historiques*, t. I^er^, par M. Georges Gandy. Nos conclusions sont les mêmes que celles de cet écrivain, pour l'excellente raison que nous avons tous deux puisé aux mêmes sources. Nous faisons cette constatation pour éviter toute accusation de plagiat; l'article de M. Georges Gandy est d'ailleurs une thèse complète sur cette question, que nous avons été amenés incidemment à traiter à propos de la prétendue participation de Sarlabous au drame du 24 août 1572.

Nous avons compulsé avec soin les mémoires des contemporains, fouillé les archives publiques et privées et recueilli sur les évènements du 24 août 1572 les preuves les plus convaincantes de l'innocence de Sarlabous, en même temps que des détails très précis sur le drame principal de cette funeste nuit.

Quand on étudie ces époques troublées par les guerres civiles on est douloureusement frappé par l'atrocité des crimes que la passion politique ou religieuse entraîne après elle.

Le massacre des huguenots à Paris et en province à la fin d'août 1572 fut un acte politique plutôt que religieux, et on ne peut nier que si les catholiques de l'époque s'en « glorifièrent » suivant l'expression du temps, c'est qu'ils voyaient dans cette sanglante répression la fin d'un parti qui sapait à la fois l'autorité royale et religieuse. Mais il est certain que les ecclésiastiques ne furent point mêlés aux événements qui ensanglantèrent plusieurs grandes villes après la nuit de la Saint-Barthélemy.

On ne saurait trop flétrir, de quelque côté qu'elles se produisent, de pareilles atrocités. Pour si coupable que puissent avoir été les chefs d'un parti, cela peut-il justifier les assassinats, les vols et les pillages dont le récit fait frémir d'horreur ?

La raison d'État, invoquée par les auteurs de la Saint-Barthélemy, ne pourrait davantage fournir une excuse, pas plus que la nécessité d'une répression exemplaire d'une faction révoltée.

Dans notre société moderne, sceptique, indifférente, il est difficile de se faire une juste idée des sentiments, des haines, des passions violentes qui animaient ces hommes, « aussi grands dans le crime que dans la vertu. »

Loin de nous la pensée d'atténuer l'horreur de ces sanglantes hécatombes, où périt « misérablement » une partie de la noblesse française, et des hommes grands par la science et les talents; mais notre conviction, après l'examen approfondi auquel nous nous sommes livré, est que la Saint-Barthélemy fut la résultante de l'antagonisme de deux familles qui, depuis déjà longtemps, ambitionnaient le pouvoir, et pour le conquérir ne craignaient pas de fomenter la guerre civile.

L'esprit le plus prévenu ne saurait trouver ailleurs que dans le sentiment de la vengeance la cause première de l'acharnement avec lequel les Guises, aidés de la reine Catherine et du duc d'Anjou, poursuivirent l'extermination de la maison de Montmorency et de Chatillon.

Le duc de Guise avait en effet à venger la mort de son père, tué par Poltrot de Méré à Orléans; il était persuadé, comme tous ses concitoyens, que Coligny avait armé le bras du meurtrier. Catherine ne pouvait non plus pardonner à l'amiral le meurtre de son fidèle Charry[1], tué par Chastelier, gentilhomme protestant du Poitou, et plusieurs soldats aux gages de d'Andelot, frère de Coligny.

D'autre part, la province était le théâtre d'affreux massacres! Il suffirait de constater que l'armée des religionnaires, qui comptait dans ses rangs des capitaines dont la cruauté est restée légendaire, comme Crussol,

[1] Jacques Prévost, seigneur de Charry. — Il avait fait ses premières armes avec Montluc en Italie; en 1563 Catherine lui confia le commandement de seize enseignes de gens de pied, avec le titre de mestre de camp, pour la garde du roi. Il brava d'Andelot, colonel général de l'infanterie, frère de Coligny, prétendant ne recevoir d'ordres que du roi. Sous prétexte de venger son frère, tué par lui, Chastelier l'assassina dans un guet-à-pens sur le pont Saint-Michel avec plusieurs autres. On accusa d'Andelot de ce meurtre.

Marchastel, le baron des Adrets et tant d'autres, avait porté la dévastation, le pillage, le meurtre dans tout le Languedoc[1]. Le frère de Corbeyran, Raymond de Cardaillac-Sarlabous, qui avait fait une partie de sa carrière militaire dans cette province, était lui-même une victime de Montgomery : il avait pu apprécier les fureurs sanguinaires dont les chefs huguenots étaient animés.

A Montpellier, à Pamiers, à Uzez, à Viviers, à Saint-Pons, à Castres et particulièrement à Nîmes, les scènes les plus atroces marquèrent le passage des réformés.

Les écrivains protestants font le silence autour de cette dernière « action si inhumaine, si barbare, si propre à les couvrir d'un éternel opprobre. »

En rapprochant les détails de la Michelade de Nîmes de ceux de la Saint-Barthélemy : le meurtre de Coligny de ceux de l'archidiacre Piberan, percé de coups, jeté par la fenêtre, du consul Rochette, dont le cadavre fut traîné par les rues, des 72 catholiques massacrés et jetés encore vivants dans un puits, on est frappé de la similitude des situations, et l'on ne peut s'empêcher d'envelopper ces crimes dans une égale réprobation.

L'homme civilisé n'est point exempt de ces instincts barbares qui, une fois déchaînés, l'entraînent à une honteuse sauvagerie. Il est déplorable de constater que les chefs des deux partis oublièrent, dans cette guerre fratricide, qu'un même sang coulait dans leurs veines et dans celles de leurs adversaires du jour, leurs amis de la veille, leurs compagnons du lendemain, suivant les hasards de la fortune ou des traités. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir des parents très rapprochés, des frères

[1] *Histoire de Languedoc*, etc.

même s'acharner les uns contre les autres et se massacrer sans pitié.

Le fait de Nîmes, s'il était isolé, s'il était considéré comme une exception, ne suffirait pas à expliquer la haine des catholiques contre leurs frères séparés. Il n'en est point ainsi : un contemporain, le président de Latomi, de Pamiers, gémissant sur les ruines amoncelées dans le comté de Foix par les protestants, s'écriait :

« Si Dieu n'a pas pitié de son peuple, ce sera grand miracle si dans quelques années on trouve encore dans notre Languedoc et pays voisins quelques églises debout et quelques catholiques en vie[1]. »

A quoi bon d'ailleurs multiplier les détails affreux d'une fureur sanguinaire et d'un vandalisme qui causaient les plus grands malheurs? Dans cette curieuse mais lamentable période de notre histoire nationale, on a trop d'autres occasions de déplorer l'aveuglement des chefs de parti, qui n'hésitaient pas, de part et d'autre, à chercher des auxiliaires chez les pires ennemis de la nation française.

Pour montrer à quel point la haine politique avait porté l'oblitération du sentiment de la justice et de la raison même, il suffit de citer ce passage d'un protestant convaincu, qui a écrit des mémoires sur l'histoire de Nîmes pendant les guerres de religion.

« Le massacre de leurs frères fournit d'exemple à la vengeance des réformés, et la Providence divine, qui tire le bien du mal, souffrit cet égarement pour la gloire de sa justice et de ses miséricordes. »

Quand un peuple en arrive à un pareil état de fanatisme aveugle et à une absence aussi complète de sens

[1] *Histoire de Languedoc*, édition du Mège.

moral, on ne doit point s'étonner que les plus grands excès se produisent, et il faut, pour juger les actions des hommes, tenir un compte spécial de ces conditions particulières.

La question religieuse disparaissait, presque toujours, derrière la politique, et les intérêts matériels primaient bien des fois ceux de l'autre monde. Deux factions se disputaient avec acharnement la prépondérance dans les affaires de l'État, et si les huguenots avaient réussi à s'emparer du gouvernement, il n'est pas douteux que leurs adversaires n'eussent été immolés à leur ambition et à leur ressentiment.

C'est donc avec la plus entière liberté d'esprit, avec l'impartialité la plus absolue que nous avons étudié dans ses détails les plus minutieux l'événement que l'histoire et les contemporains eux-mêmes désignent sous le nom de la Saint-Barthélemy, afin de rechercher si notre capitaine y joua le rôle qu'on lui a atttribué.

Dans les diverses phases des guerres de religion nous remarquons un fait qui paraît assez singulier au premier abord, mais s'explique cependant d'un façon toute naturelle par la duplicité italienne de Catherine de Médicis. Chaque défaite importante des huguenots est suivie d'une paix avantageuse au parti. Après le massacre de Vassy et la bataille de Dreux, la paix d'Amboise (1563) accorde aux réformés des conditions aussi avantageuses que celles de l'Édit de Nantes. Après la bataille de Saint-Denis, la paix de Lonjumeau (1568). Les défaites de Jarnac et de Montcontour sont suivies de la paix de Saint-Germain : *paix mauvaise et manquée*, qui

soulève l'indignation des catholiques et partant avantageuse à leurs adversaires.

Catherine tâche, après chaque succès obtenu par les Guises, de contrebalancer leur influence qu'elle redoute, par des avantages faits aux Montmorency, aux Châtillon, au prince de Condé, leurs rivaux [1].

Cette politique de bascule était doublement funeste, parce qu'elle entretenait la guerre civile et perpétuait l'ingérence, dans nos affaires, des troupes et de la diplomatie étrangères.

Après la paix d'Amboise, Catherine eut un instant l'idée, d'ailleurs excellente, de trouver un dérivatif à l'activité de Coligny et de ses partisans en les envoyant guerroyer contre le duc d'Albe, dans les Pays-Bas, où le sanguinaire ministre de Philippe II venait de faire un holocauste de 18,000 personnes.

Dans le but de gagner les protestants, elle négocia le mariage de sa fille Marguerite avec Henri de Béarn.

Ce mariage du fils d'Antoine de Bourbon, le catholique ondoyant, et de Jeanne d'Albret, la huguenote austère, était un expédient habile, mais il ne se fit point sans difficultés, surtout au point de vue religieux. Jeanne d'Albret arriva à Paris pour y assister ; l'amiral et tout son état-major de gentilshommes huguenots : Téligny, La Rochefoucault, Pardaillan, La Force, etc., heureux de rentrer en faveur auprès du Roi, la suivirent et l'entourèrent dans la capitale.

Les Guises ne virent pas sans déplaisir cette affluence de réformés, car ils comprirent le danger qui pourrait en

1 D'après de Thou, la reine avait fait la combinaison machiavélique de détruire les uns par les autres : huguenots, lorrains et politiques, et d'écraser ensuite les Guises, vainqueurs présumés.

résulter pour leur influence. Le faible Charles IX sembla leur donner raison ; il ne jura bientôt plus que par Coligny, et Catherine elle-même fut vite effrayée de l'ascendant que l'amiral prenait sur le roi.

Un grave événement vint surexciter les esprits : la reine de Navarre mourut subitement le 9 juin ; les huguenots semèrent dans le public l'accusation d'empoisonnement ; aussi, le mariage célébré à Notre-Dame et pendant lequel le roi de Navarre et les huguenots semblèrent se moquer des rites catholiques et affectèrent de se tenir hors de l'église, amena des rixes et provoqua le mécontentement de la population de Paris, hostile aux réformés.

Si l'on peut décharger la mémoire de Catherine de la mort de Jeanne d'Albret, il ne peut en être de même de la tentative de meurtre commise par Maurevel contre Coligny. L'amiral, comme on le sait, revenait du Louvre, lorsqu'en passant devant une maison où était apposté un fidèle des Guises, il reçut une arquebusade dans le bras.

A cette nouvelle, grandes démonstrations de sympathie de la part du roi, qui dans son indignation voulait aussitôt venger son ami ; explosion de colère chez les huguenots contre les Guises, qui avaient à craindre le courroux du roi.

Telle était la situation dans laquelle se trouvaient les partis à la veille de la Saint-Barthélemy. Ici ce n'est plus dans les histoires modernes que nous puiserons pour continuer notre récit, mais dans les mémoires du temps, dans les récits des contemporains que nous irons rechercher la vérité sur cette nuit mémorable et sur les événements qui ont provoqué les massacres auxquels elle a donné son nom.

Pour arriver, en effet, à démontrer l'innocence de Sarlabous et la fausseté de l'accusation qui pèse sur lui, il nous faut bien rechercher, dans ses plus minutieux détails l'histoire, heure par heure, minute par minute, du meurtre de Coligny, afin de prouver que notre capitaine y fut étranger.

Le sentiment qui animait Catherine de Médicis lorsqu'elle négociait le mariage du jeune roi de Navarre et de sa fille, et qu'elle rappelait Coligny à la cour, pour contrebalancer l'influence des Guises, tout puissants à Paris, exclut toute idée de préméditation à long terme des massacres du 24 août[1].

Ils furent dus à plusieurs causes que Catherine n'avait pu prévoir :

D'abord l'irritation du duc de Guise et de ses partisans s'accrut de la faveur nouvelle de Coligny, auquel le roi témoignait tant de sympathies, alors qu'ils accusaient ouvertement Coligny d'avoir fait assassiner François de Lorraine par Poltrot de Méré.

D'autre part, le duc d'Anjou, depuis Henri III, docile instrument de sa mère, fut poussé par celle-ci « parce qu'ils avaient constaté que l'amiral avait imprimé au roi quelque mauvaise et sinistre opinion d'eux, » et tous deux résolurent, dès lors, de s'en défaire et d'en recher-

[1] *Le Dictionnaire universel* de Larousse, qui a consacré un article très long et très étudié à la Saint-Barthélemy, déclare que ce mariage fut conclu malgré les avis du Pape. Si à ce moment-là Catherine eût eu déjà le projet arrêté que lui prêtent certains écrivains, il faudrait lui supposer un caractère que démentent les actes de toute sa vie et qui se trouve ainsi parfaitement défini par Larousse : « Quant à Catherine, nul doute qu'elle n'ait eu constamment l'idée de détruire les chefs protestants et particulièrement Coligny, mais il est peu probable qu'elle eût un plan arrêté. Elle nous parait bien plus propre à exploiter les évènements qu'à les diriger, à saisir les occasions qu'à les faire naître. »

cher les moyens avec Mme de Nemours, à qui seule ils estimèrent qu'on s'en pouvait découvrir [1].

Comme on le voit, Mme de Nemours étant veuve en premières noces de la victime de Poltrot, c'est encore la haine de ces deux races qui joue ici le principal rôle [2].

Le récit fait en Pologne, dans une heure d'insomnie, par Henri III à son médecin, de la nuit du 24 août 1572, où il s'attribue un des rôles principaux dans la Saint-Barthélemy, prouve que Charles IX ne fut point de la conjuration qui prépara le meurtre de l'amiral [3].

Henri III raconte qu'ayant conféré avec Mme de Nemours, il fit appeler un capitaine gascon, dont le nom est laissé en blanc, et lui proposa de « faire un brave coup de sa main sur quelqu'un qu'on lui nommerait. » Le gascon accepta si « brusquement et sans réservation d'aucune personne à l'instant même, » que « le jugeant trop esservelé et éventé » on lui préféra Maurevel.

D'après ce récit, la mort de l'amiral, — assassinat politique comme celui du duc de Guise, — aurait été froidement décidé entre Catherine, le duc d'Anjou et la duchesse de Nemours.

On n'en voulait d'ailleurs qu'à l'amiral, rival dangereux, et nous croyons volontiers qu'on s'en serait tenu là, comptant d'ailleurs avoir ainsi décapité le parti huguenot. Mais le coup ayant été manqué, les choses changèrent de face.

[1] *Discours de Henri, roi de Pologne, à Miron, son médecin*, publié par BORDIER.

[2] Jeanne d'Este, veuve de François, duc de Guise, épousa Jacques de Savoie, duc de Nemours. D'après une lettre du nonce Salviati, le duc de Guise voulait que sa mère vengeât la mort de son premier mari en tuant de sa main Coligny dans les salles du Louvre.

[3] *Discours de Henri III à Miron.*

Autour de l'amiral étaient ses fidèles, très nombreux. Toute cette noblesse huguenote, qui avait vécu de privations dans les camps et à travers les routes, se battant le plus souvent à ses frais, avait fait d'énormes sacrifices d'argent pour paraître à la cour. Elle était jalouse des « fidèles de la maison de Guise » et des officiers royalistes qui, mieux payés et plus près du pouvoir légal, avaient fait assaut d'élégance et des richesses et les écrasaient de leur faste insolent.

On comprend combien la blessure de l'amiral, rapprochée de la mort suspecte de Jeanne d'Albret, fit naître, dans ce milieu, de noires pensées et de défiances.

Un grand nombre de libelles huguenots contre la reine-mère essaient de démontrer la préméditation. Le *Tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France*, affirme qu'elle avait préparé de longue main la mort des chefs protestants, et parle de lettres saisies par ces derniers. Certes, si on les eût eues, on les aurait vite publiées.

Marguerite de Valois, reine de Navarre, dans ses Mémoires, nous donne la vraie note de la situation des partis.

« La blessure de l'amiral offensa tellement tous ceux de la religion, que cela les mit comme en un désespoir, de sorte que l'aîné Pardaillan et quelques autres chefs des huguenots en parlèrent si haut à la Reyne ma mère, qu'ils lui firent penser qu'ils avaient mauvaise intention.

« Par l'avis de M. de Guise et de mon frère le roi de Pologne, qui, depuis a été roi de France, il fut pris résolution *de les prévenir*, conseil de quoi le roi Charles ne fut nullement.....

« Charles se doutait bien que Maurevel avait fait le coup à la suasion de M. de Guise pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise, son père, *que le dit amiral avait faict tuer de mesme façon par Poltrot.* »

Voilà donc indiquée très clairement et sans artifice, par la fille de Catherine, la raison immédiate invoquée en faveur du massacre, et nous verrons plus loin que cette version est confirmée par plusieurs autres documents.

Nous ne parlerons pas de la déclaration faite par le roi le 27 août, qui dénonce la conspiration des huguenots, après la blessure de l'amiral ; la pièce est officielle et partant sujette à caution.

Ce fut, comme on le voit, seulement à la dernière heure, quand les instigateurs de l'attentat de Maurevel, — Guise, Catherine, d'Anjou et la duchesse de Lorraine, — se virent en présence d'un coup manqué, de la réprobation que devait exciter cette action si noire, et surtout de l'irritation des huguenots, qu'ils se décidèrent à jouer le tout pour le tout, et probablement de décimer le parti huguenot en tuant tous les chefs qui se trouvaient à Paris.

Écoutons cependant les auteurs qui affirment la préméditation à long terme par la reine mère. Le protestant Mergey prétend que « lors de l'exécution ensuivie le le jour de la Saint-Barthélemy, fut proposée par le moyen du mariage du roy de Navarre avec M^me^ Marguerite, à quoi le dit roy de Navarre ne voulait entendre, mais les remonstrances et authorité de la royne de Navarre, sa mère, lui firent condescendre[1]. » Cette phrase fort peu

[1] Collection Buchon, *Mémoires de Mergey*, p. 269.

claire d'ailleurs, est expliquée plus loin. Mergey prétend que sa femme, se trouvant à Verteil au passage du roi de Navarre, acompagné du maréchal de Biron et du cardinal d'Armagnac, elle entendit ceux-ci parlant d'une entreprise qui se brassait à Paris contre ceux de la religion [1].

De Thou prétend aussi que l'amiral avait reçu plusieurs avis du danger où il s'exposait s'il se trouvait aux noces du roi de Navarre.

Mais ces assertions même, ainsi formulées après l'événement peuvent être facilement expliquées. On redoutait le contact des Guise et des Châtillon, et on se demandait, sans doute, comment la ville de Paris, où le duc de Guise était adoré, recevrait les huguenots.

Jacques-Auguste de Thou, dont « le tendre naturel ne lui permettait pas de voir sans émotion la mort d'une beste innocente, » rentra chez lui à la vue de deux huguenots qu'on jetait à la rivière, mais il s'empressa, quelques jours après, d'aller contempler le corps de l'amiral se balançant au gibet de Montfaucon, et d'écrire quelques réflexions sur la profondeur du jugement de Dieu.

Ses Mémoires, qui ne paraissent pas écrits par lui-même, ne précisent pas d'ailleurs l'accusation de préméditation [2].

[1] Collection Buchon, *Mémoires de Mergey*, p, 569.

[2] Un autre ouvrage, publié après la Saint-Barthélemy en 1579, *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, contient un véritable réquisitoire contre Catherine et l'accuse d'avoir prémédité le massacre depuis bien longtemps ; il signale une prétendue lettre de la reine-mère au Pape, à l'occasion du mariage de Charles IX, en 1580, dans laquelle elle aurait regretté de n'avoir pu « faire le coup, » mais qu'elle espérait « avoir un jour les chefs huguenots à son commandement. » Si on lit cet ouvrage d'un protestant convaincu, sans se laisser influencer par son parti-pris, on trouve la preuve que la reine-mère fut trop versatile pour avoir eu une idée bien arrêtée avant l'événement. Il va

Le duc de Bouillon ne fut, dans cette journée, ni massacré, ni massacreur, mais il s'était, dans les derniers temps, rendu plus soigneux de faire la cour à Monsieur (le duc d'Anjou) qu'auparavant. Il raconte les faits suivants [1] :

« La journée de la Saint-Barthélemy se résolut. On fit diverses résolutions pour l'exécution de cet acte tant horrible, ayant esté une fois délibéré que M. de Guyse *tuerait l'amiral en une course de bague que faisait le roy dans le jardin du Louvre* où tous messieurs menoient des parties. J'estois de celle de M. le duc (d'Alençon), *lequel on croyait d'intelligence avec M. l'amiral* ; à cette occasion on fit que nos habillements ne furent pas prêts et que feu M. le duc et sa partie ne courut point. *La résolution contre l'amiral* fut changée avec prudence, d'autant qu'il estoit fort périlleux pour la personne du roi et de messieurs de le vouloir tuer en ce lieu où l'on courait la bague, y estant présents plus de quatre à cinq cents gentilshommes de la religion qui eussent pu beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce seigneur qui estoit tant aymé d'eux. M. de Guyse aposta un nommé Maurevel.

jusqu'à dire que le roi et le duc d'Anjou étaient deux têtes dans le même bonnet (p. 46).

Le stratagème ou la ruse de Charles IX, roi de France, contre les huguenots rebelles à Dieu et à lui, écrit par le seigneur Camille Capilupi et envoyé de Rome au sieur Alphonse Capilupi. — Capilupi, un Italien, qui publia une relation de la Saint-Barthélemy dont on a justement suspecté et le fond et le nom de l'auteur, — prétend, il est vrai, dans cette lettre à son frère, que dès 1568 Catherine déclara au nonce qu'elle n'avait rien de plus à cœur que d'attraper un jour l'amiral et ses adhérents et d'en faire une boucherie mémorable. On ne doit pas oublier que Capilupi écrivait de Rome après l'événement, et on sait combien les prophètes après la lettre sont nombreux parmi les chroniqueurs.

[1] Collection Buchon, p. 383.

« Après l'attentat, le duc l'envoya quérir et lui dit ce coup, usant de ces mots : Quelle trahison. »

Comme on le voit, malgré la première ligne de ce passage, il n'a pu être question *que de la mort de Coligny* dans ces « résolutions. »

Bouillon se félicite d'avoir été sauvé par le duc d'Alençon « alors qu'on avait délibération *de tuer tous ceux de la maison de Montmorency*, la nuit de la Saint-Barthélemy, et qu'il était fils de la fille aînée du duc François de Montmorency. »

Nouvelle preuve que ce n'était encore, au début, qu'une guerre d'extermination entre les Guises et les Montmorency.

Au lendemain de la paix de Saint-Germain en 1571, G. de Saulx, seigneur de Tavannes, donna au roi un conseil qui se trouve à la fin de ses Mémoires. A prendre cet avis au pied de la lettre, on a pu y voir une preuve de la préméditation, mais si l'on veut lire le passage en entier on y trouvera l'expression du sentiment général sur la situation respective des deux partis[1].

« Il y a apparence que la paix durera, dit Tavannes, par l'envie et la nécessité qu'en a l'un et l'autre des partis, néanmoins il faut confesser que si *l'un* voit une *occasion* bien seure pour *mettre fin entière* à la chose en question, *qu'il la prendra*..... car de demeurer pour jamais en l'état où l'on est, *personne*..... ne le *peut ni ne le doit espérer*, ET N'Y EN A POINT DE SI APPROCHANT LA VICTOIRE ENTIÈRE QUE DE PRENDRE LES PERSONNES, car de prendre un royaume tout à un coup cela ne se peut..... *Ainsi il n'y a moyen que de prendre les chefs tout à la*

[1] Collection Buchon, p. 499.

fois..... pour y mettre une fin, chose dont ils se sauront bien garder et ne faut point se tromper, car, si leurs Majestés et messieurs ses frères continuent à se garder si mal qu'ils font, l'occasion est toujours présente. »

Tavannes indique ensuite les précautions à prendre : il conseille que le régiment de Causseins loge toujours au plus prochain village de là où sera le roi, etc., etc...

« Quand le roy aura établi ce peu d'ordre (des précautions militaires) et qu'il veuille se loger toujours en lieu sûr, cela gardera d'entreprendre une telle exécution avec petit nombre..... pourvu qu'on ne se laisse attrapper. »

Ce sont là instructions d'un maréchal-des-logis prudent, qui comprend la situation et se défie d'un coup de main, et qui édicte comme un aphorisme, que « pour se débarrasser d'un ennemi on doit le priver de tous ses chefs à la fois. »

Il est certain, d'ailleurs, qu'à plusieurs reprises et notamment à Amboise, les huguenots essayèrent de s'emparer de la personne et de la maison du roi.

On vivait donc dans un qui-vive perpétuel, et les esprits étaient surexcités au point que tout était possible d'un côté comme de l'autre.

L'exécution dépendait du premier événement favorable, d'une étincelle qui vint hâter le dénouement : Tavannes l'indique assez clairement.

Pour compléter les renseignements que nous avons recueillis sur ce point, nous citerons encore un curieux document qui, malgré la source d'où il émane, mérite bien quelque créance, pour certaines parties au moins de son récit. C'est dans les *Archives de l'histoire et de la géographie de la Suisse*, publiées par la Société de

Zurich [1], par MM. Escher et Hottinguer, que nous l'avons fait copier et traduire. Il est écrit en patois suisse-allemand, très archaïque, et a pour titre : *Récit véridique de l'assassinat commis en France en 1572.*

Voici ce que nous y lisons, relativement aux prodromes de la Saint-Barthélemy, nous réservant d'y recourir encore plus tard.

« Peu de temps avant le malheureux mariage (d'Henri de Béarn avec Marguerite de Valois), une nonne ou béguine parcourait la ville de Paris, disant qu'elle était envoyée par Dieu, pour signifier aux Parisiens que leur ville serait anéantie, sous peu, s'ils ne tuaient tous les huguenots. Cela produisit une telle sensation, qu'on alla au-devant d'elle à l'église Saint-Eustache, avec vingt-cinq oriflammes. Cette femme fut appréhendée, plus tard, par le Parlement et enfermée au Châtelet.

« Le 25 mai, la reine de Navarre, accompagnée de cent cavaliers et suivie de toutes ses femmes d'honneur et de ses gens, entre dans la Cour. Le comte Louis de Nassau alla à cheval à sa rencontre, avec cent cavaliers, ainsi que le sire de Montmorency. Bientôt après elle tomba malade, et au bout de six jours de maladie elle rendit l'âme à Dieu le 6 juin, non sans avoir soupçonné d'avoir été empoisonnée.

« Son testament fut imprimé par Wechel, qui tomba en disgrâce auprès du roi et fut puni. Le 23 juin, son corps fut transporté et enterré dans son pays, auprès de son père Enrico.

« Ensuite, le 8 juin, le roi de Navarre, le duc de Condé, M. de La Rochefoucault, avec beaucoup d'autres nobles et seigneurs entrèrent, à cheval, à Paris. Le duc d'Anjou, le duc d'Alençon, frères du roi, M. de Nevers et d'autres, se portèrent à leur rencontre. L'amiral, qui était arrivé auparavant à Paris avec cent chevaux, vint au devant de lui avec vingt cavaliers ; le président en fit de même avec tout le Parlement de Paris et cent trente-six archers. Puis, le roi de Navarre, M. d'Alençon, MM. de Condé et d'Aumale et d'autres seigneurs venus en l'honneur du mariage firent, pendant quelques jours, un tournoi dans les jardins de la reine-mère, et après d'autres jouissances, on annonça à son de trompe pendant trois samedis consécutifs :

[1] Vol. II, Zurich, 1829, p. 451.

« Qu'il fallait des deux côtés maintenir fidèlement la paix conclue et oublier la guerre passée. Quiconque l'enfreindrait serait certainement puni; en outre, M. d'Anjou était nommé lieutenant pour faire observer cet édit; plusieurs furent pendus par lui pour avoir violé l'édit. Le premier samedi qui suivit le renouvellement de cet édit était le 12 juillet. Le 11 août, le duc de Condé épousa, devant Paris, dans un endroit huguenot, en présence du roi de Navarre, la sœur des femmes des ducs de Guise et de Nevers. Les seigneurs catholiques n'y voulurent point assister.

« Le 12 août, la duchesse de Lorraine fit son entrée à Paris. Le roi et toute sa cour alla à sa rencontre. Le 17 août, le roi de Navarre avec sa femme Marguerite, sœur du roi de France, alla à Paris, à minuit, dans la maison de l'évêque de Paris qui se trouvait près de l'église Notre-Dame.

Le 18 août, au matin, ils sortirent tous deux de la maison de l'évêque et allèrent par un chemin nouveau, sur l'estrade construite devant l'église, et où le cardinal de Bourbon et Pierre de Gondy, évêque de Paris, les unirent, non selon l'usage évangélique, car constamment deux cierges brûlèrent sur l'estrade. Ils prirent leur repas dans la maison de l'évêque. Vers le soir les hérault du roi Charles jetèrent, de Notre-Dame, en son nom, de l'argent de trois espèces différentes. Sur une des faces de plusieurs deniers était écrit : *Anuntio vobis pacem*, je vous annonce la paix; sur l'autre : *Constricta hoc est discordia vinclo*, c'est-à-dire la discorde est liée par ce lien, et *Incerto venerit*..... sur l'autre face du denier était gravé un prêtre près d'un autel enflammé et les lettres M H. La troisième sorte était des sous et des deniers ordinaires.

« Le 19 août, le roi de Navarre, accompagné de sa femme, passa la nuit dans le palais et alla le jour suivant entendre la messe dans la chapelle, car le roi l'avait instamment prié de lui faire cet honneur; s'il le faisait il le laisserait tranquille à l'avenir. Le repas fut pris de même dans la maison du duc d'Anjou. L'amiral se trouvait le plus près du roi, qui lui parla beaucoup et amicalement, ainsi qu'il avait déjà fait en d'autres temps, se découvrant même devant lui, ce à quoi il n'était pas obligé pour autrui; il l'appelait aussi mon père.

« L'année précédente il l'avait déjà reçu amicalement à Blois et gratifié *d'une tonne d'or*.

« Le 20 août, une comédie, *Zodiacus vitæ humanæ*, fut jouée à la la cour du sire de Bourbon, par quelques Italiens, en présence des rois, des comtes, des nobles et aussi d'une grande affluence de peuple.

« La cohue était si grande que le roi lui-même fit faire place.

« Le 21 août, les seigneurs les plus distingués, travestis et déguisés, firent un tournoi.

« Le vendredi 22 août, l'amiral avec quelques nobles revenait de la cour vers la dixième heure du matin pour rentrer dans sa maison, mais comme il s'arrêtait, un homme, d'après les dires des gardes, tira sur lui d'une taverne.

« Le projectile enleva l'index de la main gauche, entra dans la jointure du bras droit et ressortit par le coude. Cet assassin, doit être le serviteur du vieux duc de Guise et arquebusier du roi. Aussitôt le coup tiré, il monta sur un cheval préparé à une porte de derrrière et s'échappa.

« Aussitôt que le roi, qui était au jeu de paume, non loin du château, apprit le fait, il jeta sa raquette et accourut dans la maison de l'amiral et *simula* un grand chagrin, jurant sur sa couronne que si son frère même avait fait cela il le punirait. La reine, le duc d'Alençon, le roi de Navarre et toute la cour vinrent le plaindre.

« Les gardes affirmèrent n'avoir vu nulle part, ni le duc de Guise, ni le duc d'Anjou. Le roi ordonna d'arrêter et de mettre en prison tous les habitants de la maison d'où le coup était parti. Le roi de Navarre, pour plus de sûreté, lui amena (à l'amiral) sa garde et aussi huit suisses. (Le nommé Gaspard Konst, de Zurich, resta près de lui, et plus tard, quand ils entrèrent dans la maison, les Français le poignardèrent au milieu du tumulte.) Le roi Charles l'imita et amena pour le protéger quelques valets. Il revint le visiter plusieurs fois. »

La suite de cette relation si détaillée et si précise est relative au meurtre de Coligny et aux massacres qui s'ensuivirent. Pour le moment, nous arrêtons ici cette citation, afin de la rapprocher d'un autre document dont le texte nous est également fourni par le même ouvrage suisse.

Ce document est intitulé, par *les Archives de l'histoire de la Suisse* : Récit et rapport « *sommaires, approximatifs* » des faits qui se sont passés en France, rédigés par le capitaine Josué Studer de Vinkelbach [1].

[1] « *Ungevalischer* » de l'adjectif « *ungefah*, » à peu près.

« Après que le mariage du roi de Navarre eut été conclu, le lundi avant la Saint-Barthélemy et jusqu'au vendredi de la cohabitation, et comme toutes ces fêtes touchaient à leur fin, le vendredi, environ vers 9 heures du matin, un des serviteurs de feu le duc de Guise attendit l'amiral qui sortait du conseil, et prit ses mesures devant une maison dont il avait laissé les portes de derrière ouvertes, de manière à pouvoir se sauver sans être assailli, que le coup réussit ou non.

« Comme l'amiral était debout, lisant une lettre, il tira sur lui, l'atteignit à l'index de la main gauche, le coup ressortit par le coude. Là dessus l'amiral dit : Voici un méchant coup.

« Le coupable monta sur un cheval préparé, s'enfuit par la porte de derrière, courant par monts et par vaux vers la Bourgogne et la Lorraine, afin que personne ne pût l'atteindre.

« Il s'en suivit de grands cris et une émeute.

« Le roi, qui était au jeu de paume avec le roi de Navarre, ses frères et d'autres seigneurs, coururent chez l'amiral, l'examinèrent, s'excusèrent selon les convenances, le priant avec bonté de leur faire connaître les communications de son médecin particulier, promettant de punir l'auteur et les instigateurs sévèrement dès que le roi les connaîtrait.

« Mais on ne recueillit que des renseignements insuffisants, puis le roi tint conseil pour savoir de quelle manière on pourrait liquider la chose avant de nouvelles émeutes.

« *Les Huguenots demandaient satisfaction.*

« Cependant, l'amiral assemble ses capitaines et ses conseillers et leur déclare que puisque cela était arrivé, il fallait bien considérer ce qui pourrait être entrepris contre lui.

« On tint conseil là-dessus et environ 1,200 hommes se conjurèrent pour assassiner le roi avec sa mère, la reine, ses frères et d'autres seigneurs, *avec les Suisses*, le mardi après la Saint-Barthélemy.

« Pour décharger sa conscience, un des huguenots conjurés, rencontrant le roi qui se rendait à l'église le jour suivant, dénonça le complot, demandant grâce à cause de son ignorance.

« Le roi ne s'épouvanta pas et ne laissa pas deviner sa pensée. Mais, vers le soir, il assembla son conseil lorsqu'il vit l'attitude hautaine des huguenots à la cour qui se montrèrent en armes devant lui, etc.....

« Après s'être consultés, ils résolurent de prendre l'offensive. Tous les gardes et les soldats furent assemblées et reçurent l'ordre de surprendre *l'amiral et tous les siens* et de les tuer. »

La suite du récit a rapport également à la nuit du 24. Nous y reviendrons.

Ces deux documents affirment positivement l'existence d'une conjuration huguenote, née et provoquée, — il faut le reconnaître — par l'attentat de Maurevel. Et le capitaine Studer, qui, comme on le verra plus loin, fut un des acteurs du drame, confirme sur ce point la déclaration de Marguerite de Valois [1], et l'attitude menaçante de Pardaillan au souper de la reine. Il y a là certainement un indice très sérieux, sinon une preuve absolue que les amis de Coligny avaient décidé de venger l'amiral et préparaient un coup de main, soit contre les Guises seulement, soit contre Catherine, le roi, le duc d'Anjou et les Guises, en faveur, sans doute, du duc d'Alençon, qui affectait de ne pas leur être hostile [2].

Cette supposition est trop dans l'ordre des choses probables pour qu'on ne doive y ajouter foi, surtout lorsqu'elle est confirmée par des déclarations dont l'importance ne saurait être discutée.

Il est évident, nous le répétons, que le crime de Maurevel, ayant été sans résultat, devait mettre le feu aux poudres.

Si nous avons donné une place si importante à cette question de préméditation, toujours controversée et toujours actuelle, c'est afin de montrer que les adversaires de cette théorie paraissent avoir raison. Après la publication des documents encore inédits ou peu connus tirés des archives de la Suisse et qu'il nous a fallu faire traduire en français, la question aura fait un grand pas.

[1] Voir ci-dessus, p. 131.

[2] Voir le passage des *Mémoires du duc de Bouillon*, cité plus haut, p. 135.

Passons maintenant aux évènements de la nuit du 23 au 24 août 1572 et qui concernent plus particulièrement Sarlabous, puisqu'on lui fait jouer un rôle dans cette sanglante tragédie.

Ici les sources d'information abondent. Nous n'avons pu malheureusement puiser à toutes, mais nous avons consulté et compulsé la plupart des Mémoires contemporains et des ouvrages anciens et modernes qui se sont occupés de cet événement. Nous nous trouvons en face de deux courants bien tranchés, et nous devons faire ressortir la tendance qui anime les divers écrivains pour juger de la sincérité de leur témoignage.

Les huguenots, qui avaient intérêt à charger la Cour et ses fidèles des horreurs du massacre, font figurer au premier rang des exécuteurs les noms des chefs, qu'ils vouaient ainsi à l'exécration des religionnaires.

D'autre part, du moment où le roi avait donné l'ordre du massacre, les catholiques ne se faisaient pas faute de déclarer qu'ils avaient obéi, « encore que plusieurs s'en soient vanté à tort, » dit Branthôme.

Nous empruntons aux Mémoires de Marguerite de Valois, le récit de la scène, dans laquelle Catherine emporta le consentement de Charles IX au massacre général de tous les huguenots présents à Paris.

Cette partie des Mémoires de la reine de Navarre respire la plus entière franchise ; elle dit tout au long les raisons employées pour vaincre la résistance de Charles IX, puis elle raconte simplement les scènes dont elle a été témoin.

« Enfin, comme Pardaillan découvrit, par ses menaces, au souper de la reine ma mère, la mauvaise intention des huguenots, et que la reine vit *que cet accident avoit mis les affaires en tels termes que*

SI L'ON NE PRÉVENOIT PAS LEUR DESSEIN, la nuit même ils attenteroient contre le roi et elle, elle prit la résolution de faire entendre ouvertement au roi Charles la vérité de tout et le danger où il estoit, par M. le maréchal de Retz, de qui elle scavoit qu'il le prendroit mieux que de tout autre, comme celui qui lui estoit plus confident et plus favorisé de lui ; lequel le vint trouver en son cabinet, le soir, sur les neuf ou dix heures, et lui dit que, comme son serviteur très fidèle, il ne luy *pouvoit céler le danger où il estoit,* s'il continuoit en la résolution qu'il avoit de faire justice de M. de Guyse et qu'il falloit qu'il sceust que le coup qui avoit été faict de l'amiral n'avoit esté par M. de Guyse seul, mais que mon frère le roi de Pologne, et la royne ma mère, avoient été de la partie, qu'il scavoit l'extrême déplaisir que la reine ma mère receust à l'assassinat de Charry, comme elle en avoit très grande raison, ayant lors peu de serviteurs qui ne dépendissent que d'elle, estant, comme il scavoit, du temps de sa puérilité *toute la France partie* (divisée) *les catholiques pour M. de Guise et les huguenots pour le prince de Condé, tendant les uns et les autres à lui enlever sa couronne,* qui ne lui avoit été conservée après Dieu, que par la prudence et vigilence de la reyne sa mère, qui en ceste extrémité ne s'estoit trouvée plus fidèlement assistée que dudit Charry ; que dès lors, il scavoit *qu'elle avoit juré de se venger dudit assassinat ;* qu'aussi voyoit-elle que ledit amiral ne seroit jamais que très pernicieux en cet estat, et quelque apparence qu'il fist de lui avoir de l'affection et de vouloir servir Sa Majesté en Flandre, qu'il n'avoit d'autre dessein que de troubler la France. *Que son dessein d'elle n'avoit esté en cette affaire que d'oster ceste peste de ce royaulme, l'amiral seul,* mais que le malheur avoit voulu que Maurevel avoit fally son coup et que les huguenots estoient entrés en tel désespoir que ne s'en prenant pas seulemunt à M. de Guyse mais à la reine, sa mère, et au roi de Pologne, son frère, *ils croyoient que lui-mesme en fust consentant* et avoient résolu de courir aux armes la nuit mesme. De sorte, qu'il voyoit Sa Majesté en un très grand danger, fust ou des catholiques à cause de M. de Guyse, ou des huguenots pour les raisons susdites. »

Reprenons maintenant le « Récit véridique et description de l'assassinat commis en France en 1572, » dont nous avons interrompu la citation [1] :

[1] *Archiv. für Schweizerische Geschichte, Landes Kunde, etc.*, II, Band Zurich, 1829. La traduction que nous donnons est celle de M. Lambert, qui a

« Le dimanche 24 août était la Saint-Barthélemy. Le roi dit dans la nuit à son frère le duc d'Anjou. « Aujourd'hui, je veux prouver « que je suis roi de France, car, jusqu'à présent, je n'ai pas été roi. « A partir de ce jour je veux compter les jours de mon règne. »

« Environ, vers 2 heures du matin, il somma les gardes du palais, dont cent lui appartenaient à lui, le roi, cinquante-six à d'Anjou et cinquante à d'Alençon, qui étaient dans la conjuration, de prêter serment et d'attendre les ordres ultérieurs *sous peine de punition* corporelle.

« Là dessus, le duc d'Anjou prit avec lui tous les Suisses et les archers pour les amener, *vers cinq ou six heures du matin*, devant la demeure de l'amiral, *car, le duc de Guyse avait fait un ordre comme si l'on devait combattre un ennemi.*

« Les Français *envahirent ensuite les portes* défendues par huit gardes qui les combattirent et les chassèrent, puis refermèrent les portes. Dans le tumulte, un d'eux fut tué.

« Les *Suisses attaquèrent* les portes et les défoncèrent avec leurs hallebardes. Le duc de Guise cria à ceux qui combattaient au bas de la maison de jeter leurs armes ou ils seraient tous transpercés.

« Quand on accourut chez l'amiral, Moritz Grunenfelder, de Niederuruen, du pays de Glaris, pénétra le premier dans la chambre de l'amiral, l'empoigna et voulut l'emmener prisonnier. En ce moment, Martin Koch, de Fribourg, *le fourrier du duc d'Anjou*, lui dit : « Ceci ne nous est pas ordonné. »

« Comme l'amiral le priait d'épargner sa vieillesse, il le transperça d'une pique qu'il brandissait.

« Le capitaine Josué Studer, de Saint-Gall, dit que Moritz l'avait trouvé debout en habit de nuit et conduit à la lumière en lui disant : « Drôle, est-ce toi ? » Et ainsi qu'il est dit plus haut, il transperça de sa hallebarde l'amiral qui lui demandait d'épargner sa vieillesse. Bientôt l'autre aussi agit de concert avec lui.

« Celui (le duc) de Guise demanda si le capitaine était mort et qu'on voulût le jeter par la rue. Comme il se débattait dans la souffrance, il lui poussa son épieu (fustling) dans la bouche. Puis on le coucha à terre dans un endroit séparé pour qu'on pût le reconnaître plus tard. »

Voilà donc un récit des plus circonstanciés ; l'auteur connaît exactement l'effectif de la garde du roi et celle

bien voulu suivre le texte très fidèlement et traduire littéralement, malgré les difficultés que présentait ce texte écrit en un patois ancien.

des princes ; il nomme les assassins de Coligny par leur nom, et indique qu'ils ont agi sur un exprès commandement, comme s'il s'agissait de combattre un ennemi. Il faut remarquer aussi que les Suisses furent repoussés par les gardes de l'amiral et qu'ils durent forcer la porte.

Rapprochons de ce récit la suite du rapport du capitaine Studer, dont il a été parlé plus haut :

« Donc, le dimanche matin, à 4 ou 5 heures environ, ils allèrent à la maison de l'amiral, occupée par des Français et des gardes zurichoises que le roi lui avait donnés pour le protéger.

« Ceux-ci se mirent sur la défensive et *chassèrent ceux du roi*. Les confédérés revinrent à la charge ; l'un d'eux fut tué et la chose devint sérieuse. Ils tuèrent les Français et montèrent dans la maison. Là, un de Glaris, appelé Maurice Grunenfelder, saisit l'amiral en robe de nuit, *dans l'obscurité*, lui demanda où était l'amiral et l'amena à la lumière vers une fenêtre. L'amiral dit : « Jeune homme, respectez la vieillesse. » Il lui répondit : « Coquin, est-ce toi ? » Puis, il le transperça de sa hallebarde. Parmi eux se trouvait le nommé Martin Koch, qui le transperça aussi de sa pique, et lorsque cela fut commis, il annonça en allemand qu'il l'avait transpercé, mais on ne le crut que lorsqu'il eut jeté le cadavre de l'amiral par la fenêtre. Alors le tumulte commença. »

La lecture de ces deux citations est concluante pour tout esprit impartial : on sent qu'elles émanent d'une source à peu près identique. Le récit a été fait d'après le rapport du capitaine Josué Studer, qui, nous le répétons, n'avait aucun intérêt à dissimuler la vérité sur le fait même du meurtre auquel il participa, puisqu'à ses yeux,

comme à ceux de tous les Guisards, c'était une œuvre méritoire.

Nous devons donc admettre sa version, qui confirme absolument nos conclusions : Sarlabous n'est pas nommé parmi les assassins par un témoin oculaire.

Remarquons, en outre, que Studer accuse un Allemand d'avoir participé à la scène du meurtre : c'est probablement Besme qu'il vise : nous verrons tout à l'heure quel était ce Besme ; de plus, Martin Koch est formellement accusé d'avoir jeté le corps par la fenêtre. Ce détail est encore à retenir, puisque certains auteurs disent que c'était Sarlabous.

Les Suisses déclarent tout simplement avoir exécuté les ordres reçus et n'ont pas la moindre horreur de ce forfait ; leur témoignage n'est pas suspect, car ils avaient obéi à une consigne.

Nous avons un autre document qui vient donner aux deux précédents un caractère tout particulier d'authenticité, et que l'on ne pourra point suspecter, puisqu'il est emprunté au *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, t. VIII, p. 284 et suivantes, et qu'il corrobore, en les complétant, les renseignements de la chancellerie suisse. Il a de plus, sur toutes les autres déclarations de contemporains, la supériorité d'être écrit par un homme qni ne dissimule pas la joie que lui cause l'évènement, et qui, par conséquent, ne cherche pas à innocenter les meurtriers.

Un mot d'explication est nécessaire pour donner à la pièce en question toute sa valeur historique.

Josué Studer de Vinkelbach, le capitaine dont nous avons publié la relation, commandait les Saint-Gallois catholiques qui vinrent en 1567 rejoindre les 5,000 Suisses

enrôlés au service de la France. A la même époque vivait à Paris, en qualité de sous-proviseur au collège de Clermont, Joachin Opser, de Wyl, fils d'un vice-chancelier de l'abbaye de Saint-Gall[1]. Les deux compatriotes avaient entr'eux des relations d'amitié ; aussi, dès que la Saint-Barthélemy eut ensanglanté les rues de Paris, Studer, chargé de la « besogne » la plus importante, et pressé de se soustraire, sans doute, aux représailles huguenotes, s'empressa d'aller raconter l'évènement à son ami avant de partir pour la Suisse.

Opser le chargea d'une lettre pour ses supérieurs de Saint-Gall. Dans cette missive, écrite le 24 août à l'heure même où les massacres se continuaient, le proviseur dit :

« Je veux tout d'abord vous dire quelques mots de l'allégresse des Parisiens ; le porteur de cette lettre vous donnera de vive voix de plus amples et de plus assurés détails.

« Le 18 août dernier ont été célébrées les noces du roi de Navarre avec Marguerite, sœur du roi ; mais, ô joie du peuple chrétien, le 24 août a mis fin à tous les transports que cet événement causait aux hérétiques. Car l'amiral, Larochefaucault, avec les chefs les plus éminents du parti, ont été ici misérablement massacrés, par l'ordre du roi. Leurs corps dépouillés sont encore, à l'heure qu'il est, étendus sur les places publiques, exposés à la vue des passants ; mais je laisse au capitaine Josué Studer le soin de vous raconter toutes ces choses de bouche, mieux que je ne puis le faire par écrit. »

Studer ne partit que trois jours après. Son ami le chargea alors d'une seconde missive plus détaillée et plus précise, dans laquelle les détails du meurtre sont racontés de telle sorte, qu'il ne saurait plus subsister aucun doute sur ses auteurs et sur les circonstances qui ont précédé et accompagné l'événement.

[1] Né en 1542.

La seconde lettre est écrite le 26 août, à 10 heures du soir, de Paris *(in curiosæ hæreticorum Lutetiæ)*, car l'auteur emploie la langue latine dans sa correspondance. Nous citons la traduction même de M. Martin.

« Ne vous étonnez pas, mon Révérend Père, de recevoir deux lettres par le même courrier : j'ai écrit la première dans la précipitation du moment et je l'ai expédiée fort à la hâte, parce que le porteur paraissait devoir partir une heure après ; mais, ayant appris que par suite d'un retard dans l'expédition des ordres, son voyage était heureusement ajourné, j'ai pris de nouveau la plume, surtout pour un motif que j'indiquerai plus loin.

« Je veux, en attendant, vous transmettre sur ces scènes quelques détails qui vous causeront un véritable plaisir, car je ne pense pas vous ennuyer en vous parlant avec développement d'un événement aussi merveilleux qu'utile à notre cause, et qui, non seulement ravit d'admiration le monde chrétien, mais encore le met au comble de l'allégresse. Vous entendrez là dessus le capitaine Studeri. Réjouissez-vous d'avance, mais ne veillez pas, je vous prie, ***mépriser et rejeter comme superflu ce que je vous écris, peut-être avec plus de satisfaction qu'il ne convient***, car je N'AFFIRME RIEN QUE JE N'AIE PUISÉ A DES SOURCES CERTAINES.

« L'amiral a péri misérablement le 24 août, avec toute la noblesse française hérétique (on peut le dire sans exagération). Immense carnage ! J'ai frémi à la vue de cette rivière pleine de cadavres nus et horriblement maltraités. Jusqu'à présent, le roi n'a fait grâce qu'au roi de Navarre.....

« ..... Tous les libraires hérétiques qu'on a pu trouver ont été massacrés et jetés nus dans les flots. Ramus, qui s'était élancé de sa chambre à coucher, assez élevée, ***est encore étendu sans vêtements sur le rivage***, percé de nombreux coups de poignard. En un mot, il n'y a personne, sans même excepter les femmes, qui ne soit tué ou blessé.

« Écoutez encore ce qui concerne le massacre de l'amiral ; je tiens ces détails de celui qui lui a porté le troisième coup, avec sa hache d'armes, de ce Conrad Bürg, dans le temps palefrenier chez l'économe Joachim Waldemann, à Wyl. Lorsque les Suisses, aux ordres du duc d'Anjou, eurent fait sauter les portes, Conrad, suivi de Léonard Grunenfelder, de Glaris et de Martin Koch[1], parvint à la

[1] Cette troupe était conduite par Studer.

chambre de l'amiral, qui était la troisième de la maison ; on tua d'abord son domestique. L'amiral était en simple robe de chambre, et nul ne voulait d'abord mettre la main sur lui ; mais Martin Koch, plus hardi que les autres, frappa le misérable de sa hache d'armes : Conrad lui donna le troisième coup et au septième, enfin, il tomba mort contre la cheminée de sa chambre.

« Par ordre du duc de Guise on jeta son cadavre par la fenêtre, et après lui avoir mis la corde au cou comme à un malfaiteur, on l'exposa en spectacle à tout le peuple en le traînant à la Seine. Telle fut la fin de cet homme pernicieux, etc. »

En lisant avec attention cette relation et en la comparant à celle des archives de la Suisse, on remarque l'identité du récit et des détails qui proviennent évidemment de la même source, de ce capitaine Studer, acteur principal et témoin du meurtre.

Les sentiments de ce personnage, nous le répétons, ne sont pas suspects ; il désigne les meurtriers comme ayant fait œuvre louable. Par conséquent, il ne peut être accusé d'avoir voulu innocenter personne de sa participation au massacre.

La précision même qu'apporte Studer à indiquer les coups portés par ses Suisses et à les inscrire par ordre, ajoute à ce document une valeur considérable par son authenticité. On voit même que Studer, une fois la « besogne » accomplie, est désireux de s'éloigner du théâtre de l'événement, puisqu'il ne donne que de vagues détails sur les scènes qui suivirent. Il faut supposer qu'il s'empressa d'aller au Louvre prendre des ordres, et de là au collège de Clermont pour saluer son compatriote. La date de la première lettre atteste ce fait.

La suite de la lettre raconte le miracle de la Sainte-Épine, qui fleurit le jour du massacre au cimetière des Innocents, et dont Opser a approché son chapelet.

Puis, il dit que Conrad Burg a enlevé à un hérétique quatre-vingts florins d'or, qu'il a remis à Opser, pour les transmettre à sa mère indigente.

Cette lettre respire donc la plus entière franchise ; elle était écrite sous l'impression du moment, et sans prétention à la publicité qui lui arrive après trois siècles.

Ajoutons que son auteur, après avoir quitté le collège de Clermont, devint doyen du chapitre de Saint-Gall, et à l'âge de 29 ans fut élu premier abbé. A sa mort, survenue en 1594, catholiques et réformés s'inclinèrent devant sa tombe et sa tolérance est proposée comme modèle [1].

Il convient de citer les passages des auteurs qui indiquent nominativement Sarlabous et définissent le rôle qu'il aurait joué dans cette tragédie. Nous disposons ces citations dans l'ordre chronologique.

La Popelinière, le protestant historien, contemporain de l'événement, déclare :

« *On ne sait au vray qui tua l'amiral*, encore que le plus de voix en fait auteur un Allemand nommé Besme [2], car d'autres se sont vantés luy avoir donné le coup mortel [3]. »

1 C'est l'expression même de M. Martin.

2 Au moment où la Saintonge méridionale était en pleine insurrection, un homme que les protestants avaient en horreur depuis les *Matines de Paris*, l'allemand Besme (Charles Diatnowitz), domestique du duc de Guise et assassin de Coligny, eut l'imprudence de se montrer dans ces contrées :

« Il fut arrêté, cheminant seul entre Châteauneuf et Barbezieux; il cherchait à gagner les marches de Gascogne.

« Le sieur de Brétauville s'élança sur lui la dague au poing ; Besme lui aurait crié : « Tu sais que je suis un mauvais garçon ! » et aurait en même temps déchargé sur lui son pistolet. Brétauville, évitant le coup, aurait répondu : « Je ne veux plus que tu le sois. » Et il lui plongea son épée dans le corps jusqu'à la garde. » (*Histoire de la Saintonge et d'Aunis*, par M. D'AUBIGNÉ, t. IV, p. 350.)

3 Ceci fait allusion à Sarlabous, ainsi qu'on le verra plus tard.

Donc, la Popelinière, mieux placé que personne pour être bien informé, ignore la vérité et prudemment se borne à signaler un racontar.

Voici ce que dit Branthôme à ce sujet : « Parlons un peu que devint ce Besme qui le tua [1].....

« On disait pourtant qu'alors Sarlabous, du Havre gouverneur, se vanta de l'avoir tué. Si c'est la vérité, ou qu'il s'en soit vanté à faux, c'est une récompense mauvaise d'un capitaine envers son couronnel, qui d'autres fois lui avait commandé. Mais pour sûr ce fut de Besme. Possible que l'autre lui donna un mauvais coup et pour en voir une divine vengeance. »

La fable prend corps peu à peu et va faire son chemin.

Arrêtons-nous cependant aux histoires du sieur d'Aubigné, un contemporain aussi [2].

« Voilà le duc de Guise en la cour, et Cosseins [3], avec les capitaines Atain, Cardillac-Sarlabous, un Italien et un Allemand nommé Besme, qui gagnent le degré... Besme lui passe l'épée au travers du corps et en la retirant lui met le visage en deux d'un estramesson..... On commande à Besme de jeter le corps par la fenêtre, ce qu'il fist et l'amiral n'estant pas encore mort. »

[1] T. IV, p. 309.

[2] T. II, l. I. p. 17.

[3] Ramondo de Cosseins avait été d'abord page, en Piémont, de M. de Lamothe-Gondrin; il commanda une compagnie de gens de pied en la guerre de Toscane. Il épousa sa belle-sœur N. de Faget, veuve en 1567 de Joachim, seigneur de Léon, frère de Montluc. Il suivit M. de Martigues au Petit-Lied, et se conduisit bien à la prise de Blois, où il eut une arquebusade qui lui passa à travers le corps, le perçant de part en part, et dont il guérit bientôt. Il fut accusé d'avoir beaucoup pillé et tué à la Saint-Barthélemy. Branthôme dit qu'il se refusa d'abord à participer à la Saint-Barthélemy, mais que, sur les instances du roi, il y prit part. Il fut blessé et mourut devant la Rochelle.

On remarque qu'en ce récit fait par d'Aubigné, « selon le rapport d'Attin, » Sarlabous n'aurait point trempé dans le meurtre [1].

Davila [2] raconte que le duc de Guise, accompagné des ducs d'Aumale et d'Angoulême, alla au logis de l'amiral, où il trouva la compagnie de Cosseins sous les armes, mêches allumées. Il fit enfoncer les portes. Parmi ceux qui étaient là il cite Besme, Petrucci, Sarlabous, mestre de camp [3], qui montèrent à la chambre de l'amiral..... « Besme lui donna de son épée dans le corps et *les autres* achevèrent de le tuer à coups de poignard, puis le jetèrent du haut de la fenêtre dans la basse-cour. »

Montluc [4] passe assez rapidement sur les détails de la mort, mais il apprécie sévèrement la conduite politique de Coligny ; puis, dans un autre passage, il montre que dans ces tristes temps chacun avait quelque injure à venger.

« A qui demandera-t-on justice des maisons de *M. de Sarlabous*, de Mun, de Sainctorens, des capitaines Campagne, Lartigue, et une infinité d'autres : tout a esté bruslé, et leurs femmes, estant eux au service du roi, se sont retirées par les maisons de leurs parents [5].

« Encore aujourd'hui, elles, ne leurs maris ne savent où mettre leur teste sous couverture qui soit à eulx, et

[1] Dans un autre récit de l'*Histoire Universelle*, d'Aubigné, qui se contredit lui-même pour les détails, copie dans ses grandes lignes le récit ci-dessus.

[2] *Hist. des guerres civiles de France*, t. I, l. V, p. 327.

[3] Remarquons que Corbeyran n'était plus mestre de camp depuis le 31 juillet 1563, époque à laquelle ce titre était passé à son frère Raymond.

[4] T. V, l. VII, p. 341.

[5] Lorsque Terride partit pour la conquête du Béarn, Raymond était à Tarbes. Montgomery, en traversant la Bigorre, fit saccager et détruire les châteaux de ce capitaine particulièrement odieux aux Réformés. (Bibl. imp., coll. Harly, v. 323, 3, f° 58), DE RUBLE, *Comm. de Montluc.*

quand on en demande raison, ils disent que ce sont des belistres qui n'ont rien. »

Certes, malgré leur atrocité, de pareils faits ne justifieraient pas le meurtre de l'amiral, tout au plus pourraient-ils le montrer comme une représaille ; mais poursuivons notre enquête.

De Thou dit [1] :

« Lorsqu'on eut brisé la porte, Cosseins, Attin et Corbeyran de Cardillac-Sarlabous, colonels des Gardes françaises, avec Petrucci, siennois, et Besme, allemand, montèrent à la chambre de l'amiral... Besme lui enfonça son épée dans le corps, la retira pour lui en donner en travers le visage et le défigura entièrement.

« Il redouble encore ses coups et le jette mort par terre... On le jeta par la fenêtre. »

Au cours de ce récit, de Thou n'accuse que Besme seul d'avoir frappé l'amiral et d'avoir jeté son corps par la fenêtre.

Les ambassadeurs vénitiens Michaelli et Cavalli adressèrent à leur gouvernement des dépêches sur l'évènement. On y lit :

« M. de Guise, M. d'Aumale, le maréchal de Tavannes, M. de Nemours, accompagnés d'un bon nombre de gentilshommes, se sont portés furieusement au logis de l'amiral, ont enfoncé les portes et l'ont fait jeter par la fenêtre dans la cour, où il fut immédiatement achevé. »

On n'a pas grand fonds à faire sur ce récit, fort peu clair et nullement précis, que nous ne citons que pour montrer le soin avec lequel notre enquête a été faite.

[1] T. VI, p. 390-399.

Théodore de Bèze (Eusèbe Philadelphe), dans son *Réveille matin des Français :*

« Le nommé Besme... avec les capitaines Cosseins, Sarlabous et plusieurs autres étant entrés... le tua. Toutefois, Sarlabous s'est vanté que ce fut lui... Le corps mort de l'amiral fut jeté par les fenêtres. »

Marguerite de Valois, dans ses lettres[1], ne nomme que Besme comme auteur du meurtre de l'amiral :

« Besme étant monté, après l'avoir tué le jeta par la fenêtre à son maître M. de Guyse. »

L'auteur de l'*Histoire de la Rochelle*[2] va plus loin que tous les autres historiens : il dit que Sarlabous était chef huguenot.

C'est un comble, qui peut s'allier avec l'assertion de Henri Martin, qui en fait un huguenot renié.

Tavannes, membre du Conseil du roi, dans ses Mémoires, fait un récit court et saccadé de l'événement, auquel il a pris une double part, d'abord dans le conseil, puis dans la rue.

« Quelques Suisses du roi de Navarre, de garde dans la cour de l'amiral, sont tués à l'abordée. Besme, Hautefort, Hattain, trouvent l'amiral sur pied, en l'appréhension de la mort, qui les admoneste d'avoir pitié de sa vieillesse. Se sentant leurs épées glacer dans son corps, il prolonge sa vie en embrassant la fenestre pour n'estre jetté en bas, où tombé il assouvit les yeux du fils dont il avait tué le père. »

Ce récit d'un témoin oculaire, d'un acteur, d'un collègue de Corbeyran au Conseil du roi, est d'un intérêt

[1] Ed. Guessard, p. 31.

[2] *Arch. de la Saintonge et d'Aunis*, t. III, p. 17.

capital pour nous, car, il ne le nomme point parmi les meurtriers.

Un écrit protestant intitulé : *Le Tocsin contre les massacreurs et auteurs des confusions en France adressé à tous les princes chrétiens*[1], nomme parmi ceux qui envahirent la maison : Laussens *(sic)*, Sarlabous et autres. Il ne désigne pas le meurtrier de l'amiral, mais il ajoute : « .son corps fut jetté par Sarlabous emmy la cour de son logis. »

Quelques autres documents contemporains nous apportent encore des précisions importantes.

Parmi eux il en est un qui, d'après son éditeur, un protestant, est le plus véridique et le moins suspect : c'est celui du signor Camille Capilupi, qui envoya cette relation à son frère à Rome ; elle fut publiée en 1574.

Capilupi ne nomme point Sarlabous parmi ceux qui jouèrent un rôle prépondérant dans cette affaire.

Goulard, auteur de *l'Estat de la France,* dit :

« La charge de tout cest affaire fut donnée au susdit duc de Guyse, au chevalier d'Angoulême, frère bastard du roy, et desjà retenu et choisi pour estre amiral de France, et au duc d'Aumale, lesquels estant accompagnez d'une grande noblesse et des capitaines Cosseins et Goas, avec plusieurs harquebousiers de la garde du roi et avec celle de M. d'Anjou, s'acheminèrent vers le logis de l'amiral... L'amiral s'étant éveillé au bruit... fut incontinent saisi par un jeune Allemand nommé Besme... qui fut le premier qui le chargea et le frappa d'un grand coup de dague en lui disant : « Traître, rends-moy maintenant le sang de mon seigneur et maistre, lequel tu m'as si

[1] Publié à Reims, MDLXXIX.

méchamment osté... ; d'autres étant survenus, lui donnèrent plusieurs coups et fut laissé pour mort... ; » ceux qui avaient cette charge, voulant jeter l'amiral du haut en bas par la fenêtre, le pauvre misérable n'étant pas tout à fait mort, empoigna une partie de la fenêtre qui fut cause que bientôt on l'enleva.

« Parmi ceux qui entrèrent dans la chambre de l'amiral furent Besme, Cosseins, Attin et *Sarlabous* et quelques autres, ayant tous le corps de cuyrasse... Besme donna un coup d'estoc dans la poitrine de l'amiral, puis rechargea sur la teste, chacun des autres lui donna aussi son coup... Besme et *Sarlabous* levèrent le corps et le jetèrent par la fenêtre en bas. »

Nicole Gilles, dans ses *Chroniques et Annales de France*[1], fait ressortir les complots et les conspirations de l'amiral et de son parti. A propos de la Saint-Barthélemy, il dit : « On les devança et l'amiral fut exécuté. »

Si nous passons maintenant aux historiens qui ont écrit d'après leurs devanciers, nous ne devons point être surpris de trouver rééditées toutes les assertions des premiers. Nous passerons donc rapidement.

Dupleix[2], mentionnant la présence de Sarlabous, fait ressortir que les chroniqueurs religionnaires, dans leurs récits, font des romans ou des tragédies, et à son tour, sans autre souci de la vérité, raconte que les « exécuteurs ayant découpé le misérable corps, le jetèrent par la fenêtre. »

Plus loin, il affirme tenir d'un témoin qu'à l'encontre de ce qu'ont écrit les calvinistes, l'amiral ne put dire que ces mots : « Que demandez-vous, Monsieur ? »

[1] Paris, 1585.

[2] *Hist. Générale*, t. III, p. 745.

Mézeray[1] fait de notre personnage trois capitaines : Corboran, Cardillac, Sarlabous, et réédite le fait de la fenêtre. Seulement il constate que Coligny était mort dès le premier coup et avant d'être jeté dans la cour.

Jean de Serres[2] brode son récit sur les mêmes données et nomme Sarlabous. Il est visible que l'auteur reproduit textuellement certains passages d'autres récits.

Il en est de même du P. Daniel[3], qui prétend que les gardes « catholiques » de l'amiral, commandés par Cosseins, furent assommés ! Par qui ? par leur capitaine, sans doute !

Quant à la pléiade des historiens modernes, ils ont tous fait de l'érudition de seconde et peut-être de dixième main.

Michelet, avec son imagination ardente et son beau style, raconte brillamment la mort de l'amiral[4] :

« Avec ses deux meurtriers (Besme et Attin) se trouvait Sarlabous, gouverneur du Havre, ex-capitaine de Coligny, qui venait tuer son chef pour constater sa foi de renégat. »

Autant de mots autant d'erreurs. Le reste est à l'avenant : « Besme avait pris le courage dans le vin; » « il était plus résolu que les autres; » « c'est avec un épieu, une bûche pointue » *(sic)* que cette « lourde bête » assomma l'amiral. Besme et Sarlabous prirent le corps pour le jeter par la fenêtre. Était-il, n'était-il pas mort ? on ne le sait... »

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 1,095.
[2] *Hist. de France*, p. 143.
[3] *Hist. de France*, t. X, p. 496.
[4] T. IX, p. 442.

Vraiment, quand on lit de pareils romans qu'on prétend être de l'histoire, on est plus tenté d'admirer le génie inventif de l'auteur que son honnêteté.

Lacretelle[1] nous apprend qu'il faisait une de ces belles nuits du mois d'août, dont la douce fraîcheur invite à différer l'heure du repos.

Ce début donne la note exacte du récit qui va suivre. Heureusement l'auteur se maintient dans une prudente réserve : il ne cite que Besme parmi les assassins.

Bien autrement sérieux est le récit fait par M. le comte Jules de la Borde[2], un calviniste aussi ; il s'est surtout servi du *Mémoire de l'Estat sous Charles IX*, dont nous avons parlé plus haut, et il en reproduit les principaux passages.

Henri Martin[3] nous apprend que Sarlabous était un huguenot renié, ce qui est une erreur manifeste, et que Besme s'appelait Diannowitz et était allemand, alors qu'on le dit lorrain dans la plupart des Mémoires.

L'éminent historien, à part cela, réédite les accusations ordinaires contre Sarlabous.

D'après Sismondi[4], « Cardaillac-Sarlabous était monté dans la chambre ; après que Besme eut plongé son épée dans la poitrine de l'amiral, les autres l'achevèrent à coups de poignard. Besme jeta le corps par la fenêtre. »

M. Forneron, dans son livre sur *Les ducs de Guyse et leur époque*, a résumé ce qui avait été dit par ses prédécesseurs ; il précise :

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 334.
[2] *Gaspard de Coligny*, t. III, p. 475.
[3] T. XIX, p. 163.
[4] T. II, p. 133.

1° En désignant parmi les envahisseurs de la chambre de l'amiral, le capitaine Sarlabous, gouverneur du Havre; ce qui est faux comme nous allons le prouver.

2° En disant : « Besme lui plonge un épieu dans la poitrine, les Suisses le frappent de leur épée. Ce qui est un commencement de vérité.

3° En accusant « Sarlabous, un des héros de Thionville, d'avoir arraché ce corps de la fenêtre et l'avoir poussé dans la cour; » ce qui est encore une erreur.

Enfin, pour ne laisser de côté aucun élément d'enquête, la biographie Hœfer ne nomme pas les assassins de Coligny.

Dareste dit que Sarlabous et les autres forcèrent la maison de l'amiral.

M. Hector de la Ferrière, dans un remarquable ouvrage sur la Saint-Barthélemy, publié en 1892, chez Calman-Lévy, conclut à la responsabilité de Catherine, dans cette grande tragédie : C'est elle qui jusqu'à la dernière minute, assistée du duc d'Anjou, a tout fait, tout ordonné.

Le nonce Salviati l'affirme dans ses dépêches; c'est bien sa propre vengeance, c'est bien le crime de la peur.

Un éminent écrivain protestant, M. Coquerel, en attribue avec raison la cause dernière à la jalousie inquiète que Catherine et le duc d'Anjou avaient conçue de l'amiral. Il rappelle que Henri IV en donna cette explication à son historiographe Mathieu.

C'est à tort que les historiens protestants ont écarté de leurs récits tout cet ordre de faits, ne voulant voir qu'une question religieuse, où la politique eut tant de part.

M. de la Ferrière fait retomber, avec raison, une part de cette responsabilité sur la politique égoïste d'Élisabeth.

Toutefois, dans son récit du meurtre de l'amiral, il copie les versions les plus accréditées, tout en ayant soin de faire cadrer ces divers récits :

La porte du bas a cédé, les Suisses se sont fait tuer sur les marches de l'escalier. Besme entre le premier dans la chambre de l'amiral, dont la porte a été rompue. Derrière lui viennent Sarlabos, Attin, Tosinghi, Petrucci et les trois Suisses de la garde du roi, dont l'histoire a retenu les noms : Martin Koch *(sic)*, Conrad Burg de Saint-Gall et Léonard Grunenfelder de Glaris.

La brute (Besme) lui plonge son épée en plein corps, et la retirant lui en balafra le visage ; l'amiral tombe, les bourreaux le frappent à coups redoublés, et *plus d'un se vantera de l'avoir tué.* L'Italien Tosinghi se saisit de sa chaîne d'or et s'en para comme d'un trophée... Aidé de Sarlabos, Besme souleva le corps ; l'amiral respirait encore, sa main défaillante se cramponne convulsivement au rebord de la fenêtre ; vain effort. Le corps tombe lourdement sur le pavé [1]. »

M. Henri Bordier, dans un ouvrage intitulé *la Saint-Barthélemy et la Critique moderne* (Genève-Paris 1879), commente un tableau conservé à Lausanne au musée Alaud, et consacré à la reproduction des massacres de la Saint-Barthélemy. L'auteur, François Dubois, dit Sylvius, a peint, dit-on, de mémoire les détails de cette nuit ; mais il avait pu y assister, car il est mort en 1584, douze ans jour pour jour après cet événement.

M. Bordier, pour prouver l'exactitude du tableau, le décrit avec le récit de de Thou à la main.

[1] Il est facile, en rapprochant les lambeaux de ces phrases des citations précédentes, de voir clairement l'origine de ces assertions.

Ces citations, d'origine si diverse, sont pour la plupart assez contradictoires lorsquelles ne dérivent pas de la même source, pour que nous devions accepter leur témoignage avec la plus grande défiance et sans discussion.

Tout d'abord on a vu que les écrivains de seconde et troisième main doivent être écartés du débat. Par leurs commentaires ils ont encore davantage laissé voir quel fond il faut faire parfois de leurs assertions. Restent les écrivains du temps. Ceux qui n'étaient pas témoins, acteurs ou victimes, dans cette sanglante tragédie, sont également suspects parce qu'ils ont rapporté un bruit public ; le témoignage des autres n'est point aussi formel.

Voici, selon nous, la genèse de cette accusation :

La Popelinière déclare qu'on ne sait pas au vrai quel est le meurtrier, mais il lance une insinuation à laquelle Branthôme donne une précision et qui trouve de nombreux échos, tandis que d'Aubigné et de Thou, qui maintiennent le rapport d'un des acteurs du drame, Attin, déchargent Sarlabous de cette accusation. Il en est de même de Marguerite de Valois et des Suisses.

Sarlabous eût-il été coupable, ne pourrions-nous pas trouver une excuse dans les ordres du roi[1] et de la reine, dans la fougue des passions politiques et religieuses, qui agitaient ces hommes énergiques et violents, enfin dans les haines fomentées par des vexations, des pillages, des conflits perpétuels, au cœur des deux partis antagonistes, haines qui se manifestèrent par des crimes réciproques.

[1] Charles IX lui-même ne déclare-t-il pas au Parlement, à la France et aux nations étrangères, « que ce qui était advenu le 24 août avait été par son exprès commandement pour prévenir l'exécution d'une malheureuse et détestable conspiration faite par l'amiral, chef et autheur d'icelle et ses adhérents et complices. »

Mais nous devons constater surtout que Sarlabous, gouverneur du Havre, ville d'origine protestante et où les religionnaires n'étaient pas si invisibles qu'on n'en pût indiquer quelques-uns au bourreau, sut, par sa présence d'esprit, son énergie et son intervention personnelle, éviter toute scène de désordre. Il est donc probable qu'il était au Havre et qu'il n'en sortit pas.

Ensuite, comme dernière preuve et à titre de document, nous citerons la lettre suivante qui lève tous les doutes. Cette lettre, qui montre dans toute leur sincérité l'animosité et la haine qui agitaient ces personnages, absout absolument Corbeyran de toute accusation.

Elle est tirée des archives de la famille de Cardaillac et présente tous les caractères d'une absolue authenticité. Elle est écrite par Raymond de Cardaillac-Sarlabous à son beau-frère Pierre de Landorte, seigneur de Caussade.

Nous en donnons le texte complet et minutieusement collationné sur une photographie de l'original :

Jay receu la lettre quil vous a pleu mescripre qui ma aporté un parfaict contentement, et ma volunte est et daller aussi tost prez de vous, toutef is il a plen au Roy me donner une nouvelle preuve de sa bonne amitie et me chargeyr pourter avec quelque diligence de jour d'huy mesme, a nostre ame frere Corberan, des ordres pour le repos et la seureté de la place du Havre-de-Grace affin que révolte naviennne de l'obligation dans laquelle le roy y est este, l'autre nuict, par advis de son conseil secret, de faire oster la vie a des hérétiques et seditieux qui sestoient mys a comploter la perte dicelluy et la ruyne de son royaulme, par lesquels tant des nostres ont este bruslez, saccagez et massacrez. Une fidele de la maison de Guyse et de bons amys Suysses, friands de la besongne, ont eu ceste hardeur et l'incitation de ces meschancetez: la mort de l'admiral nous desliure et delivrera tous et fera le calme du royaulme

Je prie Dieu quil vous doint parfaicte sante et longue vie.

Votre bon frere et amy.

Le 26 de [illegible] Sarlabous

Il suffit de lire avec soin et réflexion cette lettre pour comprendre qu'elle exprime parfaitement le sentiment d'un homme de guerre, fougueux partisan des Guises et l'ennemi juré des protestants, qu'il combattait depuis vingt ans. Il se réjouit de la mort de l'amiral : « Elle nous glorifie tous ! » s'écrie-t-il : c'est là un cri de délivrance qu'il pousse avec une conviction non déguisée. Par conséquent, puisqu'il annonce cette nouvelle à son beau-frère en de pareils termes, il n'aurait eu aucune raison de ne pas mettre à côté des autres qu'il cite : « un fidèle de la maison de Guyse et de bons amis Suisses [1], » le nom de son frère Corbeyran ou le sien, puisqu'à ses yeux le meurtre était un acte méritoire, ou tout au moins d'obéissance aux ordres du roi.

Cette lettre est donc très concluante en ce sens qu'elle prouve que Corbeyran était au Havre au moment de la Saint-Barthélemy, et que, d'autre part, si Raymond a pu se trouver à Paris le 24 août 1572, et qu'il ait même, dans cette nuit de la Saint-Barthélemy, exécuté des ordres du roi et du conseil privé, rien n'indique qu'il ait participé au meurtre de l'amiral. Avec le caractère que nous lui connaissons et d'après les actes de toute sa vie, il n'eût pas hésité à se « glorifier » d'y avoir trempé.

On a le tort, en effet, de vouloir apprécier les faits de ce genre avec la froide logique et la raison. Certes, les violences, les crimes sont absolument blâmables et condamnables ; le fait matériel ne s'excuse pas ; il en

[1] Nous trouvons la confirmation et la précision de ce passage de la lettre de Raymond dans le document des *Archives de l'Histoire et de la Géographie suisses*, qui nomme les deux meurtriers de Coligny : Maurice Grunenfelder, de Glaris, et Martin Koch, de Fribourg.

Ce sont là les « bons amis Souysses, friands de la besogne, » dont parle Raymond.

est autrement pour les acteurs qui peuvent et doivent être jugés après une étude approfondie des circonstances concomitantes. Toutefois, nous ne plaidons point ici pour Sarlabous un verdict d'indulgence, nous réclamons une ordonnance de non-lieu.

Cette participation de Corbeyran au meurtre lui-même est donc maintenant victorieusement repoussée, et nous pouvons laver la mémoire de Sarlabous des faits qui ont précédé ou suivi le meurtre. Avions-nous raison de prétendre qu'une calomnie une fois dite fait son chemin et devient vérité ?

Guillaume de Marceilles, historien du Havre, contemporain de Corbeyran, ne dit rien de la Saint-Barthélemy ; mais M. Borély, dans son *Histoire de la ville du Havre,* écrit le passsage suivant que nous copions textuellement [1] :

« Dans sa notice : *Le Passé du Havre,* M. de Coninck a écrit : « La Saint-Barthélemy eut aussi ses massacres « au Havre. Ils furent ordonnés par le gouverneur « Sarlabos ; mais on en ignore les détails. » C'est là une assertion dénuée de fondement que l'auteur a sans doute empruntée, comme une foule d'autres erreurs traditionnelles, à quelqu'un des travaux du même genre qui ont précédé le sien. Il ne fut pas versé une goutte de sang au Havre. Les mesures rigoureuses prises par le gouverneur suffirent à maintenir l'ordre et éloignèrent de la ville tous les fauteurs de troubles, étrangers à la cité. Sarlabos appréciait parfaitement toute l'étendue de la responsabilité qui pesait sur lui, en qualité de capitaine d'une place de cette importance. C'était un soldat habitué à

[1] BORÉLY, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement,* t. II, p. 152.

voir tout fléchir sous son commandement, et voulant être obéi, mais ce n'était pas un homme cruel. Il s'en tint aux ordres du roi, touchant le maintien de la tranquillité, les fit publier dans la ville en même temps que ce règlement draconien qui, par sa rigueur même, tendait plutôt à prévenir par la terreur qu'à réprimer par des supplices, et ce fut tout. La vie et les biens des calvinistes furent respectés. »

Le même auteur dit encore à ce sujet :

« En même temps que la proclamation de Le Veneur de Carouge, gouverneur de Rouen (25 août 1572), *Sarlabos avait reçu les recommandations les plus expresses pour veiller à toutes choses autour de lui*, et comme l'expérience lui avait appris qu'il ne pouvait beaucoup compter sur les dispositions pacifiques des calvinistes qui étaient dans la ville, et encore moins sur les bonnes intentions de ceux de la région d'alentour, en rapports constants avec les premiers, il formula un règlement très rigoureux à l'égard de ceux de la religion.

« C'était bref et précis, mais il n'y eut pas de troubles au Havre ; les détails qui y parvinrent de la Saint-Barthélemy y causèrent plutôt une sorte de stupéfaction..., etc.

« Qu'attendre..... de ce capitaine d'une sévérité inflexible, dont le frère était, disait-on, l'un de ceux qui avait donné à Paris le signal du massacre. »

La première partie de ce passage confirme pleinement la lettre de Raymond et sa mission auprès de son frère. Elle en reproduit presque la teneur, et lui donne une grande attestation d'authenticité, puisque M. Borély ne connaissait pas l'existence de la lettre.

La seconde indique que Corbeyran ne quitta point le Havre durant cette période.

Ce sont là des constations décisives.

Quant au dernier paragraphe qui incrimine Raymond, nous avons montré qu'aucun Sarlabous ne trempa ses mains dans le sang de l'amiral.

L'erreur de M. Borély s'explique facilement lorsqu'on sait que Raymond fut comme son frère, pendant toute sa vie, la bête noire des protestants et le fidèle ami et serviteur des Guises, ses protecteurs.

Pour conclure, nous ferons appel au jugement d'un érudit qui a relevé toutes les contradictions des auteurs calvinistes qui ont écrit sur la mort de Coligny et les événements de la Saint-Barthélemy.

M. l'abbé de Calvayrac, dans sa dissertation sur cet événement, est arrivé à prouver que le nombre des huguenots tués était extraordinairement exagéré ; il montre que la légende, même incroyable, prit la place de la vérité, et il s'écrie :

« Quand ils ne s'accordent ni sur la blessure de l'amiral, ni sur l'attitude où il était lorsqu'il reçut la mort : D'Aubigné dit qu'une balle lui cassa le grand doigt. M. de Thou veut que ce soit l'index de la main droite. Une autre balle lui entra dans le bras gauche, suivant ces deux auteurs, et Villeroy[1] dit que ce fut dans le bras droit ; selon d'Aubigné, il était à genoux, appuyé contre son lit, quand les assassins entrèrent ; selon M. de Thou, il était debout derrière la porte ; l'auteur des *Hommes illustres* veut qu'il fût assis dans son fauteuil en robe de chambre, attendant tranquillement le coup de la mort ; le P. Daniel le suppose dans son lit, où il le fait parler avec beaucoup de douceur à Besme. On n'est pas plus

[1] *Mémoire de Villeroy*, t. IV.

d'accord sur sa tête : les uns la font passer les Alpes, les autres les Pyrénées, et moi je dis qu'on n'a qu'à aller à Châtillon-sur-Loire, on y trouvera, dans le coffre qui renferme les reliques de ce chaleureux protestant, des ossements qui appartiennent à la tête[1]. »

« C'est assez s'entretenir de ces horreurs :

> Excidat illa dies œvo nec postera credant
> Sæcula nos certè taceamus.

« C'était les vers que le premier président de Thou avait ordinairement dans la bouche, quand il parlait de ces malheurs. Les *Essais sur l'Histoire générale* les mettent sans fondement dans celle du chancelier de L'Hospital ; c'est encore une restitution à faire. »

Mais laissons ces tristes heures de notre histoire, et reprenons notre étude sur le rôle important joué par Corbeyran au Havre-de-Grâce.

[1] Les restes de Coligny, enlevés nuitamment par ordre du connétable, furent enfermés dans une caisse de plomb, puis déposés à Chantilly, transportés ensuite à Montauban, d'où, après la réhabilitation, ils furent placés à Châtillon. La tête avait été, dit-on, coupée par Cosseins, et on prétend qu'elle fut portée à Rome par un écuyer des Guises, mais on ne sait si elle y parvint. L'état des ossements contenus dans la caisse de plomb de Châtillon ne permet pas de savoir si les ossements de la tête y étaient, en effet, renfermés.

LE HAVRE

— 1572-1579 —

D'APRÈS Le Laboureur, le roi « Henri III se plaisait à avoir plusieurs favoris ; il les aimait vaillants, pourvu qu'ils fussent téméraires. »

Corbeyran fut de ceux-là et non des compagnons de plaisir qui faisaient escorte au jeune prince. La vie entière de notre héros s'était, d'ailleurs, passée dans les camps ou à la guerre, mais toujours au service de la France.

Si Henri III n'eût jamais mieux placé sa confiance et son affection, il aurait été moins calomnié. C'était, en effet, dans la mode du temps de s'attacher ainsi le plus grand nombre de ces braves par des louanges, des caresses, et souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux. Henri, meilleur au fond que sa réputation, était chéri comme un père de ceux qui l'approchaient[1].

Alors qu'il n'était encore que duc d'Anjou, il avait voué une grande estime à Corbeyran, dont il avait pu apprécier souvent les capacités militaires et le dévouement.

[1] ANQUETIL, t. II, p. 154.

Quand il fut élu roi de Pologne, il s'empressa de témoigner cette affection à notre héros, et lui écrivit de sa propre main la lettre suivante qui, par le teneur de certaines phrases, peint l'état d'esprit du nouveau roi, partagé entre son désir de ceindre une couronne et celui de ne pas laisser échapper celle du royaume de France.

Voici cette lettre curieuse à divers titres[1] :

Lettre adressée par Mgr le duc d'Anjou (Henri III) à Corbeyran de Cardillac, en 1573

MONSIEUR DE SARLABOUS,

Encores que le plaisir et contentement que j'ay de la grandeur et dignité que j'espère de ce que j'ai, par la grace de Dieu, esté esleu roi de Poloigne, sont les plus grands que je puisse avoir, sy est-ce que l'honneur que j'ay reçu du Roy Monseigneur et frère, qui m'a communiqué et se repose sur moi et ma fidélité de ses plus grandes et importantes affaires, et m'a davantage fait son lieutenant général en ce royaume, et aussi la singulière affection qu'il a pleu à la Royne Madame ma mère et à la bonne institution que j'ay receu d'elle, en délaissant beaucoup de regret de la séparation que j'ay faite maintenant d'avec eux pour m'acheminer en mon royaume de Polloigne, estant cella commun à tous les hommes de porter avec déplaisir l'absence de ceux auxquels ils ont tant d'obligations et qu'ils ont tant aymés et honnorés comme j'ay fait et faits le roy Mgr et frère et la royne ma dite dame et mère, mais encore ce regret est d'un autre qui est que laissant en ce dit Royaume plusieurs bons et affectionnés serviteurs du Roy Mgr et frère, qui m'ont porté comme à son frère et lieutenant général beaucoup de respect et d'obéissance accompagnée d'une bonne volonté en tout ce que je leur ay commandé pour le service de cette couronne, comme je l'ay plusieurs fois témoigné au Roy Mgr et frère, il faut que le peu de temps que j'ay à séjourner icy m'empêche de les voir auparavant que m'en aller, ainsy que je l'avais délibéré, et pour ce que vous êtes du nombre de ceux-là, j'ai bien voulu, puisque je ne saurais mieux me satisfaire en cest endroit que par lettres, vous faire cette grâce pour vous dire ce que vous

[1] Carrés de d'Hozier, vol. 151. Titre de CARDEILLAC.

veux continuer l'amitié que je vous ay ci-devant portée comme à personnage de valeur et mérite que vous êtes, vous priant que comme vous m'avez ci devant fait démonstrations de bonne et vraye affection, vous me la réserviez encore quand je serai hors du Royaume, et me demeurant continuer toujours en ce qui concerne le service du Roy Mgr et frère, ainsy et avec soing qu'avés accoutumé, que vous assurerez d'avoir toujours en moy un bon et vray amy, quelque part que je sois, bien prest à m'employer pour vous en tout ce qui se présentera pour votre bien et contentement; priant Dieu, Monsieur de Sarlabous, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Nancy en Lorraine, le 23e jour de novembre 1573.

Votre bon amy,

HENRY.

Et cacheté du cachet des armes de France.

Henri III, parti en septembre 1573, pour son royaume de Pologne, ne retrouva point dans cette cour aux mœurs rudes et un peu austères, les raffinements de celle où Catherine de Médicis avait introduit la corruption italienne. Dès qu'il apprit la mort de son frère (13 juin 1574), il n'eut qu'un désir, c'est d'échapper à la surveillance jalouse dont on l'entourait, et de retourner en France pour ceindre la couronne des Lys.

On sait comment il s'enfuit, et l'histoire nous raconte qu'une fois hors de son royaume éphémère, il allongea avec plaisir la durée de son voyage à travers les cours de Vienne et d'Italie.

Rentré en France, le nouveau roi se trouva en présence, non plus seulement des protestants, mais des politiques, tiers parti composé des mécontents qui avaient pour chefs avérés les quatre Montmorency et pour âme le duc d'Alençon, frère du roi, qui prit, dès lors, le titre de duc d'Anjou et de Monsieur.

Le frère de Corbeyran, Raymond, eut surtout à prendre part aux mouvements qu'occasionna cette nou-

velle révolte. Quant à Corbeyran, il se consacra dès lors tout entier à son gouvernement du Havre, et nous trouvons dans les auteurs locaux et les documents d'archives la preuve de la sollicitude qu'il apporta dans ses fonctions délicates.

C'est sur l'initiative de Corbeyran que fut commencée l'édification de l'église Notre-Dame du Havre. Il profita du passage de l'amiral de la Meilleraye pour tenir, le 14 mars 1575, une grande réunion de personnes notables de la ville à l'effet de connaître « ce que volontairement ils voudraient donner et osmonner pour l'édiffication de la dicte église par chascun an et pendant six ans. »

1575. — « Le quatorzième jour de mars 1575, estant hors de cette ville, Monseigneur de la Meilleraye, chevalier de l'ordre du roi, vice-admiral de France, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller au grand conseil du roi et son lieutenant général au bailliage de Caux, fut par le dit sieur avisé, avec Monseigneur de Sarlabos, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de deux cents hommes de pied et gouverneur pour le roi en cette ville de Grace, de la présence d'un grand nombre d'officiers et bourgeois de la dite ville, pour construire et bâtir une nef d'église jouxte et suivant les devys et poultraits qui leur en fust à cette fin montré par Nicolas Duchemin, maitre maçon, ayant entrepris la commande de cet ouvrage. Ce que pour faire, le dit comptable, honorable homme maistre Polydamas Hacquet, licencié ès-lois et lieutenant de M. le bailly de Caux, ira par les maisons des bourgeois et habitants des quartiers des capitaines Goube et Fidelin, et noble homme maistre Guillaume de Marseilles, procureur du roi en ladite ville, et l'un des trésoriers de la dite ville, par le quartier du capitaine Danyel, pour savoir de tous les bourgeois et manants des dits quartiers ce que volontairement ils voudraient donner et osmoner pour l'édification de la dite église par chacun an et durant six ans; ce qui a été ratifié par les personnes après nommées, au moyen de quoi la dite assemblée fait construire les fondements et murailles en la dite église[1]. »

[1] Abbé LECOMTE, *Les Églises et le Clergé du Havre.*

La première pierre fut posée le 28 avril par Sarlabous, en présence d'un grand nombre d'officiers et bourgeois de la ville.

Procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre. — « La première pierre des fondements de laquelle muraille fut assise le 28e jour d'avril 1575, à trois heures de relevée, où assista le sieur de Sarlabos, gouverneur, et grand nombre d'officiers et bourgeois de la dite ville, lequel sr gouverneur mit la première pelletée de mortier qui convenait pour asseoir la dite première pierre, laquelle fut après mise et dévallée en bas, laquelle première pierre le dit comptable aida à mettre bas, et ainsi a été commencée la dite muraille le dit an. » — « 1576. Nicolas Duchemin commence l'assise des fondations le 7 avril 1575, avec son fils et son serviteur, et il est délibéré à la maison de ville, par devant M. le gouverneur, qu'il aura par chaque jour ouvrable pour lui et son serviteur, 27 sols 6 deniers et son fils 12 sols. Il conduit rapidement l'œuvre de l'église neuve; on recueille d'abondantes souscriptions à domicile, les listes de ces souscripteurs sont conservées aux archives du trésor. Les Terreneuviers osmonent du sel, de la molue et du macqueriault (de la morue et du maquereau) pour l'avancement du vaisseau de la nouvelle église. A la première collecte par les capitaineries, le quartier du capitaine Goube donne 363 livres 2 sols 6 deniers; le quartier Daniel, 271 livres 8 sols 6 deniers, et le quartier Fidelin, 120 livres 14 sols 6 deniers. La plupart des souscripteurs s'obligent pour six années; M. le curé pour 30 livres; M. le gouverneur pour 20 livres; M. de la Meilleraye, 10 livres: Guillaume de Marceilles, 10 livres; Polydamas Hacquet, 6 livres; Guillaume Gosselin et Victor Dupré, maistres de barques, apportent la pierre du Val-des-Leux; Jean Duval apporte dans son bateau le sablon et la chaux de Saint-Denis du chef de Caux. Les principaux maçons travaillent sous les ordres de Duchemin; ce sont: Noël Roze, Charles Lenoir, Pierre Furon, Thomas Levesque, Nicolas Renoult et Jehan Otton. » — « 1579. Monseigneur de Sarlabos, gouverneur, donne à l'église un magnifique aigle d'airain armorié[1]. »

Nicolas Duchemin, maître maçon, entreprit « l'œuvre » le 7 avril 1575, sur « devis et pourctrailts » au prix de

[1] Abbé LECOMTE, *Les Églises et le Clergé du Havre.*

27 sols 6 deniers par jour et son fils 12 sols. L'église fut rapidement élevée, grâce aux souscriptions considérables recueillies et aux libéralités des Terreneuviens, qui « osmonèrent du sel, de la morue et du macquerault » pour l'avancement du vaisseau.

Sarlabous fit aussi de nombreux dons à cette église. On le trouve inscrit pour une première souscription de 20 livres, somme importante pour l'époque ; il donna aussi un magnifique aigle d'airain armorié. C'était probablement un pupitre pour le lutrin.

La construction de l'église dura de 1574 à 1587, c'est-à-dire pendant tout le gouvernement de Corbeyran et au-delà.

Henri III fit, en 1576, un voyage en Normandie, avec sa femme Louise de Vaudemont et sa mère, et il saisit cette occasion pour visiter sa bonne ville du Havre et son fidèle serviteur Corbeyran. Le roi voyagea, dit-on, en petit équipage. Le corps de ville alla cependant au devant du roy et lui fit selon l'usage « compliment au milieu de l'avenue. »

Mais le roi ne voulut point qu'on fît de démonstrations bruyantes, il défendit de tirer le canon, et comme don de joyeux avénement il remit à la ville l'imposition de cent livres qu'elle payait au domaine pour des droits royaux.

Il parcourut la cité d'un air assez ennuyé et comme en courant, jusqu'au moment où, étant venu à la maison du gouverneur, il reçut des mains de Sarlabous, au nom de la ville, un don qui le combla de joie ; c'était une guenon qui avait coûté 50 livres 6 sols. Le corps de ville offrit également aux deux reines deux perroquets ; un troisième fut donné à M. de Lansac et le quatrième à M. de Villeroy. Ces oiseaux avaient coûté la somme considérable de

158 livres 15 sols. Voici l'article même du compte de dépense pour ces achats :

7 juillet 1576. Voyage du roi au Havre. Achat d'une guenon offerte au roi, 50 livres, 6 sols tournois. — « Guillaume Beurios, recepveur des deniers communs de la ville françoise de Grace, payez comptant des deniers de vostre dicte recepte provenant des deniers des vins et vinage d'icelle à M. Jehan d'Auge la somme de cinquante livres six sols tournois à luy ordonnez pour son payement d'une guegnon qu'il nous a vendue et livrée et laquelle nous aurions présentée au roy au nom de ceste ville, étant venu en icelle le deulxième jour de ce présent moys et an, et en rapportant la présente avec quictance du dit d'Auge la somme de cinquante livres six sols tournois, vous sera passée, allouée, déduicte et rabattue en l'audition de vos comptes des dicts et vinages sans difficulté. Faict en l'hostel commun de la ville de Grâce le septième jour de juillet mil cinq cent soixante et seize. SARLABOS, LEGOUBEY, J. CARDON, M. LEVASSOR, CAMIEL, 1576. »

7 juillet 1576. Achat de 4 perroquets offerts : 2 aux deux reines, 1 à M. de Lansac, 1 à M. de Villeroy. — « Guillaume Beurios, recepveur des deniers communs de la ville françoise de Grace, retenez en vos mains, des deniers de votre dicte recepte provenant des vins et vinages, la somme de sept vingts dix huict livres quinze sols tournois que vous avons ordonnez pour votre remboursement de semblable somme que auriez payé et avanchée par nostre comandement pour quatre perroquets par nous acheptés et desquels nous aurions fait présent au nom de cepte ville à sçavoir : les deulx aux deulx roynes et lun à M. de Lansac et laultre à M. de Villeroy étant venus avec sa Maïesté le roy en cepte ville le 2e jour de ce présent mois et an, et en rapportant la présente seullement la somme de sept vingts dix huict livres quinze sols tournois, et vous sera passée, allouée, déduicte et rabattue en l'audition de vos comptes des dits vins et vinages sans difficulté. Faict en l'hostel commun de la ville de Grâce le septième jour de juillet mil cinq cent soixante et seize. SARLABOS, LEGOUBEY, J. CARDON, M. LEVASSOR, CAMIEL, 1576. »

Enfin, une collation fut servie aux royaux visiteurs et à leur suite, ainsi qu'il appert d'un paiement de deux barriques de vin d'Orléans données par le conseil de ville, lesquelles ont été distribuées par gallons et pots à

faire présent, au nom de cette ville, aux princes, seigneurs, gentilshommes et autres de la suitte du roy et roynes. » (2 juillet 1576.)

7 juillet 1576. Vin offert aux princes, gentilshommes et la suite. — « Guillaume Beurios, recepveur des deniers communs de la ville françoise de Grâce, payez comptant les deniers de vostre recepte provenant des vins et vinages d'icelle, à Thomas Allorge, hostelier de cette ville, la somme de soixante treize livres quinze sols tournois à luy ordonnée pour son payement de deulx barricques de vin d'Orléans par lui délivrées, lesquelles ont été distribuées par gallons et pots à faire présent, au nom de ceste ville, aux princes, seigneurs, gentilshommes et aultres de la suitte du roy et roynes étant venus en ceste ville le 2e jour de ce présent moys et an, et en rapportant la présente avec quittance du sr Allorge, la somme de soixante treize livres quinze sols tournois vous sera passée, allouée, déduicte et rabattue en l'audition de vos comptes des dits vins et vinages sans difficulté. Faict en l'hostel commun de la ville de Grâce le septième jour de juillet mil cinq cent soixante et seize. SARLABOS, LEGOUBEY, J. CARDON, M. LEVASSOR, CAMIEL, 1576. »

Le roi fut tellement charmé du présent, qu'il voulut mettre la guenon et les perroquets dans son carrosse pour s'en divertir pendant le voyage du retour. A Paris, dit en effet un historien, il fit une entrée ridicule dans une voiture pleine de petits chiens, de singes et de perroquets [1].

La frivolité fut d'ailleurs la note dominante de ce règne et de toute cette cour de Valois, comme aussi des autres petits princes qui gravitaient autour d'elle. Singulier contraste : ces seigneurs efféminés dans leurs costumes, dans le ton exagéré de leur personne, dans la mode qu'ils suivaient avec une véritable sujétion, ces mignons, ces courtisans, sur lesquels l'histoire a porté

[1] BORDIER et CHARTON, *Hist. de France*, t. II, p. 83.

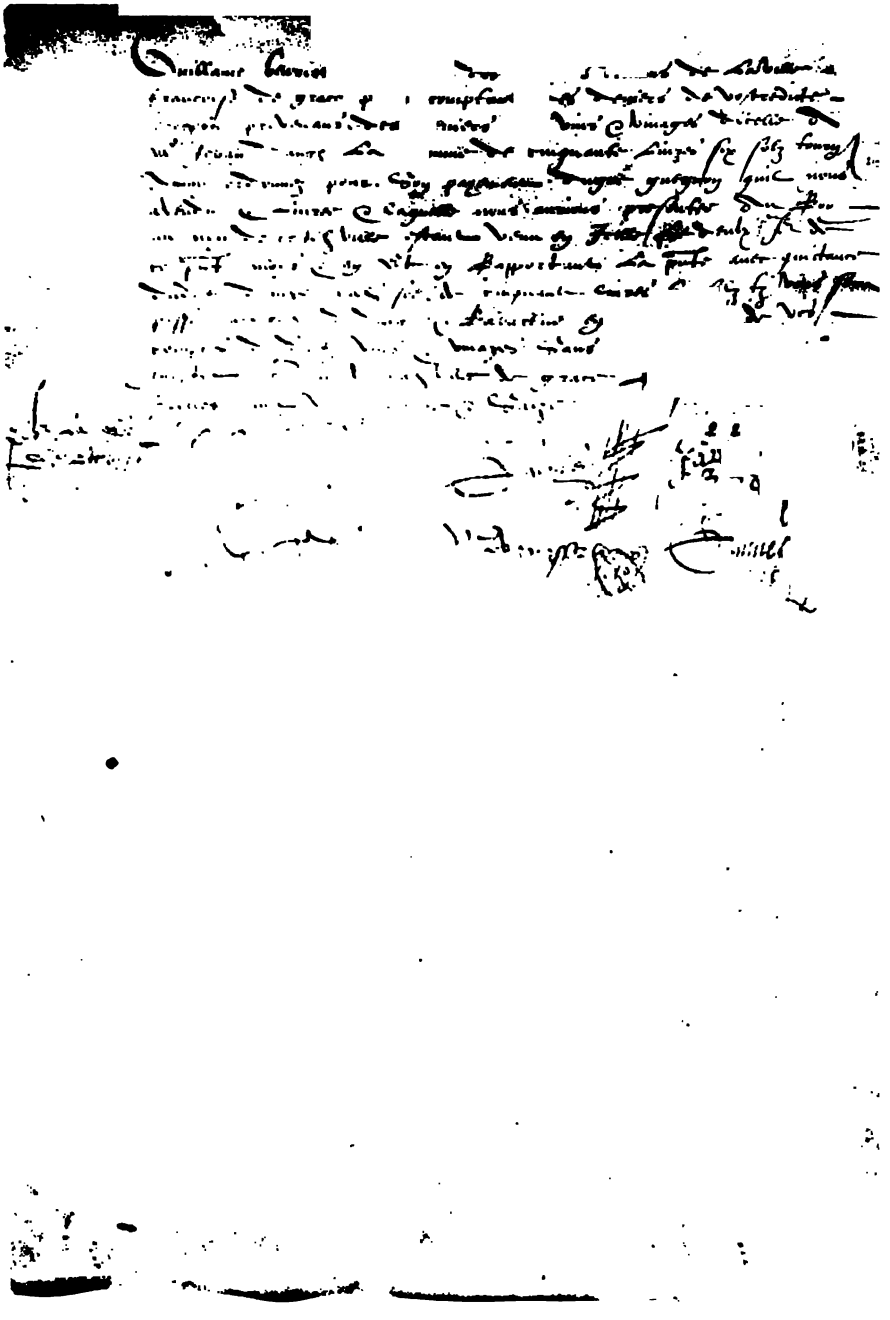

Phototyp. Forestié.

MANDEMENTS DE SARLABOUS POUR L'
OFFERTS AU ROI

(Arch

un jugement sévère et juste, se retrouvent véritables héros sur les champs de bataille et hardis compagnons dans les aventures.

La réduction des protestants fut le principal objectif de Corbeyran ; les religionnaires de cette partie de la Normandie se sentaient soutenus par le voisinage de l'Angleterre. Avec son tempérament énergique il estima qu'il fallait les mettre dans l'impossibilité de recommencer leurs tentatives de révolte, et, pour cela, il édicta le terrible réglement dont nous avons parlé plus haut, et qui punissait de fortes amendes, puis du fouet, puis de la potence ceux qui tiendraient des assemblées illicites. Défense leur était faite de s'absenter, et, par des lettres spéciales adressées par le roi à Corbeyran, l'autorisation leur fut retirée d'équiper un navire et d'entreprendre un voyage au long cours [1].

C'était pour les protestants un coup mortel. Aussi la plupart d'entr'eux, enfreignant les ordres du gouverneur, émigrèrent-ils dans les autres ports de la Manche.

On doit reconnaître, avec tous les historiens du Havre, que si Corbeyran dut prendre de pareilles mesures politiques [2], il ne négligea rien dans l'ordre administratif

[1] BORÉLY, *Hist. du Havre*, p. 153.

[2] Les mesures prises par Corbeyran ne devaient point lui paraître trop draconiennes, car il connaissait ce que les Écossais réformés victorieux avaient fait en 1560 : « Ils (les réformés victorieux d'Écosse en 1560) établirent une pénalité terrible contre ceux qui célèbreraient la messe ou qui y assisteraient, et les condamnèrent la première fois à la confiscation de leurs biens, la seconde au bannissement, la troisième à la mort. » (Extrait de *Marie Stuart*, par MIGNET, t. I, p. 84.)

Le roi fit don à Corbeyran des biens confisqués sur Claude de Beaunoy, sieur de Piot, et sur Guillaume Hay, seigneur de Saint-Barthélemy, protestants et rebelles. (Lettre de M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure.)

pendant les vingt années de son gouvernement, pour développer au contraire la prospérité de la ville et pour son embellissement.

Il avait gardé de sa première éducation ce respect de soi-même et cet amour du devoir qui lui ont valu les éloges de tous ses contemporains.

Nous avons dit que Corbeyran de Cardaillac avait marié son fils en 1568 à Jeanne de Calliège, et qu'il avait obtenu sa légitimation par le roi Henri III en 1578.

Le second enfant d'Élisabeth Andreson et de Corbeyran, Marguerite, fut mariée en 1582 avec Dominique d'Antin. Celui-ci était pareillement fils naturel de François d'Antin, lieutenant au gouvernement de Dax et Saint-Sever et petit-fils de Jean d'Antin, seigneur et baron d'Antin, sénéchal de Bigorre.

De ce mariage sortit la branche des d'Antin, seigneurs de Saint-Pé et de Hou en Bigorre, qui portait pour armoiries : de gueules à 3 lions d'argent à mi-corps posés 2 et 1, écartelé d'argent à 2 tourteaux de gueules posés 2 et 1, et sur le tout d'or à une clef de sable couronnée de même[1].

Dès qu'il eut réglé la situation de ses enfants, Corbeyran pensa à prendre femme. Nous n'avons nulle part retrouvé l'acte de mariage du gouverneur du Havre; mais diverses citations puisées dans des documents d'archives prouvent que, pendant la durée de son gouvernement, il se maria avec Marguerite de Vallois ou Le Vallois.

Ce mariage donne lieu à de nombreuses confusions de dates, au milieu desquelles il est difficile de se reconnaître. En effet, dans ses *Notes historiques*[2], relevées par

[1] D'HOZIER, RI, 1re partie, p. 20, AV.

[2] Arch. des Hautes-Pyrénées, t. XXV, p. 18.

M. Balencie, Vergès mentionne, à la date de 1584, une copie du contrat de mariage de noble et puissant seigneur Corbeyran de Cardaillac avec Marguerite de Vallois, dame de Gomenés, Troublay, Troupeauville et Sergentières, veuve de feu noble Jean Darrebaint.

D'autre part, Lainé (II, article DU HAUVEL, p. 5) dit que noble et puissant seigneur messire Corbeyran de Cardaillac, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Sarlaboz, capitaine et gouverneur du port, ville et Havre-de-Grâce et sa femme Marguerite de Vallois, dame de Gouvis le Tremblay, furent témoins du mariage de Jean III du Hauvel avec Catherine Auvray, dont le contrat est du 17 mars *1557* et reconnu le 17 juin *1581*.

Il y a certainement une erreur dans la période de ces deux dates, puisque Jean II du Hauvel, père de Jean III, ne se maria qu'en 1548 et que son fils ne pouvait se marier neuf ans après. D'ailleurs, à ce moment, 1557, Corbeyran n'était pas gouverneur du Havre. Quant à la seconde date, si elle est exacte, elle infirme la citation de l'abbé de Vergès,

Ce qui nous incite à penser que cette citation de Vergès est erronée, c'est qu'en 1582 Marguerite de Vallois assiste au mariage de la fille naturelle de Corbeyran, Marguerite, avec Dominique d'Antin[1].

Le mariage de Corbeyran aurait donc eu lieu avant 1581.

Qu'était Marguerite de Vallois?

Il y a eu en Normandie cinq familles portant ce nom.

Chérin, dans son *Dictionnaire héraldique*, donne quatre armoiries aux Vallois de Normandie :

[1] Arch. du Grand Séminaire d'Auch, n° 5.535.

:NE GUENON ET DE PE[illegible]'S
REINES (1576)

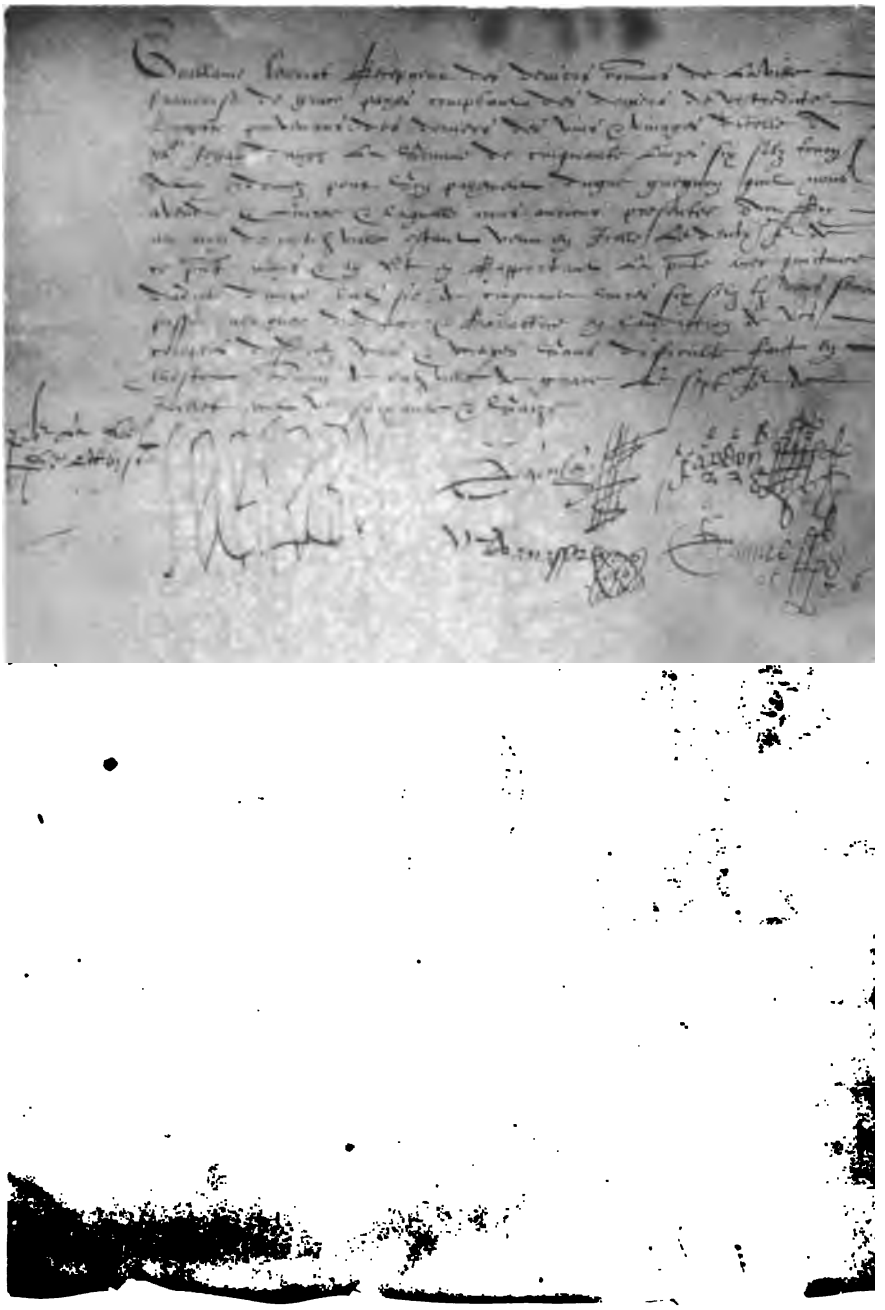

Phototyp. Forestié.

MANDEMENTS DE SARLABOUS POUR L'A
OFFERTS AU RO'

(A-

C'eût été singulièrement monstrueux, alors surtout que Jean devenait fort riche par l'héritage de son oncle Raymond.

Quant à sa sœur Marguerite, nous avons vu qu'elle était entrée dans une noble famille, et que sa belle-mère Marguerite de Vallois avait assisté à son mariage. On voit bien que l'historien du Havre avait raconté un fait assez peu exact.

En 1598, Marguerite de Vallois, veuve de Corbeyran, fut condamnée à payer à Jean de Cardaillac, son beau-fils, 1,600 livres représentant les deux tiers de deux ans des fruits de la ferme de la Houblonnière [1].

Elle n'était donc pas dans la misère.

[1] Arrêt du Grand Conseil.

DERNIÈRES ANNÉES

— 1580-1584 —

CORBEYRAN fut, comme on l'a vu, un adversaire intransigeant des protestants; ce qui ne l'a pas empêché d'être appelé par deux éminents historiens un huguenot renié. Il est probable que Henri Martin n'avait point connu un fait assez significatif pour détruire *ipso facto* son imputation.

On sait que Henri III avait accordé aux protestants l'édit de pacification de 1577, qui leur confirmait les conditions les plus favorables et dissolvait la Ligue.

Corbeyran refusa de l'appliquer et même de le publier, et en prévision des intentions cachées des réformés, il se mit avec ardeur à organiser, dans le Havre, une milice exclusivement catholique et à renforcer sa garnison [1].

Sarlabous était d'ailleurs inflexible dans les questions où la fidélité et la foi politique ou le devoir étaient en

[1] BORÉLY, p. 162.

jeu : laissons l'historien du Havre raconter un fait qui se passa en 1578 :

« Agnan le Comte, soldat de sa compagnie, né à Caen, pour se soustraire au châtiment qu'il méritait par ses fautes, résolut de se retrancher dans la grosse tour où il était de garde. Il envoya subtilement ses compagnons dîner dehors, et s'en rendit le maître. Puis, étant sommé d'ouvrir la porte, il s'opiniâtra à le refuser. Le gouverneur, aussitôt, assembla sa compagnie, et les bourgeois y accoururent au nombre de plus de mille. On essaya vainement d'enfoncer la porte à coups de levier, le soldat désespéré les accablait de pierres qu'il avait amassées et courait furieux de haut en bas, armé de sa hallebarde. On fut donc obligé de planter des échelles, d'où l'un des soldats qui y montèrent le tua d'un coup de pistolet. Son cadavre fut pendu, la tête en bas, aux créneaux de la tour, pendant vingt-quatre heures. S'il avait eu du feu, et qu'il se fût avisé d'en faire usage, il eût causé des maux terribles, la tour était alors remplie d'une grande quantité de poudres, de canons, et de munitions de guerre. Le roi voulut avoir une pleine connaissance de cette affaire. »

Les protestants se plaignirent au roi par le député du prince Casimir qui leur avait amené une armée d'Allemagne ; ils alléguaient, entr'autres plaintes, qu'au Havre-de-Grâce le gouverneur avait fait publier des défenses à tous ceux de la religion qui s'étaient depuis six mois habitués dans cette ville, de se trouver aux assemblées, sous peine de 50 livres d'amende la première fois, du fouet pour la deuxième et de la potence pour la troisième. Corbeyran avait, d'ailleurs, reçu sur ce point des ordres sévères.

On lit, en effet, dans les Mémoires du maréchal de Castelnau [1] :

« Je mande prestement au sieur de Sarlabous, capitaine et gouverneur d'icelle place (Havre-de-Grace) qu'il ne permette pour quelque temps qu'aucuns étrangers s'y habituent et que y arrivant navires anglais sous prétexte de trafic, qu'il les fasse avertir de porter leurs marchandises autre part. » (Lettre de la reine-mère à Castelnau de la Mauricière, 20 juillet 1577.)

Les comptes municipaux du Havre, compulsés avec grand soin, ne nous donnent point, sur la dernière période du gouvernement de Corbeyran, des renseignements bien importants. On y relève surtout, entr'autres détails curieux, la mention des cadeaux faits aux personnages de marque à l'occasion de leur passage au Havre.

C'est ainsi que cela se passait d'ailleurs à cette époque. Le corps de ville, dès qu'il était informé de l'arrivée d'un grand seigneur ou d'un magistrat pouvant, en quelque manière, être utile à la cité, se transportait à son logis pour lui faire sa révérence et lui offrait un présent qui consistait, dans le Midi, en dragées, vin clairet, gâteaux et parfois des torches.

Dans les cadeaux faits sous l'administration de Corbeyran, qui approuvait la dépense, mais ne faisait pas la visite, et la recevait au contraire, nous relevons, en 1582, le don de trois guenons offertes à Messieurs de la Cour, par la ville, pour remerciement de poursuites d'affaires l'intéressant. Une guenon offerte à M. de la Châtre en 1582, un perroquet à un personnage de la cour.

[1] T. III, p. 521

D'autre part, Sarlabous et ses officiers avaient droit, tous les ans, à des cadeaux consistant en *pots de vins* [1], le jour de la Nativité, en reconnaissance des services rendus à la ville. D'autrefois c'étaient des saumons, des morues, des harengs, etc.

Le roi Henri III, qui comprenait combien il avait eu la main heureuse en mettant Sarlabous à la tête de la place si importante du Havre, marqua encore son estime au gouverneur en le nommant conseiller en son privé Conseil, c'est-à-dire conseiller d'État, une des plus hautes charges, et qui constitue un témoignage d'estime d'une importance capitale.

Cette distinction, dont la preuve se retrouve dans un brevet de retenue de cette charge, signé Henry et contresigné Ynart, fut donnée le 30 septembre 1581.

Un an après, notre héros fut injustement mis en cause à propos d'une de ces nombreuses conspirations qui eurent la cour pour théâtre et pour mobile les intrigues des courtisans et de l'étranger, qui y entretenait des affidés, fauteurs de désordres intéressés.

La célèbre conspiration de Salcède (1582) avait été ourdie à l'instigation de Philippe II et du duc de Guise. Elle fut étouffée, dès le début, par l'énergie du duc d'Anjou, qui fit arrêter en Flandre ce Gascon aventurier, avant qu'il ait pu mettre à exécution ses projets.

Salcède, dans ses interrogatoires divers, avoua, puis se rétracta, et devant le roi, pressé par la question, main-

[1] C'était en effet des « pots de vin » qu'on distribuait ainsi en nature et qui ont donné naissance à cette locution si usitée aujourd'hui, mais dont la signification s'est singulièrement aggravée, car le pot-de-vin d'autrefois était donné au grand jour et, après l'approbation de tout le conseil, était accepté publiquement.

tint ses premières déclarations ; finalement il se rétracta de nouveau, de telle sorte qu'on ne peut savoir au juste tout ce qu'il y avait d'exact dans ce complot, dont voici la trame :

D'après ses premiers dires, il s'agissait de susciter la guerre dans tout le royaume, pour forcer le roi à laisser son frère, le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, sans secours en Flandre. Pendant ce temps, le jeune prince aurait été écrasé par les troupes espagnoles. Les Guises auraient eu intérêt à la réussite de cette conspiration parce qu'ils seraient arrivés ainsi à faire périr la famille royale et qu'ils espéraient pouvoir prétendre à la succession de Henri III.

Dans sa déposition, Salcède niait tout mauvais dessein contre le duc d'Anjou ; mais il accusa des plus noirs projets contre le roi et son frère : « tout ce qu'il y avait de plus distingués entre les courtisans et les ministres de France, presque tous les gouverneurs des provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi [1]. »

Naturellement, Corbeyran, compatriote de Salcède, puisque ce dernier était le fils du gouverneur de Vic-en-Bigorre, fut compris parmi ceux que le traître accusa d'avoir trempé dans le complot.

Dupleix (p. 103) reproduit cette accusation, qui ne tenait pas devant l'absolue et constante fidélité et la correction du gouverneur du Havre à l'égard du roi. Salcède se contredisait lui-même dans bien des points de sa déposition ; on ne peut nier qu'il n'y eût quelque chose au fond ; mais, de même que tout noyé se raccroche à toutes les branches pour se sauver, il n'est pas étonnant

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. II, p. 187.

que, connaissant les liens d'amitié qui unissaient Corbeyran et les Guises, le Gascon Salcède n'en ait profité pour accuser son compatriote.

Tout le passé si glorieux et si constamment loyal de Corbeyran proteste contre cette accusation.

Est-ce à dire que le soupçon ne continua pas à planer sur sa tête ?

Nous n'oserions l'affirmer. Toutefois, il est une singulière coïncidence que nous devons noter : l'année suivante, le roi écrivait cette lettre à Corbeyran (mars 1582)[1] :

MONSIEUR DE SARLABOZ, vous avez pu entendre comme jay réuny et remis en ung les terres, gouvernement de mon païs et duché de Normandie comme ils soulloient estre cy-devant et que j'en ay donné la charge et pouvoir à mon beau frère le duc de Joyeuse, pair et admiral de France, lequel s'en allant prendre possession et faire son entrée et progrez en sudict gouvernement, j'ay bien voullu l'accompagner de ceste lettre pour vous prier et nansmoings mander que vous ayez a recepvoir et donner entrée à mondit beaufrère en vostre place et luy faire prendre l'honneur, obéissance et recongnoissance qui luy est deue suivant le pouvoir qu'il en a de moy et que sa qualité et considération de sa personne le méritent. Vous assurant que j'auray aultant agréable et favorable respect que luy rendrez comme si estoit à moy mesme, qui prie Dieu, etc.

Était-ce une disgrâce personnelle, ou le désir pour l'ambitieux duc de réunir entre ses mains tout le gouvernement de Normandie ? L'un et l'autre peut-être. Cependant, les lettres du roi se succèdent. En voici une sur la réception à faire à une compagnie qui « s'en alloit du costé du Portugal[2] : »

MONSIEUR DE SARLABOZ, j'ai ordonné que la compagnie du capitaine Armisac entrera et séjournera en ma place du Hâvre de Grace

[1] Bibl. Nat., manuscrits, ancien fonds français, 3,305, f° 81.

[2] *Ibid.*, 3,306, f° 73, verso.

en attendant quelle s'embarque pour aller du costé du Portugal, ainsy que je l'escriptz au sieur de La Mailleraie, ayant bien voullu vous faire aussy ceste lettre pour recepvoir et laisser entrer ladite compaignie en madite place où il luy sera baillé et distribué argent pour vivre en bon ordre et police et sans faire foulle ny oppression à mon peuple, ny prendre aulcune chose sans paier comme ilz n'en auront occasion ny excuse, estant bien soldouez et entretenuz durant leur dit séjour. A quoy je vous requiers pour tenir la main et vous ferez chose qui me sera fort agréable, et priant Dieu, etc... Escript à Paris le (date en blanc) jour mars 1583.

Voici maintenant les lettres patentes que Henri III adressa officiellement à tous ses officiers de Normandie pour leur annoncer la nomination du duc de Joyeuse[1] :

Henry, à tous ceulx, etc, salut,

Combien que en donnant naguères la charge et pouvoir à nostre très cher et très amé beau-frère le duc de Joyeuse, pair et admiral de France, du gouvernement de nostre lieutenance générale en nostre province, pays et duché de Normandie, nous ayons réuny et remis en ung les trois gouvernemens d'icelluy par ainsy qu'ils estoient du temps de feu s[r] admiral d'Annebault, et auparavant que séparation et desmembrement en feust faict, et que nostre intention ayt esté et soit que les gouvernemens et cap[mens] particuliers feussent et soient soubzmis et dépendissent entièrement dudit gouverneur en chef. Touteffois pour leur en oster toute occasion de doubte, différent et dispute qui pourroit naistre et affin de rendre nostre intention plus claire, manifeste et entendue en cest endroict, nous avons dict, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons par ces présentes, voullons et nous plaist que les capitaines et gouverneurs particuliers tant de nostre chasteau et vieil pallais de Rouen que de nostre Hâvre de Grâce, Honnefleur, ville et chasteau de Caen, Trouville, Cherbourg, et aultres places, villes et chastaulx de nostre païs et duché de Normandie, sans aulcune en excepter, recognoistront et obéiront à nostre dit beau-frère le duc de Joyeuse en tout ce qu'il leur ordonnera et commandera pour le bien de nostre service selon et ainsy et avec le pouvoir, auctorité et faculté que luy avons donné et attribué pour le gouvernement de tout nostre païs et duché de Normandie, quelques lettres et pouvoirs particuliers que lesdits

[1] Bibl. Nat., manuscrits, ancien fonds français, 3,306, f° 86.

capitaines et gouverneurs esdites places et chasteaulx puissent avoir cy devant obtenu des feux Roys, nos prédécesseurs, et de nous, pour lesquelz nous voullons ceste nouvelle présente déclaration, vouloir et intention, estre aulcunement empêchée et en tant que besoing est ou seroit, avons pour ce regard reglez et reglons par cesd. présentes lesdits pouvoirs et charges desdits gouverneurs et capitaines particuliers, estant nostre intention qu'ils obéissent à nostre beau-frère le duc de Joyeuse, ainsy qu'il est porté par son dit pouvoir de gouverneur et nostre lieutenant général en toute nostre province, païs et duché de Normandie comme à nous-mesme. Si donnons en mandement à nos amez et féaulx les gens tenans nostre court de parlement à Rouen et à tous noz aultres justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces dites présentes lettres et déclaration de noz voulloir et intentions, ils facent régir, garder, et observer selon leurs forme et teneur cessans et faisans cesser tous troubles et empeschement ou entrave, car tel, etc. Nonobstant, comme dessus, de quelconques ordonnances, mandemens, deffenses et lettres impétrées ou a impétrer a ce contraires. Donné a Paris le XXVIII[e] jour de mars, l'an de grâce mil cinq cent quatre vingtz trois et de nostre règne le neuf[e].

Ces lettres subordonnaient les gouverneurs au duc de Joyeuse. Celui-ci, étant arrivé presque aussitôt pour prendre son gouvernement, visita le Havre avec une brillante escorte de gentilshommes. Il fut solennellement reçu le 23 avril 1582 par Sarlabous et le corps de ville, qui lui offrit des cadeaux ainsi qu'à sa suite,

Mais Sarlabous continua à exercer le commandement jusqu'en 1584.

L'année suivante, le duc fut investi du commandement de la place du Havre ; Sarlabos fut toutefois autorisé à traiter de sa charge avec son successeur et il en reçut une certaine somme d'argent comme indemnité. Nous reproduisons le dernier document portant sa signature comme gouverneur du Havre [1].

[1] Maistre Robert Greger, recepveur des deniers communs de la ville françoise de Grâce, payez comptant des deniers de vostre recepte à Jehan le Mar-

Phototyp. Forestié.

DERNIER MANDEMENT DE SARLABOUS

(Arch. du Havre.)

Parmi les travaux qu'il fit exécuter ou qu'il encouragea, nous devons citer encore le plan du Havre, dressé par le pilote royal, Jacques de Vaulx, en 1583, dont l'original est à la Bibliothèque nationale, f. fr., nº 150. On y remarque à l'entrée du port, la grosse tour appelée depuis tour François Ier, où se passa l'épisode du soldat Agnan Lecomte ; au nord est le logis du roi, ou plutôt *le Logis du sieur de Sarlabos* et dans la grande rue, l'église Notre-Dame.

Dans une lettre de M. Beillard, bibliothécaire du Havre, ce savant nous fait remarquer les cinq bastions qui flanquent l'enceinte de la place. Ce mode de fortification n'avait pas, dit-il, été employé ailleurs en France.

M. Borély apprécie en ces termes la grande figure de Corbeyran. Nous ne saurions mieux résumer cette administration merveilleuse, qui fut la source de la prospérité inouïe de cette ville maritime :

« Le gouvernement de Sarlabous finit en 1584. Aussi ardent catholique que vaillant capitaine, Corbeyran de Cardaillac, seigneur de Sarlabos, avait été placé au Havre dans des circonstances exceptionnellement difficiles. Pendant les vingt et une années que dura son gouvernement, il eut besoin de beaucoup de vigilance et

chand, bourgeois de cette ville, la somme de six escus cinquante six sols, huict deniers que nous luy avons ordonnez et ordonnons pour son payement de dix mois de louage de partie de sa maison que tient et occupe le sieur de Varchores, médecin ordinaire de ceste ville les dicts dix moys eschus le unzième jour de juin dernier passé, et en rapportant la présente quittance du dit le Marchand, la somme de six escus, cinquante six sols, huict deniers tournois vous sera passée, allouée déduicte et rabattue à l'audition de vos comptes. Faict en l'hostel commun de la ville de Grâce, le vingt huictième jour de juillet mil cinq cent quatre vingt quatre. — SARLABOS, FICHER, PORCHER, LAISNÉ, Jehan BELION. » (Archives du Havre.)

de fermeté pour maintenir l'ordre et la paix au sein d'une population où fermentaient encore tant d'éléments de discorde et que divisaient des haines implacables; pour tenir la ville à l'abri des surprises du dehors et des conspirations de l'intérieur, il se montra dur quelquefois et toujours sévère à l'égard des huguenots; mais il ne faut pas méconnaître qu'une grande responsabilité lui incombait, et que le souvenir de Jean de Cros et les événements qui avaient été la conséquence de la faiblesse de cet infortuné lieutenant de Coligny, n'engageaient guère à user de ménagements intempestifs qui eussent pu devenir si facilement compromettants. Quoi qu'il en soit, par son activité, par son entente des affaires administratives, par son zèle à servir et à défendre tous les intérêts de la cité, Sarlabos a mérité d'être regardé, ainsi que nous l'avons déjà dit, comme un des meilleurs gouverneurs dont le vieux Havre ait conservé le souvenir. »

Que devient Sarlabous après 1584? Rentra-t-il dans l'armée? C'est probable.

Certains le font mourir à Oléron.

Nous possédons le récit authentique et bien circonstancié de cette affaire, tiré des historiens locaux; un rapide résumé suffira pour raconter ce fait d'armes.

Les protestants, qui étaient à peu près les maîtres en Saintonge, où commandait d'Aubigné, avaient, en 1586, peine à maintenir les soldats affamés par une disette qui désolait le pays.

Pour faire une diversion, d'Aubigné résolut d'aller s'emparer de l'île d'Oléron, où régnait une certaine abondance. Il jeta 2,000 hommes et 750 volontaires dans l'île, et livra plusieurs combats aux soldats que Saint-Luc y avait placés.

Le vidame de Chartres amena de Normandie une flotte de dix vaisseaux de guerre en vue de l'île. D'Aubigné se fortifia dans le château. Saint-Luc, gouverneur de l'île, qui était absent au moment du débarquement, arriva amenant 4,000 hommes.

L'assaut du bourg du château eut lieu, et après plusieurs alternatives, Saint-Luc emporta quelques barricades et s'y établit pendant la nuit.

D'Aubigné était dans une position critique ; aussi s'attendait-il à capituler, lorsque Saint-Luc, cédant aux plaintes des blessés, fit sonner la retraite, à la grande surprise des huguenots, qui le poursuivirent jusqu'aux vaisseaux.

Les ligueurs perdirent dans cette journée un *mestre de camp*, huit capitaines et près de quatre cents soldats ou sergents.

Corbeyran était-il vraiment dans l'armée de Saint-Luc et avait-il repris sa charge de mestre de camp ? Plusieurs historiens l'affirment, et nous n'avons aucune raison d'infirmer leur assertion.

Cependant, l'abbé de Vergès, qui oublie toujours de donner ses références, dit que Corbeyran mourut à Bordeaux en 1585. Où est la vérité ?

L'incertitude est encore augmentée par une pièce conservée aux Archives Nationales (K, 105, n° 41). C'est une quittance consentie au trésorier des guerres, par Corbeyran de Cardaillac, sieur de Sarlabous, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil, gouverneur du Havre et capitaine d'une compagnie de 150 hommes de guerre y étant en garnison, de la somme de 302 écus sol, pour le rembourser de pareille somme qu'il a avancée pour deux mois de solde à 50 hommes de sa compagnie.

L'acte porte bien 1594 et la cote également; nous l'avons collationnée à deux reprises.

Cette date de 1594, répétée deux fois, dans l'acte et dans le sommaire de l'acte, est sans doute une inadvertance de copiste ou une erreur de Corbeyran. Il faut, probablement, y lire 1584 et rapprocher cette pièce de celle que nous citons plus haut, comme étant la dernière signée par Sarlabous en qualité de gouverneur du Havre. Il est certain qu'en 1588 Raymond avait hérité de Corbeyran, puisqu'il cède à son neveu ses droits sur la Houblonnière; Raymond lui-même était mort[1] entre le 28 octobre 1591, date de son testament[2], et 1593, date à laquelle son neveu règle sa succession avec sa veuve[3].

Un document des archives du grand séminaire d'Auch (n° 17,352) nous apprend que le cœur du vaillant capitaine fut déposé dans un caveau de l'église du couvent des Minimes de Tournay, fondé par Raymond de Cardaillac. Il est dit, en effet, dans cette pièce, que ce caveau renferme cinq caisses de plomb ou de bois; dans la première est le cœur de Raymond; dans la seconde, le corps de Jean, fils naturel de Corbeyran, dont le cœur est placé avec celui de son père sur la colonne qui est dans le presbytère; les autres renfermaient les restes des descendants de cette famille.

Telle fut la fin, à la fois glorieuse et obscure, de ce capitaine qui donna toute sa vie à la France et à ses rois.

Belle figure vraiment, et dont les traits nous sont rappelés par le portrait que nous publions, et qui a été

[1] Arch. du Grand Séminaire d'Auch, n° 5,5[illegible].
[2] *Ibid.*, 17,341.
[3] *Ibid.*, 5,502.

dessiné par M. de Bigouse, d'après une vieille toile que M. le baron Fernand de Cardaillac a recueillie.

On peut reprocher à Corbeyran sa haine inflexible contre les protestants, et la rigueur avec laquelle il les combattit partout et toujours ; mais il faut aussi dire à sa louange que, fidèle à son devoir, il ne fit qu'exécuter des ordres reçus.

Loyauté, esprit chevaleresque, bravoure à toute épreuve et droiture absolue dans tous ses actes : telles sont les qualités que rehaussaient son esprit d'administration. Dans ces temps troublés, de tels caractères émergent avec une vigueur peu commune au-dessus du niveau général.

Nous avons essayé de lui rendre justice, en montrant ce qu'il avait été à l'armée des Guises, en Ecosse, en Picardie, comme au Havre ; nous avons réussi à faire la lumière sur sa prétendue participation au meurtre de Coligny. C'est là le but primordial de notre étude, qui s'est peu à peu élargie. Nous la terminons ici, en constatant avec une vive satisfaction que nos recherches ont eu pour résultat de rectifier une erreur historique, et de faire revivre la mémoire d'un Français injustement oublié et méconnu.

PLANCHES

Pages.

Portrait de Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, d'après une peinture du temps, par M. E. de Bigouse..... 1
Arbre généalogique synthétique des familles de Cardaillac 14
Armoiries des Cardaillac de Quercy..... 17
Armoiries des Cardaillac de Comminges et Sarlabous..... 17
Plans du Havre pendant le siège..... 96
Le Logis du Roy, maison du gouverneur Sarlabous au Havre, d'après une eau-forte de Lalause..... 116
Mandements de Sarlabous pour l'achat d'une guenon et de perroquets offerts au roi et aux reines (1576) 176
Dernier Mandement signé par Sarlabous au Havre 190

MONTAUBAN, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉD. FORESTIÉ
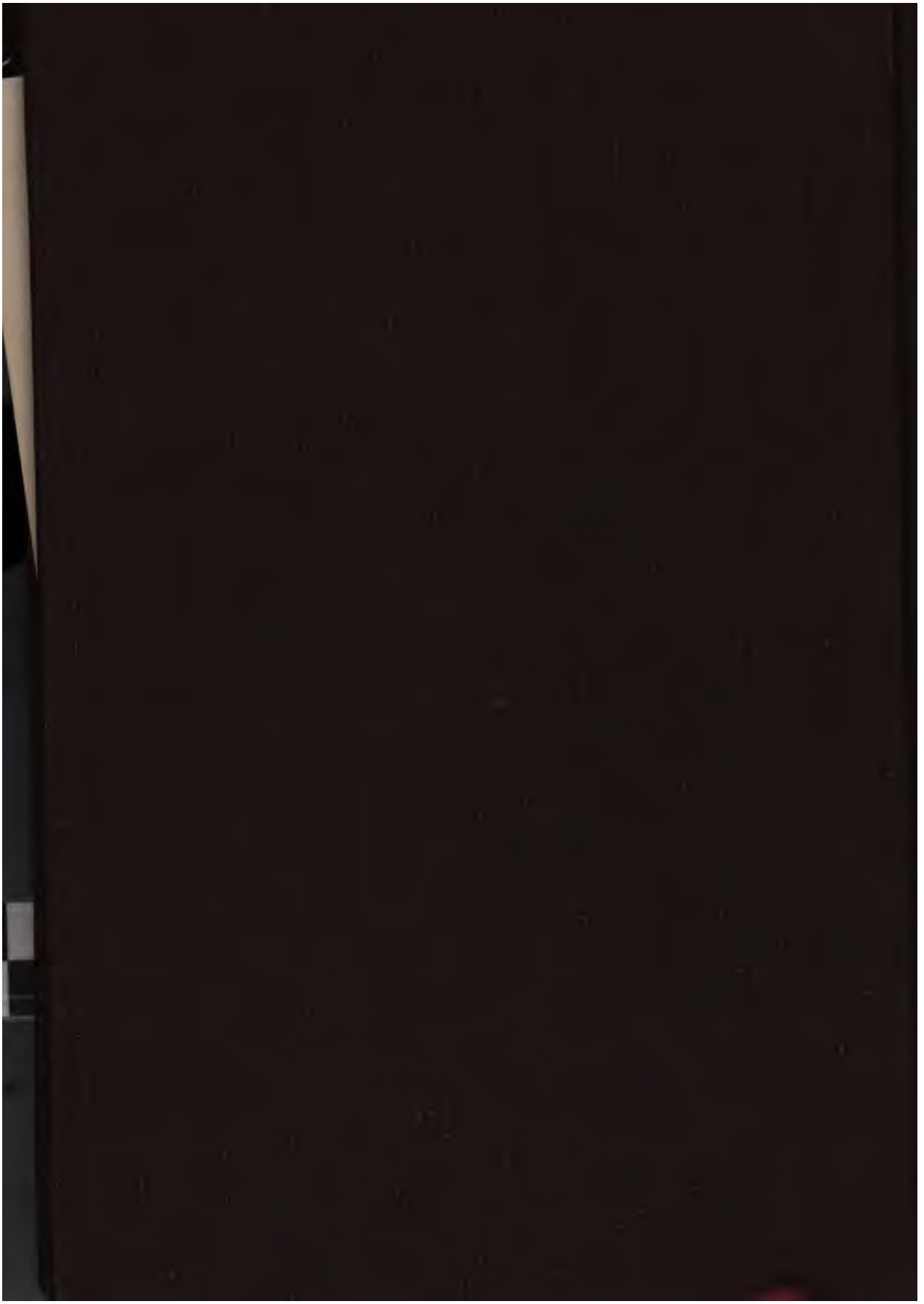
23, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 23